



Sixième séance

Mercredi 9 juin 2004, 10 heures

Présidence de M. Maatough et de M. Attigbe

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. MAATOUGH)

La sixième séance plénière de la Conférence internationale du Travail est ouverte. Nous poursuivons aujourd'hui la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M. ATHAUDA (*Ministre des Relations professionnelles et de l'Emploi à l'étranger, Sri Lanka*)

Au nom du gouvernement de Sri Lanka et de notre délégation, j'adresse mes félicitations au Président et aux Vice-présidents pour leur élection à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

J'aimerais féliciter la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et le Directeur général pour leurs rapports qui placent les objectifs du travail décent de l'OIT sur la scène internationale.

Nous devons tous accepter le fait que la mondialisation est inévitable. Elle peut être une force puissante permettant un changement positif. Nous sommes tout à fait d'accord avec les remarques du Directeur général pour qui le rapport de la commission ouvre une nouvelle voie en matière de mondialisation, en s'intéressant aux réalités de façon critique, en constatant que son potentiel énorme comporte des aspects positifs, à partir d'une approche réaliste et en tenant compte des aspirations communes des hommes et des femmes.

Il importe de noter les éléments de l'agenda national proposé par la commission concernant la nécessité de s'intéresser prioritairement aux individus, la bonne gouvernance, l'amélioration des compétences de l'Etat et l'intégration des politiques sociales, économiques et environnementales.

Sri Lanka a mis en œuvre de nombreuses politiques dans le cadre de l'Agenda pour le travail décent. Sous la présidence de Son Excellence la présidente Kumaratunga, le nouveau gouvernement de Sri Lanka s'est engagé sans réserve à mettre en place un plan d'action du travail décent; ce plan d'action deviendra un document d'orientation visant à garantir des progrès sociaux et économiques.

Ce plan d'action va s'intéresser aux principales lacunes et prévoir des plans d'action destinés à les combler. Les rapports de la commission et du Di-

recteur général nous aideront certainement beaucoup.

Mon gouvernement s'est engagé à créer un environnement favorable au secteur privé pour lui permettre de prendre son essor et de créer des possibilités d'emploi. Le gouvernement veillera à ce que les personnes au chômage, notamment les jeunes, bénéficient d'une formation tenant compte des besoins du marché, et les réformes nécessaires seront menées pour que l'offre corresponde à la demande.

La pauvreté est un problème auquel fait face toute la région de l'Asie du Sud. Au cours des dernières années, l'extrême pauvreté a reculé à Sri Lanka, mais les écarts de revenus se sont creusés. Il est apparu que les mesures axées sur la croissance n'étaient peut-être pas suffisantes et qu'il fallait peut-être adopter des mesures favorables à une répartition équitable des richesses pour garantir la légitimité et la paix sociales.

Les migrations de travailleurs représentent un phénomène mondial. On estime à 86 millions le nombre de migrants actifs dans le monde. A Sri Lanka, un septième de la force de travail a émigré dans l'espoir de trouver un emploi à l'étranger. Par conséquent, le Sri Lanka est favorable à la proposition visant à améliorer les politiques relatives aux travailleurs migrants. Il invite instamment les pays d'accueil à renforcer leurs politiques visant à garantir le bien-être, la protection et l'équité des travailleurs migrants, compte tenu du rôle très important qu'ils jouent dans leurs économies.

Sri Lanka a déjà ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT. Il collabore étroitement avec l'organisation pour combler certaines lacunes. Nous sommes tout à fait conscients qu'il faut renforcer le dialogue social et qu'il est indispensable de renforcer la direction des syndicats et d'encourager la création d'organisations syndicales dans les secteurs informels. Pour améliorer la compétitivité, il faut faire évoluer les mentalités du monde des entreprises afin d'aller au-delà de la simple application des règles. Tout en approuvant le rôle de l'OIT tel qu'il est défini dans le chapitre du rapport du Directeur général «se mobiliser pour le changement», nous sommes favorables à la proposition visant à ce que le processus se fonde sur les structures tripartites, sur les valeurs, sur les traditions et sur l'engagement des actions tripartites.

En conclusion, permettez-moi de dire à Monsieur le Président toute ma gratitude pour son aide et son engagement.

Je remercie l'OIT d'avoir coopéré avec Sri Lanka, et d'avoir fourni assistance et orientation à ce pays; ces remerciements vont notamment au Bureau de l'OIT à Colombo et à son Directeur qui se sont montrés très engagés.

Original arabe: M. AL-KHATIB (représentant gouvernemental, Palestine)

Permettez-moi de transmettre, en mon nom et au nom de ma délégation, nos félicitations au Président de la Conférence et aux membres du bureau pour leur élection. Je leur souhaite plein succès dans leurs travaux.

Nous avons examiné avec beaucoup d'attention le rapport du Directeur général sur la mondialisation juste et nous partageons son avis sur le fait que ce phénomène est à l'heure actuelle source de souffrances, et d'espoir pour l'humanité dans son ensemble.

Le problème réside en fait dans la présence de forces qui s'emploient à exploiter les richesses apportées par la mondialisation pour étendre leur hégémonie politique, culturelle et économique.

Comme le signale le rapport du Directeur général, on assiste à un recul de l'équilibre entre la croissance de la richesse et sa distribution en même temps qu'un accroissement de la pauvreté et de l'insécurité. Il a déjà été prouvé qu'un lien existe entre le phénomène de la pauvreté et de l'exclusion, d'une part, et l'extrémisme d'autre part. L'OIT doit jouer un rôle directeur de l'autre côté de la barrière, notamment du côté de ceux qui tentent d'utiliser les possibilités et les instruments de la mondialisation afin de combler les fossés économiques et sociaux qui séparent les deux mondes.

Pendant que vous débattiez du phénomène de la mondialisation, de l'élimination des frontières et de la dérégulation, le peuple palestinien qui lutte pour sa liberté vit en état de siège. Les territoires sont bouclés et un mur de séparation se construit. Il est ainsi soumis à une guerre injuste qui vise à détruire son économie et à l'affamer, afin de lui imposer des solutions politiques reniant ses droits naturels et inaliénables entérinés par la communauté internationale, le droit à la liberté, à la dignité et à établir un État indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec pour capitale Al-Qods ainsi que la garantie du droit au retour des réfugiés conformément aux résolutions des Nations Unies.

Le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires occupés souligne, à juste titre, la souffrance du peuple palestinien en général et des travailleurs en particulier. Celle-ci est due aux mesures et actions directes et arbitraires de la force d'occupation israélienne dont la restriction du mouvement, les bouclages continuels de certains territoires, la confiscation des terres et la destruction des maisons, la construction d'un mur et des assassinats répétés. Les forces d'occupation israéliennes imposent des mesures restrictives, des punitions collectives qui sont contraires au droit international. Ces mesures sont la cause directe de l'aggravation de la situation et de l'augmentation du taux de chômage en Palestine. De ce fait, le taux de chômage varie entre un tiers et la moitié de la population active. En conséquence, le taux de pauvreté a atteint les deux tiers de la population palestinienne.

Cependant, le peuple palestinien est déterminé à résister à cette force d'occupation quel que soit le prix de cet effort et le sacrifice nécessaire. Nous sommes prêts à négocier une paix durable et juste sur la base de la légalité internationale. Il s'agit de mettre fin à l'occupation des territoires non seulement en Palestine, mais aussi en Syrie et au Liban. Nous sommes prêts à contribuer à faire avancer les efforts politiques qui permettront de mettre un terme à cette occupation qui nourrit le cycle de la violence et fait qu'il perdure.

Le peuple palestinien souhaite bien sûr apporter son obole pour mettre un terme à cette occupation qui vient nourrir la violence. Nous espérons pouvoir bénéficier de votre soutien économique par votre contribution au Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale pour lutter contre le chômage et la pauvreté dans notre pays.

Nous vous remercions pour tous les efforts faits pour soutenir les travailleurs et travailleuses palestiniens, ainsi que les associations d'employeurs. Merci, et que Dieu soit avec vous.

Original anglais: M. GEORGE (délégué gouvernemental, Trinité-et-Tobago)

C'est un honneur pour moi de m'adresser à cette auguste assemblée et je vous remercie sincèrement de me donner cette possibilité.

Permettez-moi, au nom de la délégation de la République de Trinité-et-Tobago, de dire combien nous sommes fiers de voir M. Ray Guevara, notre frère des Caraïbes, originaire de la République dominicaine, élu à la présidence de cette Conférence. Permettez-moi de le féliciter ainsi que les Vice-présidents pour leur élection à ce haut poste et pour la manière admirable avec laquelle ils ont conduit les travaux des séances plénières de cette Conférence. Nous aimerions aussi féliciter le Directeur général pour le travail qu'il a accompli et dont la qualité a largement dépassé notre attente.

Permettez-moi de présenter à cette auguste assemblée quelques informations concernant Trinité-et-Tobago. Tout d'abord, notre gouvernement reste attaché à la réalisation de l'Agenda pour le travail décent que le Directeur général encourage si vigoureusement. Le rapport de cette année organisé pour plus de justice sociale n'aurait pas pu venir plus à propos, car Trinité-et-Tobago, ainsi que d'autres pays membres de la CARICOM, s'est engagée dans un processus d'intégration économique dénommé «Marché et économie uniques, la CARICOM, qui implique en un premier temps la libre circulation des travailleurs, laquelle modifiera le caractère de nos économies à l'avenir. Dans ce contexte, nous sommes conscients qu'il est très important de disposer d'une infrastructure d'institutions légales, sociales et économiques qui encourage une croissance équitable et aide à résoudre les conflits. Nous croyons fermement que l'OIT, par le biais de l'Agenda pour le travail décent, contribue à construire cette infrastructure en permettant à nos stratégies de croissance d'aller de pair avec l'amélioration de la qualité de vie des individus.

Deuxièmement, le gouvernement de Trinité-et-Tobago reconnaît toujours que les travailleurs sont non pas des marchandises mais des individus. Nous avons ratifié les conventions n^{os} 87, 98 et 144.

L'une de nos activités les plus importantes de cette année a été l'adoption d'une nouvelle loi sur la sécurité et la santé au travail. La loi n^o 1 de l'année

2004 vise, entre autres, à élargir la portée de la législation OSH aux travailleurs et aux entreprises sans être limitée aux usines, comme c'était le cas de la législation précédente. La législation définit clairement les droits, les obligations, les responsabilités et les devoirs de tous les acteurs et les mécanismes de mise en œuvre qui encouragent le respect de ses dispositions. Elle prescrit également la mise en place, dans tous les lieux de travail, d'une commission de santé et de sécurité mixte (syndicats et employeurs) chargée d'examiner les mesures de sécurité et de santé en vigueur dans l'entreprise et de mener des enquêtes sur ce qui pourrait présenter des risques pour la santé. La loi contient également des dispositions spéciales pour les femmes enceintes et les jeunes.

Troisièmement, j'aimerais souligner que notre gouvernement est attaché à la prévention et à l'élimination des pires formes de travail des enfants. Il reconnaît que l'enfance est un moment de la vie qui doit être consacré à l'éducation et au développement plutôt qu'au travail. Nous reconnaissons que les enfants qui travaillent ont moins de chance de devenir des adultes productifs. Le travail des enfants n'est pas inévitable, et il est possible d'œuvrer à sa réduction, voire à son élimination, dès lors qu'il y a une volonté politique.

A ce propos, je dois dire que nous travaillons très étroitement avec le bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes de Port of Spain pour éradiquer les pires formes de travail des enfants existant dans notre pays, et nous mettons en place une Commission nationale pour la prévention et l'élimination du travail des enfants à Trinité-et-Tobago.

Quatrièmement, j'ai le plaisir de vous dire que Trinité-et-Tobago a élaboré un plan stratégique VIH/SIDA sur cinq ans, pour la période allant de janvier 2004 à décembre 2008. Ce plan propose une réponse complète et décisive pour lutter contre cette pandémie et encourage une lutte sur tous les fronts mais de manière coordonnée.

J'aimerais aussi dire à quel point nous sommes satisfaits de l'assistance et de l'aide fournie par le bureau sous-régional pour les Caraïbes de l'OIT pour améliorer nos moyens de lutte contre le VIH/SIDA, pour renforcer nos systèmes d'administration du travail et de gestion des ressources humaines et notre système d'information sur le marché du travail. Cela nous a permis de renforcer nos législations et nos institutions.

Nous remercions M^{me} Grace Strachan, directrice du bureau sous-régional pour les Caraïbes et son équipe.

Pour conclure, je souhaite exprimer notre satisfaction concernant cette partie de la Conférence et le fait que nous avons eu la possibilité de vous faire part de nos activités dans les domaines importants sur lesquels sont axés les travaux de la Conférence.

Original anglais: M. SILWAL (délégué gouvernemental, Népal)

Je voudrais féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de cette Conférence, ainsi que les autres membres du bureau. Je suis certain que, sous sa direction, cette 92^e session sera un grand succès.

Je me permets de commencer par exprimer mon appréciation aux coprésidents de la Commission mondiale pour nous avoir présenté un document riche d'enseignement sur la dimension sociale de la

mondialisation. La commission mérite nos louanges pour son analyse percutante et exhaustive de l'impact de la mondialisation. A l'instar de la commission, nous sommes tous convaincus que la mondialisation devrait avoir un visage humain. Nous attendons avec impatience l'adoption de ce rapport par l'Assemblée générale des Nations Unies afin que les mesures, qui sont préconisées, soient appliquées. Malgré les nombreux défis qui se posent à notre pays en termes de développement économique, notre gouvernement, avec l'aide de tous les partenaires, s'est toujours efforcé de promouvoir les normes du travail et l'emploi productif afin de réduire la pauvreté. D'ailleurs, le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, qui est notre dixième plan, fait de la réduction de la pauvreté et de la création d'emplois ses objectifs principaux. Celui-ci est dans sa deuxième année de mise en œuvre et les bases économiques du pays sont saines en dépit des problèmes de sécurité qui persistent depuis plusieurs années. La situation insurrectionnelle a profondément affecté le processus de développement, en raison des grèves nationales, des pratiques d'extorsion et des interruptions de la production. Cependant, nous sommes décidés à continuer de promouvoir la croissance économique, l'emploi, les normes du travail et l'élimination de la pauvreté dans notre pays. Il existe une relation de symbiose entre ces objectifs qui constituent le socle du développement durable.

De nombreux pays en développement luttent pour résoudre de nombreux problèmes, y compris l'application des normes du travail dans le secteur informel. Ce secteur, économiquement dominant, ne peut faire l'objet d'inspections faute de moyens. Non seulement la portée du système est limitée, mais il faut également renforcer la capacité des institutions concernées et des employés spécialisés en la matière.

Nous pensons à cet égard que l'OIT peut jouer un rôle en faisant connaître les meilleures pratiques suivies en l'espèce dans le monde, en développant des cadres et des méthodes de promotion plus appropriés et en réalisant des programmes d'éducation et de formation à divers niveaux.

L'interdiction des pires formes de travail des enfants pose un défi important. Le programme assorti de délais sur les pires formes de travail des enfants de l'IPEC est mené depuis plusieurs années au Népal. Cependant, l'absence d'opportunités économiques adéquates et de mesures de protection sociale nuit aux progrès réalisés à ce jour pour atteindre les objectifs fixés. Les programmes d'éducation et les activités génératrices de revenus, y compris les services des organismes de microcrédit, doivent être améliorés pour parvenir à éliminer le travail des enfants. L'OIT peut aider le Népal en ce sens. Parallèlement, la mondialisation provoque une augmentation du nombre de travailleurs migrants, alors que l'application des normes du travail en ce qui les concerne est loin d'être satisfaisante. Le manque de qualifications, la tendance à la féminisation des migrants et l'absence de mécanismes d'application et de suivi ont rendu ces travailleurs extrêmement vulnérables. Nous sommes certains que le débat sur cette question permettra de parvenir à des résultats concrets, tels que l'adoption d'un mécanisme international efficace de protection et de promotion des travailleurs migrants.

La nouvelle campagne mondiale de l'OIT sur la sécurité sociale et une couverture pour tous est opportune, mais il conviendrait de réellement s'assurer que l'on dispose des ressources et des capacités techniques institutionnelles requises pour pouvoir la réaliser. Le Népal a grandement tiré profit des programmes réalisés par l'OIT ou en cours de réalisation dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants et du travail décent notamment. L'OIT a joué un rôle important pour lancer et promouvoir le processus de dialogue social en vue de favoriser la prise de décisions démocratiques et consensuelles et le cadre législatif.

Tous les partenaires sociaux népalais sont convaincus que la coopération de tous permettra au pays de veiller au respect des principes et droits fondamentaux au travail.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Une délégation a demandé à exercer son droit de réponse. Il s'agit de la délégation israélienne, qui souhaite répondre à l'intervention de M. Al-Khatib, ministre du Travail de la Palestine, et à la ministre des Affaires sociales et du Travail de la République arabe syrienne, qui s'est exprimée lundi. J'aimerais rappeler que la réponse doit être limitée au point soulevé et ne doit en aucun cas donner lieu à un nouveau discours. Elle doit être formulée dans un langage parlementaire, avec des propos qui ne sont ni agressifs ni offensants. J'accorderai donc à la délégation israélienne trois minutes à la fin de cette séance pour exercer son droit de réponse.

Original chinois: M. CHEN (délégué des employeurs, Chine)

Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter chaleureusement, vous et les deux Vice-présidents, pour votre élection à cette session de la Conférence internationale du Travail.

Actuellement, la situation internationale connaît de profonds changements, avec une multipolarisation et une mondialisation économique qui évoluent de façon assez erratique. Toutefois, les peuples du monde continuent à aspirer aux mêmes valeurs, à la réalisation de la paix et du développement.

L'économie mondiale a commencé à se redresser après des années de faible croissance. La Chine a trouvé sa voie vers la paix et le développement, une voie adaptée à sa situation par le biais de la réforme et de l'ouverture. Elle enregistre une croissance annuelle de 9,4 pour cent depuis 25 ans. Elle a réussi à améliorer le niveau de vie de sa population, c'est-à-dire 1,3 milliard de personnes. Le développement économique de la Chine a aussi été un facteur de développement en Asie et dans le monde. La forte croissance de la Chine crée des conditions les plus favorables au développement des entreprises et de l'industrie, et en fait le premier marché potentiel du monde. Ces dernières années, de nombreuses multinationales sont venues investir et se développer en Chine. Aller en Chine pour tirer parti des bons résultats, de la réforme et de l'ouverture est devenu une tendance mondiale. Investir en Chine, c'est investir dans l'avenir.

Dans le cadre de notre modernisation nous déployons des efforts pour atteindre un développement durable, économique, social et environnemental centré sur la personne humaine, mais nous faisons également face à des contradictions et des problèmes urgents.

La Chine est très peuplée, mais ses bases sont faibles. La productivité est faible et le développement déséquilibré. En particulier, nous nous heurtons à une crise de l'emploi plus importante que dans tout autre pays. Les licenciements entraînés par les restructurations économiques et la réforme d'entreprises font que 24 millions d'emplois doivent être créés chaque année pour absorber les nouveaux venus sur le marché du travail. Nous nous félicitons que le gouvernement chinois et l'OIT aient parrainé ensemble le Forum de l'emploi en Chine, qui a eu lieu à Beijing en avril 2004 et qui a débouché sur l'adoption de l'Accord de Beijing. Dans cet accord, on considère l'emploi comme un droit fondamental de tous les travailleurs et on souligne les efforts énormes et les résultats remarquables de la Chine en ce qui concerne la promotion de l'emploi, de la réinsertion et la réduction de la pauvreté. L'accord souligne le rôle de la croissance économique dans l'expansion de l'emploi et propose diverses mesures – développement des PME, conditions favorables à l'esprit d'entreprise, renforcement du dialogue tripartite, amélioration de la qualité de la main-d'œuvre et réforme du système de sécurité sociale. Ces mesures contribueront à mieux résoudre le problème de l'emploi.

La mondialisation, s'il est vrai qu'elle donne aux pays en développement la possibilité d'accéder aux capitaux et aux marchés internationaux, a aussi des conséquences négatives. Nous saluons les efforts déployés par l'OIT depuis de nombreuses années et les propositions formulées dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui indique que les règles économiques mondiales devraient couvrir le commerce équitable et les questions financières et d'investissement. J'espère par conséquent que l'OIT poursuivra ses efforts pour promouvoir la mondialisation dans le sens de la justice, de l'équité et d'avantages pour tous, et pour établir un ordre économique international juste et raisonnable.

En Chine, la Confédération des entreprises a déployé d'immenses efforts pour promouvoir la réforme, le développement et la responsabilité sociale des entreprises. Nous continuerons, comme toujours, à renforcer nos échanges et notre coopération avec l'OIT et les organisations d'employeurs d'autres pays, afin d'avancer ensemble sur la voie de la prospérité et du développement à l'échelle mondiale, afin d'éradiquer la pauvreté et d'atteindre le plein emploi et le travail décent pour tous.

Original anglais: M. NG (Ministre a.i de la Main-d'œuvre, Singapour)

Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation de Singapour, de vous adresser mes félicitations les plus cordiales à l'occasion de votre élection en tant que Président de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Nous nous réunissons dans un contexte plus favorable que celui de l'an dernier. La croissance mondiale s'élève en effet à environ 4 pour cent, celle de l'Asie devrait être proche des 6,8 pour cent cette année et l'on constate également une évolution favorable à Singapour, puisque la croissance économique se situe cette année entre 5,5 et 7,5 pour cent. Cette situation a favorisé la création d'emplois et a contribué au recul du chômage.

Malgré ces progrès, la mondialisation et les transformations qui l'accompagnent continuent de bouleverser l'existence des travailleurs partout dans le monde. Pour être en mesure de faire face à ces difficultés et permettre à sa population de rester employable, Singapour a fait de la formation de la main-d'œuvre l'une de ses principales stratégies. En septembre 2003, mon gouvernement a mis sur pied une institution spécialisée – l'Agence de développement de la main-d'œuvre de Singapour – et l'a chargée de coordonner les efforts visant à réduire la pénurie de compétences qui touche actuellement le pays et à doter les travailleurs des compétences nécessaires dans les secteurs clés de la croissance.

La délégation de Singapour se félicite de ce que l'OIT ait fait du développement des ressources humaines et de la formation l'un des principaux thèmes de la Conférence de cette année.

Parallèlement aux activités consacrées à l'amélioration des compétences professionnelles, un groupe de travail national tripartite, comprenant des représentants des employeurs, des syndicats et du gouvernement, a formulé des recommandations en vue de la mise en place d'un régime salarial plus souple et capable de s'adapter aux fluctuations des cycles économiques. Un programme de grande ampleur est actuellement mis en œuvre, avec le soutien des partenaires tripartites, pour aider les entreprises à adopter un système de salaire fondé sur les résultats.

Avec une population qui compte environ 3,4 millions de personnes actives, Singapour doit faire appel à la main-d'œuvre étrangère pour répondre à la demande de main-d'œuvre de ses industries et parvenir à instaurer une croissance durable.

Soucieux de la qualité de vie de la main-d'œuvre à Singapour, mon ministère a mis sur pied l'an dernier un service spécialement chargé de s'occuper des besoins des travailleurs étrangers. Je suis convaincu que nous serons ainsi en mesure d'offrir le meilleur environnement possible à tous les travailleurs étrangers qui se sont installés à Singapour.

Je suis heureux à ce propos d'informer la Conférence qu'en novembre 2003 mon ministère, avec la collaboration de l'OIT, a organisé un séminaire spécial sur les travailleuses migrantes, qui a fourni aux divers organismes publics et aux syndicats l'occasion d'engager un débat constructif sur le thème des travailleurs migrants. Ce fut également l'occasion pour nous de faire connaître aux représentants de l'OIT les mesures prises en faveur de la main-d'œuvre étrangère et leur transmettre les éléments d'expérience que nous avons acquis dans ce domaine.

L'OIT continue de jouer un rôle majeur dans l'amélioration des conditions de travail dans le monde entier. Son fonctionnement tripartite garantit une participation égale des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques, ce qui est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

La délégation de Singapour se réjouit de participer aux débats enrichissants sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour. Je suis convaincu que, sous votre direction, la 92^e Conférence internationale du Travail sera couronnée de succès.

Original monténégrin: M. STIJEPOVIĆ (Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale de la République du Monténégro, Serbie-et-Monténégro)

C'est un honneur que d'avoir la possibilité de m'adresser à vous en tant que ministre du Travail et de la Prévoyance sociale de la République du Monténégro à l'occasion de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail, représentant en l'occurrence non seulement l'Etat du Monténégro, mais aussi l'Etat de Serbie.

Je tiens à saluer l'initiative du Directeur général du BIT qui a mis en chantier un projet aussi important que l'évaluation de la dimension sociale de la mondialisation.

Nous avons suivi avec grand intérêt les présentations des coprésidents de la Commission mondiale, M^{me} Halonen et M. Mkapa, qui ont renforcé notre conviction que le processus de mondialisation doit être fondé sur des valeurs universelles et inclure la dimension sociale, pour le profit de tous.

Je voudrais aussi appuyer l'allocution de M. Parvanov, Président de la Bulgarie, particulièrement pour ce qui concerne la coopération régionale en Europe du Sud-Est, qui est une condition préalable à la pleine intégration de cette région dans la zone européenne.

Maintenant, permettez-moi de vous informer sur les progrès en politique sociale dans nos pays.

Le nouveau concept politique dans ce domaine, défini par la Charte constitutionnelle de l'Union des Etats, a été précisé dans le plan d'action, préparé par les gouvernements et adopté par les assemblées de la Serbie et du Monténégro. A cette fin, nous avons spécialement réglementé la question de la libre circulation des personnes, des services et des capitaux, particulièrement en ce qui concerne le besoin d'harmoniser les droits des salariés dans les deux pays, avec les normes définies dans les réglementations internationales. Ce domaine de nos relations avec la Serbie donne lieu à une collaboration qui se fait à la satisfaction mutuelle des partenaires et qui fonctionne sans problème ni obstacle dans la pratique.

Le Monténégro met actuellement en œuvre des lois adoptées récemment dans le domaine du travail et de la législation sociale – la loi sur les grèves, la loi sur les retraites et l'assurance invalidité, la loi sur l'emploi d'étrangers, la loi sur les registres dans le domaine du travail, etc. – et s'apprête à adopter une nouvelle loi sur la protection au travail et une loi sur la protection sociale et de l'enfance.

Lors de la préparation de ces lois, nous avons beaucoup collaboré avec les partenaires sociaux au Monténégro. Je suis très heureux de dire que l'an dernier et au début de cette année, après une longue période, nous avons pu renouveler et renforcer la coopération avec l'OIT. La coopération de notre gouvernement, des syndicats et des associations d'employeurs avec l'OIT sera encore plus fructueuse et étendue à l'avenir.

Vous avez certainement conscience du fait que le processus de transition est douloureux pour certains groupes sociaux. C'est pourquoi je voudrais insister sur le fait que le Monténégro est parvenu à un consensus social général sur l'importance d'accélérer les réformes de notre société et sur les méthodes à employer pour ce faire. Ces réformes sont envisagées dans l'Agenda des réformes économiques du gouvernement du Monténégro qui, en

réalité, représente l'agenda de toutes les réformes, pas seulement dans les domaines économique et des entreprises.

Je voudrais aussi insister sur le fait que nous avons su assurer la participation des partenaires sociaux, pas seulement pour préparer les discussions sur les droits fondamentaux ou encore les prises de décision à cet effet, mais aussi pour la mise en œuvre des différents programmes. Je suis convaincu que le dialogue social revêt la plus haute importance dans la période de transition que traverse le Monténégro aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons fait notre possible pour développer le dialogue social et de bonnes relations tripartites, afin de parvenir à ce consensus social, nécessaire à la bonne mise en œuvre des réformes, qui est urgente au Monténégro.

La situation est semblable en Serbie, où l'on travaille sur une loi sur le règlement des conflits du travail, une loi sur la prévoyance sociale et où la politique dans ce domaine sera harmonisée avec les normes de l'Union européenne, tout comme le Monténégro l'a déjà fait.

Je suis convaincu que le dialogue social et le tripartisme sont deux garants pour ancrer solidement les principes fondamentaux qui sous-tendent la justice sociale dans l'esprit de l'Organisation internationale du Travail. Je voudrais vous assurer que la Serbie et le Monténégro ont la ferme volonté de renforcer cet esprit et de mettre en œuvre ces principes.

Je voudrais enfin attirer votre attention sur le fait que nos nouvelles relations, dans le cadre de cette Union étatique des Etats de Serbie et du Monténégro, sont très complexes et je vous remercie de votre attention pleine et entière à ce phénomène, tout en respectant le fait que ces questions relèvent exclusivement de la compétence de ces Etats.

J'espère que les autres organisations internationales montreront la même compréhension à l'égard des nouvelles relations politiques et économiques dans l'Union étatique de la Serbie et du Monténégro, comme vous l'avez fait depuis le début.

Original anglais: M. POND (Sous-Secrétaire parlementaire, Ministère du Travail et des Pensions, Royaume-Uni)

J'ai passé le plus clair de ma carrière à travailler pour une ONG qui lutte contre la pauvreté et j'admire depuis longtemps les travaux de l'OIT, mais c'est la première fois que j'ai l'occasion de participer à la Conférence internationale du Travail.

J'ai été très heureux d'être l'hôte de la réception du Royaume-Uni organisée à Londres en février pour le lancement du rapport de la Commission mondiale.

Il est important de ne pas perdre l'élan imprimé par la Commission mondiale qui a axé ses travaux sur la question de la mondialisation vue sous l'angle de l'emploi.

En tant que mandants de l'OIT, nous avons la responsabilité de donner vie au rapport et de veiller à ce que ses recommandations conduisent à une action concrète qui déclenchera un vrai changement.

Un défi fondamental consiste à s'assurer que les institutions internationales concernées participent au débat sur la manière dont une plus grande harmonisation de leurs domaines d'activité respectifs pourrait contribuer à une mondialisation plus juste. J'ai

noté que le Directeur général avait déjà encouragé ses collègues d'autres institutions internationales à s'impliquer dans l'initiative de cohérence des politiques sur la croissance, l'investissement et l'emploi.

La nécessité d'une plus grande cohérence des initiatives économiques et sociales présente le même type de défi. Je suis heureux que les programmes nationaux de travail décent se fondent dorénavant sur l'expérience de l'OIT dans le domaine de l'intégration des politiques, et que celle-ci continue de faire de l'emploi un élément essentiel des documents stratégiques de réduction de la pauvreté.

Le récent Forum de la Chine sur l'emploi a clairement montré qu'il existe désormais un consensus international sur la conception des politiques de l'emploi, quelle que soit l'ampleur du problème, et un vaste soutien pour des interventions sur le marché du travail, menées par un service de l'emploi moderne.

Le rapport du Directeur général met en lumière le rôle des entreprises multinationales dans la promotion des normes internationales du travail par le biais de codes de conduite volontaires.

Mon gouvernement publiera très prochainement un livre blanc sur le commerce et l'investissement, qui contient une analyse du lien qui existe entre la mondialisation et l'emploi. Ce document attire l'attention sur la nécessité de faire en sorte que la mondialisation conduise à la création d'emplois de qualité pour tous, et sur l'extrême importance de la responsabilité sociale des entreprises par la promotion des normes du travail.

C'est un domaine dans lequel le BIT peut développer dans une large mesure ses compétences techniques. Je pense, comme le Directeur général, que le BIT devrait rassembler davantage de connaissances, surtout en ce qui concerne les entreprises multinationales, afin de mieux comprendre le fonctionnement des systèmes mondiaux de production et la façon dont les initiatives volontaires des entreprises contribuent au travail décent.

La Commission mondiale propose d'organiser un forum réunissant des organisations internationales d'employeurs et de travailleurs pour débattre de la responsabilité sociale des entreprises et de questions connexes. Je me réjouis de participer à l'examen de l'ordre du jour préliminaire d'un tel dialogue. Il faudra que le BIT exploite pleinement l'expérience et les connaissances dont il dispose déjà dans ce domaine et soit attentif à ne pas répéter inutilement des travaux existants. Il est essentiel qu'il apporte des idées nouvelles et situe le débat dans une perspective qui lui soit propre.

Enfin, je pense moi aussi qu'il serait utile d'étudier plus avant l'idée d'un socle socio-économique par l'économie mondiale. Les principaux éléments du concept – droits fondamentaux au travail, lutte contre l'exclusion sur le marché du travail et protection sociale – figurent déjà en bonne place dans le programme de l'OIT.

Le Directeur général l'indique clairement, sa réponse est une première réaction à la première discussion du Conseil d'administration sur le rapport de la Commission mondiale. Nous ne sommes encore qu'au début de notre réflexion sur l'action à entreprendre.

En février, le Premier ministre du Royaume-Uni a créé une commission pour l'Afrique. Comme beau-

coup de questions et de problèmes relevés par la Commission mondiale de l'OIT concernent l'Afrique, nous sommes très heureux que M. Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, ait accepté de siéger dans cette commission qui se penchera tout particulièrement sur les questions de l'emploi, de l'éducation, des qualifications et du travail. Nous sommes convaincus que grâce au travail qu'il a accompli en sa qualité de coprésident de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, il aidera la commission de l'Afrique à orienter son action sur le travail décent, la croissance et la prospérité en Afrique.

Original anglais: M^{me} HUNT (déléguée des travailleurs, Royaume-Uni)

Monsieur le Président, je souhaite évoquer certaines des priorités du Congrès des syndicats (TUC).

Je suis la première femme déléguée des syndicats du Royaume-Uni à m'exprimer devant cette assemblée et j'aimerais dire qu'il y a encore trop peu de femmes ici.

Nous avons à plusieurs reprises soulevé un certain point qui est évoqué dans le rapport mondial: le droit à la liberté syndicale, qui est souvent bafoué dans les secteurs de l'économie mondiale qui emploient beaucoup de femmes; les zones franches d'exportation, l'agriculture, le travail domestique, le secteur informel et les services publics.

Nous, mouvement syndical, savons que nous devons atteindre plus de travailleuses et accroître la représentation des femmes syndicalistes à la Conférence internationale du Travail. Les gouvernements qui ne permettent qu'à un travailleur d'assister à la Conférence ne nous aident pas. Les gouvernements et les employeurs doivent satisfaire à leur obligation de lever les obstacles à l'organisation des femmes dans des syndicats libres.

C'est aussi vrai pour les travailleurs migrants. La convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 est une convention relative aux droits de l'homme parce qu'elle établit les droits de tous les travailleurs sans distinction.

Ce que je viens de dire est lié à notre soutien à l'OIT, tripartite et normative. Nous travaillons utilement avec des ONG au Royaume-Uni et ailleurs mais nous estimons que les organisations non représentatives ne devraient pas jouer de rôle dans la gouvernance de l'OIT.

Le TUC se félicite du rapport de la Commission mondiale. Cela étant, le rapport aurait été encore plus exhaustif si on y avait examiné de plus près la manière dont la violation des droits des travailleurs en Chine joue un rôle essentiel dans la nature actuelle de la mondialisation. Le conseil général du TUC a examiné notre rôle dans le suivi britannique de ces questions et nous appuyons fermement la demande d'une plus grande cohérence mondiale en matière de droits fondamentaux et de travail décent.

L'OIT a un rôle essentiel à jouer dans ce sens et nous appelons tous les gouvernements à travailler ensemble pour garantir la cohérence de leur action dans toutes les institutions internationales.

Dans cet esprit, nous demandons de nouveau que l'OIT agisse avec plus de cohérence dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises. Nous pensons qu'il n'y a que deux façons de défendre les droits des travailleurs. Tout d'abord, avoir de

bonnes lois, bien appliquées, et deuxièmement, permettre l'organisation des travailleurs dans des syndicats libres.

La responsabilité sociale des entreprises est bonne si elle permet de promouvoir le premier de ces droits et si elle laisse de la latitude pour l'exercice du deuxième. Elle ne l'est pas lorsqu'elle approuve les mauvaises lois ou favorise des relations professionnelles paternalistes.

L'OIT doit rattraper le retard dans le débat sur la responsabilité sociale des entreprises et toutes les parties, y compris les entreprises, doivent reconnaître les avantages que comporte l'action de l'OIT pour garantir une plus grande cohérence et mettre un terme à l'anarchie qui prévaut en matière d'audit social des entreprises.

Il n'y a pas de séance spéciale cette année. Qu'il me soit permis d'évoquer au nom du TUC la situation des travailleurs palestiniens.

Nous avons condamné, et nous continuons de le faire, les violences dont sont victimes tant les citoyens palestiniens que les citoyens israéliens. En novembre, la PGFTV et Histadrut ont accueilli une délégation du TUC en Cisjordanie et en Israël. En Cisjordanie, nous avons vu une économie en lambeaux.

Nous appuyons fermement le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale et nous demandons à tous les gouvernements d'y contribuer. Pour construire la paix, le travail décent est nécessaire, mais les restrictions à la libre circulation des biens et de la main-d'œuvre, même dans les territoires occupés, découragent les investissements, et empêchent l'Autorité palestinienne d'élaborer des politiques du marché du travail en faveur du travail décent.

Finalement, j'aimerais revenir sur une autre priorité du TUC. Trois délégués du TUC se rendront en Colombie cette année. Les détentions arbitraires, l'interdiction de grèves et la militarisation des lieux de travail se sont accrues.

Le fait que les mandats de l'OIT ne se sont pas mis d'accord sur une action appropriée de l'OIT nuit à la Colombie et compromet l'autorité de l'OIT.

Nous pensons qu'il n'est pas juste que seuls les régimes autoritaires qui rejettent le type actuel de mondialisation soient soumis à des mesures de contrôle plus fortes. Ces régimes méritent les critiques lorsqu'ils violent les conventions ratifiées, mais d'autres pays ne devraient pas être épargnés par ces critiques au seul motif qu'ils ont une économie de marché.

Si ce climat gagne de nouveau l'OIT, l'OIT ne survivra pas longtemps. Et le TUC veut que l'OIT survive pour continuer de montrer la voie de la liberté, du tripartisme, du travail décent et d'une supervision impartiale de l'application des normes internationales du travail.

Original arabe: M. NEFFATI (Ministre des Affaires sociales et de la Solidarité, Tunisie)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Il me plaît de présenter mes plus chaleureuses félicitations à M. Milton Ray Guevara, ministre du Travail de la République dominicaine, à mon frère, M. Maatough, le Vice-président, et aux membres du bureau, au nom des travailleurs et des employeurs, en leur souhaitant plein succès dans leurs tâches.

L'inscription de la question des travailleurs migrants à l'ordre du jour de notre session reflète

l'intérêt accru pour la migration dans un monde qui connaît des mutations et compte tenu du fait que la migration est considérée comme un fait civilisationnel multidimensionnel de ce en raison de son rôle actif dans le développement socio-économique et le remplacement entre les civilisations et les cultures.

La mondialisation ne doit pas exclure la libre circulation des travailleurs alors qu'elle permet la libre circulation des capitaux et des marchandises. Cela constitue l'une des contradictions qu'il conviendrait de surmonter pour que la migration devienne un mécanisme efficace dans le système du développement global et solidaire au service de tous les peuples du monde.

Je voudrais rendre hommage à la proposition du Directeur général du BIT visant à la création d'un Forum international sur la migration pour l'emploi. Convaincu du lien étroit entre la migration et le développement, la Tunisie a soutenu les initiatives régionales et internationales dans le domaine de la gestion de la migration et le renforcement des consultations et des coordinations dans ce domaine aux niveaux bilatéral et multilatéral.

Dans ce cadre, nous avons été les premiers à convoquer une conférence pour les pays de la Méditerranée occidentale (5+5) qui a eu lieu en décembre 2003. Ce sommet a consacré une grande partie de ses travaux à la question de la gestion commune de la migration étant entendu que cette formation a fait l'objet de la première conférence régionale ministérielle qui s'est déroulée en Tunisie.

Ce n'est un secret pour personne que le développement durable appelle une attention accrue à la lumière des mutations accélérées mondiales. Nul doute que l'adoption d'un nouvel instrument international sur la mise en valeur des ressources humaines constituera une source d'inspiration pour les pays membres pour développer leurs politiques et mettre en place des mécanismes et programmes appropriés dans ce domaine. La Tunisie a misé sur la mise en valeur des ressources humaines. C'est pourquoi la Tunisie a introduit des réformes au système d'éducation pour l'adapter aux nouvelles exigences de l'évolution de la technologie de l'information et de la communication, sans compter l'instauration du principe de l'éducation pour tous et en ayant recours aux technologies modernes d'information et de communication afin que la culture soit accessible à tous.

Le choix de la Tunisie pour arbitrer la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information en 2005 témoigne de la considération pour ses efforts et des progrès réalisés dans ce domaine. Nous espérons que le sommet contribuera à trouver des solutions pour réduire la fracture numérique et consolider l'effort de développement.

Le rapport global, qui porte sur la liberté syndicale et la négociation collective, a mis en lumière les progrès réalisés en matière de respect des droits fondamentaux au travail reconnus dans la Déclaration de 1998, progrès qui se sont traduits par le grand nombre de ratifications par les Etats Membres, et leur engagement à appliquer les principes contenus dans les deux conventions y relatives, ce que reflète l'efficacité du mécanisme de suivi.

Pour ce qui est du rapport sur la dimension sociale de la mondialisation, nous avons examiné les recommandations principales de ce rapport, qui étaient au centre de la séance spéciale au cours de laquelle l'accent a été mis sur les moyens suscepi-

bles de donner à la mondialisation un aspect plus humain et plus juste fondé sur le respect des droits de l'homme et de sa dignité et l'assurance de l'égalité des chances pour tous les peuples et sans discrimination.

L'ampleur des défis soulignés par le rapport exige de la communauté internationale le recours aux mécanismes de la coopération et du partenariat afin de réaliser le bien-être et la sécurité de tous.

La situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, telle qu'elle ressort du rapport annuel du Directeur général, reste toujours source de préoccupations. En effet, ce rapport montre l'étendue des souffrances endurées par le peuple palestinien dans ses différentes composantes, une situation qui contraire aux droits de l'homme les plus élémentaires reconnus par les charges internationales et par les normes internationales du travail.

Nous attendons, dans ce domaine un rôle plus important de l'OIT, en particulier à travers un soutien accru au Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale en lui assurant les ressources financières nécessaires.

La Tunisie, comme l'a souligné son Excellence le Président de la République, Zine El Abidine Ben Ali, dans son discours d'ouverture de la 16^e session du Sommet arabe à Tunis, réaffirme son attachement à la dignité internationale et à la paix comme choix stratégique et appelle l'ONU et les autres instances internationales influentes en vue de relancer la feuille de route et trouver une solution juste, globale et durable au conflit arabo-israélien.

Original anglais: M. DALLEY (Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Jamaïque)

Je voudrais commencer en transmettant, au nom de la délégation jamaïcaine, nos félicitations les plus cordiales, à Monsieur Rey Guevara, pour son élection à la présidence de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais également féliciter le Directeur général du BIT, M. Somavia, pour l'excellent rapport qu'il nous a soumis sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent. (*Exécution du programme de l'OIT en 2002-03*). Je voudrais aussi transmettre les très cordiales salutations de notre Premier ministre, le très honorable P.J. Paterson, qui m'a demandé de souhaiter au Directeur général, beaucoup de succès dans la poursuite de ses activités à la tête du BIT.

En témoignage de notre appréciation je voudrais l'inviter publiquement à visiter notre région afin qu'il puisse voir lui-même le travail que nous y faisons.

M^{me} Halonen, Présidente de la République de Finlande, et M. Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, méritent nos félicitations pour l'excellence de leur travail en tant que coprésidents de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Leur rapport évoque l'urgence qu'il y a d'élaborer une nouvelle structure de gouvernance qui définira la mondialisation en termes humains et offrira des possibilités ainsi que des bénéfices tangibles à tous les citoyens de la planète. Le rapport fait siens les principes cardinaux d'humanité: d'équité, de justice sociale, de démocratie, de respect des droits de l'homme et de justice sociale. La Jamaïque souscrit pleinement aux conclusions de ce rapport.

Lorsque l'on examine le rôle de l'OIT dans la mise en œuvre d'une mondialisation équitable et juste pour nous tous, la pertinence des objectifs stratégiques énoncés dans le rapport du Directeur général ressort de façon évidente. La promotion des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, la garantie d'un travail décent pour les hommes et les femmes, le renforcement de la protection sociale pour tous ainsi que du tripartisme et du dialogue social resteront des vœux pieux si nous ne tenons pas compte du message contenu dans l'allocution du Président de la 91^e session de la Conférence, M. Thabo Mbeki lorsqu'il a évoqué la dure réalité du poids de la dette qui pèse sur les pays du Sud suite à la mise en œuvre de programmes d'ajustement structurel, qui ont «entraîné une aggravation des conditions de vie des catégories les plus vulnérables de la population» et des «transferts financiers du Sud vers le Nord» faisant obstacle au développement du Sud.

L'OIT doit donc plus que jamais veiller à ce que la mondialisation n'aggrave pas la situation et n'ait pas des effets dévastateurs pour les plus démunis mais, au contraire, offre l'espoir de meilleures conditions de vie aux deux tiers de la population mondiale.

De tout temps l'humanité a cherché à améliorer ses conditions de vie. La mondialisation, peut-être plus que tout autre phénomène dans l'histoire, a des conséquences extrêmement profondes et durables dans toutes les sphères de notre vie sociale, politique, économique et culturelle. En tant que système social, la mondialisation ne peut ignorer la singularité culturelle et la diversité qui est la caractéristique première du monde. En tant que système économique, le fait qu'elle n'ait pas réussi à résoudre le problème des disparités croissantes entre la richesse, d'une part, et l'extrême pauvreté, d'autre part, dans certaines parties du monde suscite à la fois un malaise social et un sentiment d'exclusion qui peuvent donner naissance à des soulèvements sociaux. C'est pour cela que la Jamaïque appuie sans réserves l'inscription de la question du développement au centre de l'agenda de Doha et qu'elle a rejoint les pays du Sud pour que la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Cancún, s'écarte des «Thèmes de Singapour» pour s'orienter sur celui du développement durable.

Nous devons, par conséquent, nous attacher à examiner des questions relatives au développement et à l'amélioration des conditions de vie de tous les peuples de la planète.

Tout en luttant pour faire en sorte que les règles et politiques régissant le commerce mondial offrent aux pays en développement des possibilités d'accès aux marchés égales et favorisent le processus de croissance et de développement, et, tout en souscrivant pleinement à la nécessité d'opérer des réformes pour accroître la concurrence et la productivité, nous devons aussi veiller à ce que les droits fondamentaux des travailleurs, droit à la liberté syndicale et droit de négociation collective, ne soient pas fondamentalement remis en cause. En même temps, il faut nous assurer que la protection sociale est aussi vigoureusement défendue. A cet égard, la Jamaïque est fière de pouvoir dire qu'en août dernier elle a ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et qu'elle met en œuvre un programme d'action, avec l'appui de l'IPEC et du bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes,

afin d'éliminer le travail des enfants dans notre pays.

Nos efforts sont sous-tendus par notre attachement aux principes du tripartisme et du dialogue social, ce qui s'est traduit notamment par la signature historique d'un protocole d'accord dans le secteur public entre les deux grands partenaires sociaux, le gouvernement et le mouvement syndical représenté par la Confédération des syndicats de la Jamaïque.

En conclusion, tant le rapport intitulé *Une mondialisation juste* que celui du Directeur général viennent nous conforter dans nos efforts sur ces questions si importantes que nous déployons depuis si longtemps dans l'espoir de pouvoir recueillir des avantages durables pour les pauvres de ce monde.

Nous devons entamer cette période de discussion en ayant bien conscience que le sort de l'humanité repose sur nos travaux et est lié à la cause que nous défendons et au défi que nous sommes prêts à relever sans relâche en faveur de la justice sociale, de l'égalité du développement pour tous.

Original turc: M. KILIC (délégué des travailleurs, Turquie)

Je félicite le Président pour son élection à la présidence de cette Conférence. Je tiens également à remercier le Directeur général pour la qualité du travail qu'il a accompli.

Je me fais le porte-parole des travailleurs turcs pour condamner les comportements inhumains et les actes de torture commis en Irak ainsi que les violences infligées au peuple palestinien, aujourd'hui, au XXI^e siècle. J'invite instamment la communauté internationale à prendre rapidement des mesures.

Les travailleurs turcs approuvent entièrement les objectifs stratégiques définis dans le rapport du Directeur général. Je tiens d'ailleurs à féliciter ce dernier pour les efforts qu'il déploie pour faire du travail décent un objectif véritablement mondial ainsi que pour éliminer deux des conséquences les plus dramatiques de la mondialisation – la pauvreté et le chômage.

Un pourcentage important de la population mondiale est aujourd'hui touché par le chômage, ou se voit contraint de trouver un revenu supplémentaire pour pouvoir survivre. L'augmentation du revenu national est inutile si elle ne s'accompagne pas d'une plus forte création d'emplois productifs. Je tiens à ce propos à féliciter la Commission de l'emploi et de la politique sociale du Conseil d'administration pour ses études sur l'emploi productif comme instrument de réduction de la pauvreté, et à rappeler au gouvernement et aux délégations des employeurs qu'il leur incombe d'assurer la mise en œuvre de cette idée.

Il ne saurait y avoir de paix sociale durable dans le monde sans une structure qui permette d'assurer une distribution équitable des revenus. Le système actuel, inéquitable et instable, tend à faire baisser le niveau de vie des travailleurs, et ses faiblesses sont aggravées par le processus de mondialisation en cours. Il importe donc d'arrêter rapidement un certain nombre de politiques et de mesures. La première étape consiste assurément à cesser la mise en œuvre des politiques économiques imposées par les institutions financières internationales, comme le FMI et la Banque mondiale, politiques qui, conjuguées avec les effets de la mondialisation, ont des retombées néfastes dans le monde; il convient notamment de réviser la politique de privatisation,

dont le seul effet, dans notre pays, est d'accroître le chômage.

Le chapitre du rapport global qui traite des questions relatives aux droits syndicaux et aux libertés syndicales est d'une grande pertinence et présente un intérêt tout particulier pour les travailleurs turcs. Le mouvement syndical est en effet aux prises avec d'importantes difficultés. Au cours des dernières années, la crise économique, la privatisation et la mise en place du nouveau modèle économique ont entraîné une importante réduction du taux de syndicalisation. Les difficultés sont également dues à la législation et au non-respect des réglementations.

La loi sur la sécurité de l'emploi que les travailleurs ont appelé de leurs vœux pendant de nombreuses années est entrée en vigueur l'an dernier, mais un amendement de dernière minute a restreint sa portée, excluant de son champ d'action quelque 3,5 millions de travailleurs.

Nos tribunaux indépendants se sont opposés à l'ajournement des grèves décidé par le Conseil des ministres. Nous allons continuer notre lutte juridique afin de pouvoir exercer pleinement nos droits – droit de grève, droit de négociation collective – et pour qu'il ne soit plus possible d'ajourner les grèves.

Le dialogue social, concept clé dans le rapport du Directeur général, est également une priorité dans mon pays. Les négociations tripartites entre le gouvernement, les travailleurs et les employeurs se poursuivent, dans le but d'améliorer la législation du travail et de l'adapter aux exigences de notre époque.

Les derniers amendements apportés à notre constitution confèrent aux conventions internationales un rôle plus important dans notre législation. Il nous importe avant tout que les fonctionnaires puissent jouir des droits définis dans la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

Il est par ailleurs nécessaire de prendre des mesures pour harmoniser les réglementations en vigueur avec les conventions de l'OIT ratifiées par la Turquie.

Les gouvernements doivent également prendre des mesures plus énergiques dans le domaine de la protection sociale. Il importe notamment de déployer davantage d'efforts pour surmonter les difficultés rencontrées dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail – difficultés qui sont le résultat du processus de mondialisation mis en œuvre dans l'intérêt des capitaux transnationaux. Il incombe par ailleurs aux gouvernements de renforcer les mesures de protection sociale en faveur des travailleuses et des handicapés, et contre le travail des enfants.

L'OIT doit renforcer les normes du travail et améliorer le modèle social à mesure que la mondialisation accroît son empire, tant sur le monde du travail que sur le capital. Il faut en outre noter que la mondialisation a des répercussions positives dans les pays développés et négatives dans les pays en développement.

La République turque et la communauté turque du nord de Chypre déploient d'importants efforts pour s'intégrer dans la communauté mondiale. La communauté internationale doit en tenir compte et se prononcer en faveur d'une levée de l'embargo

qui pèse sur le nord de Chypre. Les travailleurs turcs invitent tous les délégués qui participent à la présente conférence à prendre des mesures dans ce sens.

Les travailleurs turcs défendent les droits fondamentaux, la paix dans le monde et dans leur pays. Nous sommes profondément préoccupés par ce qui se passe au Moyen-Orient. La guerre et le terrorisme sont les pires ennemis des droits de l'homme et de la démocratie, comme des droits et des libertés des travailleurs. Les travailleurs turcs souhaitent que la paix règne dans le monde. Nous espérons que cette conférence nous permettra d'œuvrer dans ce sens.

Original anglais: M. ALOEWIE (délégué gouvernemental, Indonésie)

D'emblée, permettez-moi, au nom de la délégation indonésienne, de féliciter chaleureusement le Président à l'occasion de son élection à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Je félicite également les Vice-présidents de leur élection. Je suis convaincu que, sous votre conduite éclairée, Monsieur le Président, la Conférence sera couronnée de succès.

J'aimerais également dire toute l'appréciation de ma délégation pour le rapport du Directeur général ainsi que pour le rapport du Président du Conseil d'administration.

Nous saluons le rapport du Directeur général sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation qui met en lumière la manière dont l'OIT peut jouer un rôle crucial dans la promotion du programme du travail décent, dans le cadre d'un ordre du jour mondial.

Je souhaite avant tout vous faire part de certaines de nos réflexions sur la mise en œuvre du programme de l'OIT.

Le document qui nous a été soumis présente les mesures que l'OIT a prises pendant l'exercice biennal, en se fondant sur les quatre objectifs stratégiques qui visent le travail décent pour tous. En outre, les mesures qui ont été prises ont pour objectif de répondre efficacement aux besoins et intérêts des mandants tripartites. Toutefois, nous aimerions réitérer ici que l'OIT devrait adopter une démarche plus holistique dans l'assistance qu'elle fournit aux gouvernements et aux partenaires sociaux.

En ce qui concerne le premier objectif stratégique, à savoir la promotion de la protection des travailleurs, le gouvernement de l'Indonésie continue d'actualiser sa législation du travail. Au début de cette année, le gouvernement a promulgué la loi sur le règlement des conflits du travail. Cette loi, qui s'inscrit dans la Réforme de la législation du travail que le gouvernement a lancée en 1998, est la plus récente dans ce domaine.

De même, afin de mettre en œuvre cette législation du travail, l'Indonésie a aussi ratifié la convention de l'OIT sur l'inspection du travail. Ces mesures devraient contribuer à renforcer la protection du travail en Indonésie et déboucher sur des relations professionnelles plus harmonieuses en garantissant aux travailleurs la protection sociale dont ils ont besoin. Pour que les relations professionnelles soient harmonieuses, il faut que les partenaires sociaux eux-mêmes les mettent en place.

Le gouvernement, à cette fin, s'efforce de les aider à établir des instances bipartites efficaces.

Etant donné que l'Indonésie connaît encore des problèmes en matière d'emploi, le gouvernement a fait tout son possible pour accroître les possibilités de travail. Cette politique s'inscrit dans notre mandat qui est prévu par la Constitution et qui prévoit que chaque citoyen a droit à un travail décent.

Nous sommes conscients du fait que l'économie informelle est inévitable dans le processus de développement d'un pays. En conséquence, nos programmes de développement nationaux visent à renforcer le secteur informel en améliorant les réglementations pertinentes.

Permettez-moi d'aborder l'un des points de l'ordre du jour de la Conférence qui a été aussi soulevé dans l'un des rapports, à savoir la question des travailleurs migrants. Effectivement, il s'agit d'un point d'une importance toute particulière pour le gouvernement, lequel se félicite de son inscription à l'ordre du jour. Nous saluons donc la possibilité qui nous est offerte d'examiner ici cette question. La dimension mondiale de ce problème nous indique que cette question doit être gérée à un niveau international. Bien sûr, c'est l'OIT qui est la mieux placée pour trouver des solutions pertinentes.

Mon gouvernement reconnaît que des mesures doivent être prises pour protéger les travailleurs migrants indonésiens. Certaines mesures sont d'ailleurs en cours. Nous avons notamment élaboré rédigé un projet de loi sur l'embauche et la protection des travailleurs migrants indonésiens.

Ma délégation souhaite faire une brève remarque sur le rapport du Directeur général sur la mondialisation qui reprend certains des arguments contenus dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. L'Indonésie est favorable à la mondialisation en tant que base de la croissance économique. Toutefois, la mondialisation ne saurait être dissociée de sa dimension sociale et de la réalisation de l'intérêt public et, par conséquent, du travail décent.

Le gouvernement indonésien est reconnaissant de l'assistance et de la coopération qu'apporte l'OIT pour nos efforts visant à mettre en œuvre les quatre objectifs stratégiques dans notre pays.

J'ajoute que le gouvernement indonésien reste préoccupé par la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Nous pensons qu'il est essentiel que l'OIT poursuive son assistance et qu'elle lui donne la plus haute priorité.

Permettez-moi de souligner que notre succès dépend de notre volonté de travailler main dans la main pour concilier nos différences, dans un esprit de compréhension mutuelle et de dialogue.

M. IVALA (*Ministre du Travail et de l'Emploi, Gabon*)

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation que je conduis et en mon nom propre, de m'associer aux félicitations formulées par les orateurs qui m'ont précédé pour l'élection du Président à la tête de notre Conférence.

Je voudrais également féliciter M. Juan Somavia pour la qualité des rapports soumis à notre examen, sans oublier la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation pour son excellent rapport intitulé *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*.

Je voudrais à présent faire quelques commentaires à ce sujet. Lors de la présentation du rapport de la Commission mondiale, en mars dernier, Son Excel-

lence le président Benjamin Mkapa déclarait: «Les problèmes liés à la dimension sociale de la mondialisation peuvent être attribués à l'absence d'obligation de rendre des comptes. Si les gouvernements sont de plus en plus comptables devant les citoyens, d'autres acteurs mondiaux importants ne le sont pas.»

Nous partageons les éléments clés identifiés par la commission qui sont notre voie à suivre, notamment la mondialisation solidaire, la cohérence des politiques de développement mondial, les règles équitables.

Cependant, il ne faut pas confondre décisions et progrès. Le processus de mondialisation tel qu'il se déroule est injuste. C'est pourquoi nous sommes persuadés qu'il faut œuvrer de manière cohérente aussi bien à l'échelon national qu'international.

A l'échelon national, la bonne gouvernance, la promotion et le respect des droits fondamentaux de l'homme, le renforcement du tripartisme et la promotion du dialogue social sont importants. Il revient à chacun de nous de préparer une stratégie nationale sur la mondialisation.

Cette stratégie, pensons-nous, doit comprendre un certain nombre d'orientations. Au niveau national, le gouvernement gabonais est persuadé que l'emploi productif et décent est l'un des moyens essentiels pour combattre la pauvreté et l'exclusion.

C'est dans ce cadre que le Président de la République, Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, a proclamé les années 2004-05, «années de plein emploi».

Aussi, le gouvernement traduit au quotidien cette volonté politique exprimée au plus haut niveau. Des actions concrètes sont entreprises. Un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), en cours de finalisation, accorde naturellement une place de choix à l'emploi en tant que moyen prioritaire de lutte contre la pauvreté.

Des forums provinciaux sur l'emploi sont organisés actuellement pour mieux cerner le marché de l'emploi. Nous entendons surtout juguler le chômage, en particulier celui des jeunes qui connaît une courbe ascendante. Pour cela, nous préconisons la voie des travaux à haute intensité de main-d'œuvre et accordons une attention particulière à l'adéquation formation-emploi.

Pour la relance de notre économie, il est impérieux de garantir un climat social apaisé. Ainsi une trêve sociale triennale a été signée entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Cette trêve vise à créer un climat propice à la relance économique que j'évoquais plus haut.

L'une des manifestations de cette trêve s'est traduite par la présentation, pour la première fois, d'un manifeste unique des Centrales syndicales de travailleurs, à l'occasion de la fête du travail.

Nous nous réjouissons que la question des migrations soit à l'ordre du jour de notre Conférence. En tant que pays d'accueil, le Gabon, qui compte une forte main-d'œuvre immigrée, est d'avis que la mobilité de la main-d'œuvre doit être encadrée par des règles claires sur le plan international et national.

Nous approuvons la démarche devant aboutir à l'adoption d'un plan d'action visant à renforcer «la capacité de l'OIT d'aider les pays membres à gérer les migrations», en se fondant sur les valeurs que nous appliquons toujours, à savoir: la non-discrimination et l'équité.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter Monsieur le Président et les Vice-présidents de cette Conférence pour leur élection.

Le rapport du Directeur général sur le suivi du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation nous incite à examiner de très près le rôle que joue l'OIT à l'heure actuelle, et celui qu'elle jouera à l'avenir.

Ce rapport procède à une autocritique sans concession. Il dit «on peut reprocher à l'OIT d'être repliée sur elle-même, trop procédurale, un peu lente dans ses réponses et d'avoir un style de communication qui n'encourage guère à découvrir ses valeurs». Le rapport dit également «l'Organisation en tant que telle mais aussi ses activités sont mal connues, y compris des employeurs internationaux et des réseaux d'organisations de travailleurs».

Pendant, cette organisation quelque peu oubliée, souvent ignorée et profondément ritualisée est souvent invitée par la Commission mondiale à se faire entendre dans le vacarme d'un marché mondial très bruyant qui, dans de nombreuses parties du monde, est également caractérisé par la violence.

Le message que nous devons transmettre au monde est à la fois ancien et nouveau. L'ancien message se trouve dans la Constitution de l'OIT: la paix durable doit être fondée sur la justice sociale; la non-adoption par une nation de conditions de travail humaines est un obstacle pour les autres nations; le travail n'est pas un bien. Le rapport du Directeur général commence justement par citer ces célèbres principes de l'OIT.

Le nouveau message concerne la gouvernance entre les nations et à l'intérieur des nations, et la cohérence: l'intégration du social et de l'économique, l'alignement de l'Agenda de l'OIT pour le travail décent sur l'Agenda sur la croissance économique des institutions de Bretton Woods.

Avant de nous lancer dans une mission aussi ambitieuse, il vaut la peine de faire le bilan de nos atouts. Les atouts principaux de l'OIT, ainsi que l'a relevé le rapport du Directeur général, sont à la fois anciens et nouveaux. Il s'agit d'abord du tripartisme, les fondateurs de l'OIT ont eu l'idée géniale d'instaurer un dialogue entre les principaux acteurs économiques.

Le deuxième atout est la structure de gouvernance de l'OIT qui réussit à fonctionner malgré la complexité des 177 nations. Le troisième atout est le consensus général sur les principaux objectifs et idées de l'OIT, récemment exprimés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998.

Enfin, les objectifs stratégiques clairement définis de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT constituent un atout majeur. Mais pour faire notre autocritique, nous devons nous demander si ces atouts sont suffisants.

L'OIT existe depuis longtemps; elle s'est engagée de manière active depuis de nombreuses décennies à propos d'un grand nombre de problèmes. Est-ce que les résultats de ces activités ont été probants sur le plan mondial? Einstein est souvent cité pour dire que la folie est le fait de répéter les mêmes actions en attendant des résultats différents. Est-ce que les activités de l'OIT donnent des résultats satisfai-

sants? Que faut-il changer pour obtenir d'autres résultats et considérer que nous agissons de manière sensée?

Ce sont des questions stratégiques posées par le rapport du Directeur général; pour les aborder, il invite à procéder à un examen détaillé des orientations stratégiques de l'Organisation en novembre prochain, au sein du Conseil d'administration.

Le Canada pense que les activités de l'OIT devraient contribuer directement à la création de travail décent dans une économie mondialisée en favorisant le recours effectif au capital humain et en encourageant le respect des droits des travailleurs. Dans ce contexte, l'OIT devrait essentiellement soutenir les activités visant: 1) à transposer en droit interne les principes et les droits fondamentaux et à les appliquer vraiment; 2) à mettre en place des administrations du travail efficaces qui peuvent élaborer et appliquer de bonnes politiques du travail et une législation orientée sur l'économie actuelle; 3) à établir et à renforcer les institutions permettant le dialogue social; 4) à obtenir et transmettre les meilleures informations possibles sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles; 5) à promouvoir l'amélioration des formations et des compétences pour les travailleurs qui veulent améliorer leur productivité; 6) à garantir que les travailleurs jouissent de la sécurité économique propice à leur développement personnel et à celui de leurs familles.

Le Conseil d'administration devra définir les résultats qu'il souhaite obtenir et fixer un nombre limité d'objectifs stratégiques. Il devra tirer le meilleur parti des atouts stratégiques de l'OIT et veiller à ne pas s'écarter des objectifs fondamentaux de l'Organisation. C'est seulement en nous concentrant sur notre Organisation que nous pouvons espérer jouer un rôle directeur dans un monde qui évolue rapidement.

M. SARBU (*Ministre délégué aux Relations avec les partenaires sociaux, Roumanie*)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter, au nom du gouvernement roumain, les deux distingués coprésidents de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, Son Excellence M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la Finlande, et Son Excellence M. Benjamin Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, pour leur contribution précieuse aux travaux de la commission.

Nous sommes dans l'ère de la mondialisation, nous montons ensemble une nouvelle marche de l'histoire à un instant où l'humanité a sûrement la maturité nécessaire pour reconnaître les opportunités incroyables qui s'ouvrent et pour prendre conscience des périls envisagés. La société humaine, chaque individu, voilà le grand bénéficiaire, mais aussi la victime potentielle de la mondialisation.

«Un travailleur qui ne peut trouver d'emploi est un personnage infiniment plus tragique que n'importe quel Hamlet ou Œdipe», disait John Morley en se référant à l'une des réalités profondément dramatiques et malheureusement très communes de la société moderne.

Une telle réalité – la dimension sociale de la mondialisation – ne peut pas être ignorée. Ses effets rapportés à chaque individu – leur amélioration en établissant des règles plus justes en matière de

commerce international, d'investissement, de finances et de migrations – doivent représenter notre principale préoccupation.

Un problème mondial exige une solution à un niveau mondial, et l'Organisation internationale du Travail, par ses valeurs fondatrices et la manière de les mettre en place, joue un rôle essentiel dans l'évolution du concept dynamique de la mondialisation dans le respect de la «justice et l'humanité». Travail décent, sécurité, un développement fondé sur l'éducation et la justice sociale – la Roumanie a été et sera un soutien convaincu de ces idéaux!

L'adhésion à l'Union européenne, prévue pour le 1^{er} janvier 2007, représente une avancée économique, politique et sociale très importante afin d'accroître le niveau de vie de nos citoyens. Mais la société ouverte vers laquelle notre pays se dirige va apporter aussi d'autres défis. Dans un monde globalisé, la migration est devenue un problème central de notre temps.

Afin de répondre au besoin d'informations et de conseils des travailleurs migrants, la Roumanie a établi depuis 2001 une institution spécialisée, l'Office pour la migration de la main-d'œuvre, dont l'objectif principal est de protéger les droits des travailleurs roumains qui travaillent à l'étranger et de soutenir la meilleure intégration de ceux qui décident de travailler dans notre pays.

Tous les efforts faits par le gouvernement roumain jusqu'à présent pour régler la circulation de la main-d'œuvre et assurer un statut digne aux travailleurs migrants devront être appuyés, à l'avenir, par les partenaires européens, et soutenus dans un processus de négociation; il faudra également conclure un plus grand nombre de conventions bilatérales, qui assurent le cadre légal pour la réglementation de la migration de la main-d'œuvre.

Je désire réitérer, à cette occasion, la position ouverte de notre pays pour la réalisation, dans ce but, de partenariats comme ceux-ci, les expériences actuelles confirmant le fait que ces accords et ces conventions sont des instruments extrêmement efficaces dans la lutte contre la migration clandestine et le trafic illégal de main-d'œuvre. Dans le même temps, nous nous attachons à continuer de consolider le partenariat interne avec les syndicats et le patronat.

Conscient de l'importance de l'implication de la société civile dans la dynamique économique, dont les effets sont parfois douloureux, le gouvernement de la Roumanie a fait du dialogue institutionnalisé l'instrument permanent de consultation et de promotion de la cohésion sociale, apportant plus de cohérence et de continuité aux politiques gouvernementales sur les plans social, éducatif, scientifique et culturel afin d'assurer une croissance économique véritable sur la base du développement durable.

La responsabilité collective telle qu'elle est conçue aujourd'hui en Roumanie est plus qu'un concept théorique ou un simple instrument de pacification sociale, c'est une attitude dans l'approche des réalités, un environnement culturel pour l'esprit même de la coopération.

L'expérience de la concertation sociale concrétisée par l'élaboration et l'adoption d'accords de partenariat menée par l'actuel gouvernement a été renouvelée en 2004.

Le Pacte pour la stabilité sociale de 2004 reflète la préoccupation des partenaires sociaux et des autorités gouvernementales pour trouver des solutions optimales et responsables aux problèmes liés à l'amélioration du système de protection sociale, à l'accroissement des revenus et du niveau de vie, à une meilleure exploitation des ressources humaines, et assurer l'égalité des chances.

Les objectifs sont ambitieux et nos efforts appropriés. L'adhésion prochaine de la Roumanie à l'Union européenne place actuellement le pays au cœur d'une communauté mondiale en plein processus de mondialisation. Ce processus historique d'adhésion offrira à notre pays de grandes opportunités mais posera, en même temps, de grands défis. A cet égard, je voudrais vous assurer de l'engagement de notre gouvernement à continuer, lorsque la Roumanie sera prête, à s'approcher de l'esprit de compétition et des exigences de l'Union européenne, de respecter les hauts principes de solidarité et de justice sociale soutenus par l'Organisation internationale du Travail.

Original arabe: M. ALLAM (délégué des employeurs, Egypte)

Au nom de la Fédération des industries égyptiennes, j'adresse mes salutations au Président à l'occasion de son élection à la tête de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. En mon nom propre et au nom de la Fédération des industries égyptiennes, nous aimerions féliciter Monsieur le Directeur général pour son rapport intitulé «S'organiser pour plus de justice sociale». La fédération que je représente est d'accord avec le contenu de ce rapport qui faisait déjà l'objet de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ces principes et les droits qui en découlent font l'objet d'un intérêt particulier en tant qu'éléments importants dans toutes les opérations économiques, sociales et politiques.

La Fédération des industries égyptiennes croit au principe de la liberté syndicale et au droit à de négociation collective en tant qu'expression de la dignité humaine, car ils permettent aux employeurs et aux travailleurs de se rapprocher et de travailler ensemble non seulement pour défendre leurs intérêts économiques, mais également pour garantir les libertés civiles, telles que le droit à la vie et à la sécurité ainsi que la protection contre toute forme de discrimination et d'intervention de harcèlement, tout cela faisant partie intégrante de la démocratie.

Il est prouvé que le respect de la liberté d'association et du droit de la négociation collective joue un rôle important dans le cadre d'un développement économique sain et ne peut avoir que des effets positifs sur le développement économique grâce à la garantie d'une répartition juste des fruits de la croissance et à la promotion de la productivité, d'une bonne gestion des mesures d'ajustement et de la paix sociale, et ce dans le cadre d'une économie mondialisée qui garantit la liberté d'association et le droit de négociation collective, qui permettent de concilier les objectifs sociaux et les nécessités du marché.

La Fédération des industries égyptiennes exprime sa préoccupation sur le fait que malgré une tendance générale positive quant à la diffusion de la démocratie, le niveau élevé de ratification des normes internationales fondamentales du travail et l'augmentation de la transparence sur les marchés

mondiaux, il existe toujours des problèmes extrêmement graves. Il y a toujours des violations des droits des employeurs et des travailleurs sous différentes formes, tels que les assassinats, les actes de violences et les arrestations comme c'est le cas en Palestine et dans les territoires arabes occupés. On s'en prend à la vie et à la liberté des gens qui cherchent à s'organiser et à défendre de manière collective leurs droits fondamentaux.

La Fédération des industries égyptiennes constate que l'économie informelle n'a pas encore été suffisamment explorée. Les employeurs et les travailleurs doivent pouvoir bénéficier du droit de s'organiser dans ce domaine. Il est évident qu'il est nécessaire que des structures représentatives soient prévues pour ce secteur indépendamment des syndicats de travailleurs et des organisations d'employeurs en place. La Fédération des industries égyptiennes lance à cet égard un appel aux organisations d'employeurs qui ont des liens directs avec le secteur informel dans le cadre de la sous-traitance et aux autres dispositions commerciales appliquées dans l'économie informelle afin de jouer un rôle important dans la promotion du respect des droits fondamentaux sans que cela n'entrave l'esprit d'initiative et le développement de ce secteur.

Pour ce qui est des travailleurs migrants, la Fédération des industries égyptiennes remercie le secrétariat pour avoir inscrit cette question à l'ordre du jour de la Conférence. Elle constate que la région arabe connaît très bien ce problème en tant qu'États exportateurs et importateurs de travailleurs. C'est pour cela qu'il faut trouver des cadres et des structures qui permettent de défendre les intérêts des travailleurs migrants. Ces derniers doivent s'organiser au sein des syndicats existants plutôt que d'en créer de nouveaux pour garantir qu'ils ne seront pas exclus du système de négociation collective. Je vous remercie.

Original arabe: M. LATIF (délégué gouvernemental, Iraq)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. C'est un plaisir pour moi de vous transmettre les salutations de mon gouvernement qui s'appête à la fin de ce mois à reprendre son entière souveraineté des mains de l'autorité provisoire de la coalition. Maintenant que la résolution 1546 des Nations-Unies a été adoptée à l'unanimité, je présente mes remerciements et ma gratitude à la communauté internationale et aux forces de la coalition qui ont contribué à mettre un terme à ce cauchemar qu'était le régime dictatorial le plus cruel de l'histoire contemporaine et qui a rendu sa dignité au peuple iraquien.

Je voudrais aussi exprimer mon estime pour le rôle de l'OIT, pour son Directeur général, M. Somavia, M. Rifai, directeur du bureau régional de l'OIT pour les États arabes, et M. Qariouti, directeur de la «Task force» pour l'Iraq, pour leurs efforts sincères, leur persévérance et leur assistance précieuse dans les différents domaines. Un bureau de coordination a été ouvert à Bagdad en coopération entre notre ministère et le bureau régional à Beyrouth, ce qui a permis de renforcer la coopération et de faciliter l'application du protocole d'accord entre les deux parties. Des sessions de formation ont été organisées avec l'assistance de l'OIT et nous avons pu élaborer un projet de code du travail qui peut être considéré comme un excellent modèle pour la région et qui a inclus toutes les normes, recommandations, résolutions et

s internationales et surtout les huit conventions fondamentales du travail.

En ce qui concerne le rapport du Directeur général sur l'*Exécution du programme de l'OIT en 2002-03* et malgré notre absence à la 91^e session et les circonstances extrêmement pénibles qu'a connues notre pays, nos contacts avec l'OIT n'ont jamais été interrompus. Nous nous devons de féliciter le Directeur général pour les efforts déployés dans la préparation de ce rapport et l'importance de son contenu, notamment les stratégies de l'Organisation. Néanmoins, on n'y trouve pas de statistiques ni de référence aux pays qui ne respectent pas les normes internationales ou adoptent les textes internationaux mais les violent constamment. De même qu'il n'indique pas le niveau de pauvreté de chaque État ni les plans élaborés pour améliorer la situation. Puisque notre Organisation a atteint l'âge respectable de 85 ans, nous voudrions rappeler, comme l'a souligné le Directeur général, la nécessité de revoir son règlement et ses programmes. Il est également nécessaire d'établir de nouveaux moyens pour atteindre ses objectifs.

Il est temps de trouver un nouveau mécanisme de pression sur les États Membres comme c'est le cas, par exemple, à la Commission des droits de l'homme. Le rapport utilise une terminologie qui doit être clairement définie. Il nous faut par exemple une définition claire de ce qu'est le travail décent, ou le travail approprié. En ce qui concerne la mondialisation juste, nous sommes tous d'accord que la mondialisation n'est pas entièrement bénéfique et qu'une partie est certainement nuisible. Les États qui en connaissent les bienfaits mettent en œuvre des programmes sociaux et économiques adéquats, mais les États qui ont des administrations corrompues et dictatoriales sont ceux qui souffrent en premier des méfaits de la mondialisation. Il faut donc profiter de l'expérience des autres pays et exiger des pays développés des mesures telles que l'ouverture des marchés, la suppression des politiques protectionnistes et des subventions de certains secteurs notamment le secteur agricole.

La communauté internationale se préoccupe de la situation en Iraq et cherche à nous aider. Les conférences des pays donateurs se succèdent non seulement par solidarité mais parce que le monde entier est conscient de l'importance et des capacités de l'Iraq dans tous les domaines, particulièrement dans les domaines de la sécurité, la paix et de la lutte contre le terrorisme dans la région, ainsi que l'élaboration des moyens nécessaires à la construction d'une véritable démocratie.

L'Iraq a besoin de votre soutien et ce soutien peut prendre deux formes: la pression des partenaires sociaux afin de supprimer les dettes de l'Iraq, car ces dettes n'ont pas servi au développement du pays, elles ont en fait été utilisées pour acheter notamment des armes ou pousser le pays dans des guerres dévastatrices qui ont fait beaucoup de victimes et détruit l'économie et les infrastructures. Pourquoi le peuple iraquien devrait-il rembourser des dettes qui n'ont fait que semer la destruction? L'autre forme d'assistance doit être la contribution à la reconstruction de l'Iraq et le rejet du prétexte de l'insécurité pour retarder le processus de reconstruction. Il faut au contraire accélérer la mise en œuvre des contrats, sinon, comme l'a dit le ministre de la Construction et du Logement de l'Iraq, cela

contraint de rompre les contrats avec les compagnies qui retardent leur exécution. Une fois que la souveraineté reviendra au gouvernement iraquien, et que la situation se sera stabilisée, les investisseurs étrangers viendront chez nous par milliers. D'autant plus que l'insécurité n'est pas une situation propre à l'Iraq, elle règne dans de nombreux pays du monde et de la région, en Asie, en Afrique et même aux Etats-Unis. Le terrorisme est devenu un phénomène transfrontières et multinational. C'est un phénomène qui n'est limité par aucune contrainte ni valeur et encore moins les valeurs morales ou humanitaires. Il ne faut pas plier devant lui, mais plutôt trouver des réponses aux problèmes sociaux et surtout le chômage.

Il est également important de s'attacher à l'aspect politique et international du terrorisme et là, il est nécessaire de trouver une solution juste à la question palestinienne qui garantisse le droit aux Palestiniens à établir un Etat indépendant et à vivre enfin dans la dignité.

La nouvelle société iraquienne, elle aussi, espère pouvoir jouir de ses droits fondamentaux. Sa jeune démocratie a conféré aux Iraquiens le droit de fonder des syndicats et des associations d'employeurs, des partis politiques et des organisations de la société civile ainsi que la liberté de la presse, la liberté d'expression et la liberté de manifester.

Le ministère du Travail et des Affaires sociales iraquien a accompli des tâches importantes au cours d'une période relativement courte, ainsi 28 bâtiments proches du ministère ont été réhabilités et les fonctionnaires ont commencé à y travailler depuis mars 2003. D'autre part, les travailleurs retraités dont le nombre dépasse 18 000 ont obtenu des allocations d'urgence et nous avons également payé des subventions aux familles pauvres. Nous avons également réhabilité des hospices d'orphelins et des centres pour handicapés et pour personnes âgées; nous avons ouvert deux centres qui accueillent les enfants abandonnés et un centre d'accueil pour les femmes qui subissent des violences. L'UNICEF pour sa part entreprend la réhabilitation de 24 autres bâtiments. Le ministère a créé un département chargé du travail des enfants et des cadres seront formés afin qu'ils puissent traiter ce problème et coordonner leur travail avec les organisations intergouvernementales et les ONG concernées.

(M. Attigbe prend place au fauteuil présidentiel.)

Nous avons interdit le travail forcé, rémunéré ou non rémunéré, car le régime dictatorial précédent avait recours à de tels travaux sous prétexte de «travail national» malgré son adhésion en 1959 à la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé.

Pour conclure, je souhaite à votre organisation plein succès dans la recherche de solutions aux problèmes sociaux et j'espère qu'à travers le dialogue et la démocratie, la paix, la sécurité et la prospérité pourront régner dans le monde. Les Iraquiens ne vont pas interrompre leur marche vers le progrès et les terroristes ne nous empêcheront pas de construire la société modèle dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie, ni de garantir à tous les partenaires sociaux leurs droits fondamentaux.

Original anglais: M. WINN (Ministre du Travail, Myanmar)

Tout d'abord, je souhaite féliciter le Président au nom de la délégation du Myanmar pour son élection à l'unanimité à la présidence de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail, et je suis convaincu que, sous sa direction éclairée, la Conférence sera couronnée de succès.

J'aimerais tout d'abord saluer le rapport du Président du Conseil d'administration et celui du Directeur général du BIT. Ils permettent une réflexion sur certains succès et sur la manière dont on peut en tirer parti et, en même temps, il nous incite à nous concentrer davantage sur les domaines où l'Organisation n'a pas été aussi efficace. L'un des problèmes préoccupants pour un nombre croissant de pays est le point inscrit à l'ordre du jour cette année concernant les travailleurs migrants. Si la mondialisation a entraîné les mouvements des capitaux et des marchandises et a ouvert les marchés mondiaux, elle a eu aussi une influence sur la migration des travailleurs dont la protection pose un problème. Les pays de l'ANASE prennent des mesures pour résoudre cette difficulté au sein de la région. J'aimerais d'ailleurs informer cette auguste assemblée que le Myanmar a signé un protocole d'accord avec la Thaïlande en vue de régler le problème des travailleurs transfrontaliers. Nous avons déjà accepté le retour de plus de 13 000 travailleurs migrants au Myanmar. Nous avons également établi un camp d'accueil à la frontière pour faciliter le retour au Myanmar de ces travailleurs migrants. Nous finançons nous-mêmes ces activités.

Nous espérons qu'une discussion générale sur le problème des travailleurs migrants sur la base d'une approche intégrée nous permettra de trouver de nouvelles solutions globales à ce problème. J'aimerais également ajouter que d'autres questions techniques inscrites à notre ordre du jour sont également importantes pour la promotion des activités normatives. Je salue également la proposition opportune de retirer un certain nombre de recommandations devenues maintenant obsolètes.

Je saisis cette occasion pour vous entretenir brièvement de nos efforts en vue d'éradiquer le travail forcé au Myanmar, et ceci en étroite collaboration avec l'OIT. J'aimerais rappeler que, depuis mai 1999, des modifications législatives appropriées ont été apportées à la loi sur les villages et sur les villes pour interdire le travail forcé. En outre, des mesures administratives et d'application ont été prises pour faire respecter ses dispositions. Un accord a été conclu en mars 2002 sur la nomination d'un chargé de liaison, ce qui a facilité la promotion de la coopération entre l'OIT et le Myanmar.

En ce qui concerne les conclusions de la 288^e session du Conseil d'administration tenue en novembre 2003 sur la mise en œuvre d'un plan d'action conjoint que nous avons accepté et mis en œuvre en mai 2003, nous avons manifesté notre volonté politique sincère de mettre en application ce plan en collaboration avec l'OIT, et ceci durant la visite d'évaluation au Myanmar de M. Francis Maupain, Conseiller spécial du Directeur général du BIT, en mars 2004. Malgré notre engagement, le plan conjoint d'action n'a pas pu être lancé, car certains liens sa mise en route à des questions dépourvues de pertinence. Mais nous pen-

sons qu'il doit être examiné de manière objective uniquement en fonction des mérites et des éléments qu'il contient et sur lesquels les deux parties ont beaucoup travaillé pour parvenir à un accord.

A ce stade, j'aimerais également mentionner le cas des deux condamnés, évoqué lors de la 289^e session du Conseil d'administration, et j'aimerais rappeler que la peine de mort prononcée contre eux n'était liée en aucun cas à leurs contacts avec l'OIT. J'aimerais vous rassurer sur le fait que les contacts avec l'OIT ne sont en aucun cas considérés comme des délits pénaux dans notre pays. La peine de mort a été prononcée contre ces deux personnes en raison de leurs contacts avec des organisations illégales composées de dissidents en exil et s'engageant dans des activités subversives contre le gouvernement.

Le Myanmar est d'ailleurs doté d'un système judiciaire indépendant. La Cour suprême s'est penchée sur ces deux cas et la peine capitale prononcée par le tribunal de district a été commuée en une peine de trois ans d'emprisonnement. Le Myanmar a donc ainsi répondu aux préoccupations exprimées lors de la 289^e session du Conseil d'administration. Par ailleurs, ces deux condamnés ont le droit d'interjeter un deuxième appel devant la Cour suprême.

Le Myanmar traverse une phase très importante de son histoire. La Convention nationale, reportée en 1996, a été convoquée le 17 mai 2004 pour établir une nouvelle Constitution et se compose à près de 100 pour cent de représentants de toutes les couches de la société. C'est la première des sept étapes de la feuille de route établie par notre Premier ministre. Lors de la réunion plénière de la Convention nationale tenue le 20 mai 2004, le comité chargé de réussir la Convention nationale a précisé les principes de base concernant les secteurs sociaux et des entreprises, soumis à l'examen des délégués, qui doivent être inclus dans la Constitution de notre Etat. Les délégués en délibéreront et présenteront des suggestions. La nouvelle Constitution devrait contenir des dispositions conformes aux conventions de l'OIT ratifiées par le Myanmar, notamment la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour éliminer le travail forcé en collaboration avec l'OIT. Nous continuerons ce processus avec une bonne volonté et de bonne foi jusqu'à ce que le travail forcé ait totalement disparu du pays. Nous espérons vivement que, dans cette entreprise, nous bénéficierons de la compréhension de la coopération et du soutien de toutes les parties concernées.

Original anglais: M. GRÖNLUND (Secrétaire d'Etat, Ministère de l'Industrie, de l'Emploi et des Communications, Suède)

Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter le Président, ainsi que tous les autres membres du bureau de la Conférence à l'occasion de son élection.

J'ai décidé de borner mes réflexions à trois questions qui, aux yeux de mon gouvernement, revêtent une importance fondamentale dans n'importe quel contexte international. Elles ne sont pas limitées à notre collaboration avec l'OIT.

La première concerne le sujet du rapport mondial de cette année, à savoir la liberté d'association et le droit de négociation collective, assortis des princi-

pes énoncés dans les conventions n°s 87 et 98 de l'OIT.

Le droit de constituer librement des organisations afin de promouvoir et défendre les intérêts individuels et collectifs, est un droit de base. Ce sont les conditions préalables à une société décente.

Il est par conséquent fort préoccupant de constater qu'en 2004 la moitié des travailleurs dans le monde ne sont toujours pas protégés par les dispositions de ces conventions fondamentales. Ces hommes et ces femmes peuvent se trouver sur tous les continents, tant dans le monde développé que dans le monde en développement et même parmi les membres permanents du Conseil d'administration du BIT.

Nous les trouvons dans les zones franches d'exportation avec des exemples de mise à l'écart délibérée des droits fondamentaux des travailleurs afin d'améliorer la compétitivité et d'attirer les investissements directs étrangers. C'est pour nous une question extrêmement grave et une contradiction, car des recherches effectuées dans les pays de l'OCDE par exemple montrent que le respect des conventions fondamentales joue un rôle important dans un développement économique stable.

Je souhaite par conséquent répéter ce que la Suède exprime depuis de nombreuses années au sein de l'OIT, à savoir que les normes fondamentales du travail devraient figurer au centre des préoccupations internationales. L'OIT devrait faire en sorte que des mesures coordonnées soient prises en partant du principe que toutes les organisations internationales pertinentes devraient assumer leur rôle dans la promotion de la Déclaration de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail. Le développement ne devrait pas se faire au détriment des travailleurs.

J'espère sincèrement que le résultat principal de cette Conférence sera un message tripartite ferme, envoyé aux gouvernements du monde entier pour garantir que les principes et les droits inscrits dans la Déclaration de 1998 de l'OIT seront pleinement respectés et que toutes les conventions fondamentales seront ratifiées et mises en œuvre. Les suggestions d'assistance technique à cette fin reçoivent notre plein appui.

La deuxième question sur laquelle je voudrais attirer votre attention concerne l'emploi. L'emploi revêt une importance cruciale pour répondre aux besoins et aux aspirations des hommes et des femmes dans le monde entier, pour promouvoir le développement, pour éliminer la pauvreté et pour gérer la révolution démographique.

Nous nous félicitons de la prise de conscience croissante que le plein emploi et le travail décent pour tous devraient devenir des objectifs mondiaux. La priorité dominante pour l'OIT, en collaboration avec d'autres organisations internationales, devrait être la promotion du plein emploi et du travail décent dans le monde entier.

La Banque mondiale a lancé un programme de recherche pour garantir que les politiques de promotion de l'emploi fassent désormais partie intégrante des programmes de croissance équitable et de réduction de la pauvreté. Nous apprécierions vivement une action similaire de l'OIT et, bien entendu, une coopération internationale sur ces questions. Nous attendons avec intérêt que l'OIT renforce ses travaux sur l'emploi et sur l'Agenda global pour l'emploi et nous l'y engageons vivement.

Il va sans dire que mes dernières remarques vont porter sur les réflexions de la Commission mondiale et du document qui en a résulté et qui est présenté à la Conférence. Permettez-moi tout d'abord de féliciter la Commission mondiale et l'ensemble de son secrétariat pour le travail accompli et le rapport final qui nous est présenté.

Les idées et les conclusions elles-mêmes n'apportent rien de véritablement nouveau. Mais ce qui est nouveau, c'est la démarche globale. Nous constatons que ses analyses sont excellentes et la plupart des propositions sont tout à fait pertinentes et établissent une base commune de discussion sur le plan mondial. Cependant, plusieurs questions importantes sont traitées de manière assez générale et méritent une plus mûre réflexion afin de déterminer la valeur ajoutée et de parvenir à une forme définitive, élargie et globale de décisions par consensus.

Nous adhérons pleinement à l'idée selon laquelle la gouvernance de la mondialisation devrait être fondée sur des valeurs universellement partagées et sur le respect des droits humains et des normes fondamentales du travail. Nous appuyons avec force la recherche de démocratie et de bonne gouvernance, l'équité sociale et l'égalité entre hommes et femmes et certainement aussi la nécessité de cohérence et le centrage sur les actions nationales. Ces aspects sont autant de pierres angulaires du développement et, très franchement, je pense que d'une manière ou d'une autre nous avons tous notre tâche à accomplir.

L'OIT devrait s'attaquer immédiatement aux défis, que présente la défense des droits, et aux questions vastes et complexes de l'emploi dans le monde. De concert, nous les gouvernements, les travailleurs et les employeurs devront continuer à analyser les diverses propositions et rechercher des partenaires pour une action stratégique concertée afin d'assumer la responsabilité collective qui nous incombe de rendre la mondialisation juste et ouverte à tous.

Comme nous pouvons le voir aujourd'hui, une discussion tripartite animée est déjà en cours et je suis convaincu, qu'une fois de plus, nous pourrions confirmer qu'il n'y a rien de tel qu'un dialogue constructif pour promouvoir des changements durables.

Original anglais: M. TALIADOROS (Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Chypre)

Permettez-moi de commencer en disant que c'est une excellente idée d'avoir inscrit le travail de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail.

Permettez-moi également de remercier et de féliciter le Directeur général du BIT de nous avoir fait part avec franchise et sincérité de ses réflexions sur le rapport de la commission et, en particulier, sur les implications de celui-ci pour l'OIT.

Nous partageons avec la Commission mondiale la conception d'une mondialisation fondée sur une solide dimension sociale, sur des valeurs universelles et sur le respect des droits de l'homme et de la dignité individuelle.

Compte tenu de l'éthique qui est la sienne, de sa nature tripartite et de sa représentativité, l'OIT peut et devrait jouer un rôle important pour atteindre l'objectif d'une mondialisation plus juste en tenant compte de l'analyse de la commission selon la-

quelle, les problèmes relevés ne sont pas dus à la mondialisation en tant que telle, mais aux défaillances de sa gouvernance.

Le rapport du Directeur général souligne le défi majeur mis en exergue par la commission, qui consistera, d'une part, à réunir des initiatives dispersées dans des stratégies nationales intégrées visant à réduire la pauvreté et à promouvoir le travail décent et, d'autre part, à encourager «une intégration cohérente de politiques sociales et économiques, axées sur le bien-être et la qualité de vie des gens».

Les politiques sociales de Chypre ont toujours visé la justice sociale, la solidarité sociale et la cohésion sociale, dans un système économique libre et démocratique. En réponse aux défis que posent l'évolution démographique et socio-économique, notre adhésion à l'Union européenne et la mondialisation, nous procédons actuellement à la modernisation de notre politique sociale en soulignant l'interdépendance entre les politiques économiques, sociales et de l'emploi. Nous sommes pleinement conscients de la nécessité de trouver le bon équilibre entre les mesures destinées à stimuler la croissance et la compétitivité et celles qui doivent garantir la protection sociale et la solidarité.

Dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, nous allions promotion de l'accès à l'emploi et investissement dans les ressources humaines, en encourageant, avec l'aide financière du Fonds social européen, des mesures spécifiques qui ont pour buts de consolider et moderniser les agences publiques pour l'emploi, de renforcer les activités visant à adapter les qualifications aux besoins du marché, de promouvoir l'égalité des chances pour que tous, et en particulier ceux qui sont menacés par l'exclusion sociale aient accès au marché du travail, de faciliter l'accès des femmes au marché du travail, de mettre les nouvelles technologies en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que d'améliorer et de renforcer la formation et l'enseignement professionnel secondaire et technique.

En ce qui concerne les recommandations de la commission sur la construction d'un socle socio-économique, Chypre a pris des mesures solides et peu coûteuses dont j'aimerais vous parler.

L'ensemble de la population active est couvert par un système de sécurité sociale de l'Etat. En sus, un régime destiné à ceux qui ne sont pas dans le marché du travail garantit une couverture universelle pour les retraites. L'assistance sociale permet de garantir un niveau de vie minimum socialement acceptable pour tous, et une protection spéciale pour les populations les plus exposées à l'exclusion sociale.

Le travail décent est un objectif fondamental, servi par un cadre juridique complet qui assure des normes minimums.

L'Etat fournit un appui technique et financier aux organisations non gouvernementales pour mettre en place des services sociaux et des programmes à l'échelon local, ce qui favorise l'initiative communautaire et permet de répondre aux besoins sociaux.

Le dialogue social est bien développé et la participation des partenaires sociaux à la formulation et au contrôle de politiques est désormais bien établie.

La participation aux stratégies européennes pour l'emploi et pour l'inclusion sociale a contribué à

rendre l'élaboration des politiques encore plus transparente, à accroître la responsabilité politique, à renforcer l'efficacité des politiques nationales qui doivent se fonder sur des objectifs et des buts spécifiques et quantifiés, et à renforcer la culture de l'évaluation.

Du fait de notre expérience nationale, nous ne pouvons qu'approuver l'accent placé à la fois par la commission et le Directeur général sur l'importance cruciale de l'action au niveau national.

Nous approuvons aussi la recommandation visant à rendre plus cohérent les politiques des différentes organisations internationales. La première étape pourrait consister à mettre en œuvre la proposition de la commission, préconisant l'instauration d'un dialogue entre tous les acteurs concernés, dans le cadre d'un forum sur la dimension sociale de la mondialisation.

Je ne voudrais pas faire de politique ici mais la référence faite par le délégué des travailleurs de la Turquie à la situation de Chypre, me contraint à répondre que le soi disant embargo contre les Chypriotes turcs est une conséquence des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et des décisions de la Cour de justice européenne

Le gouvernement de la République de Chypre a pris un ensemble de mesures en faveur des chypriotes turcs et ceux-ci ne fait l'objet d'aucune discrimination. Le gouvernement est le premier à soutenir le développement économique des Chypriotes turcs dans le but de faciliter l'unification de notre pays.

Original russe: M^{me} KARAGOUSOVA (Ministre du Travail et de la Protection sociale, Kazakhstan)

Permettez-moi, au nom du Président de la République du Kazakhstan, de vous saluer et de vous exprimer ma reconnaissance pour m'avoir invitée à participer à la 92^e session de la Conférence.

Je partage l'opinion générale des participants quant à la pertinence et à l'importance du rapport du Directeur général du BIT, M. Somavia. Comme cela a déjà été relevé à plusieurs reprises, les processus de mondialisation suscitent avant tout une certaine inquiétude, en particulier dans le domaine social, où l'équilibre qui s'était plus ou moins établi au niveau des pays semble être mis à mal.

La République du Kazakhstan, qui est un participant actif au processus d'intégration, ressent pleinement toutes les conséquences du processus de la mondialisation. A cet égard, nous nous employons activement à perfectionner le mécanisme de protection et de prévoyance sociales pour tenter d'atténuer un tant soit peu les effets de cette mondialisation sur les travailleurs et travailleuses de notre pays, de défendre notre marché du travail national dans un contexte de migration active, de surmonter les disparités extrêmes dans les modes de vie et les niveaux de vie et d'intensifier la lutte contre la pauvreté. Consciente que cette pauvreté constitue un terreau potentiel pour le terrorisme et l'économie criminelle, la République du Kazakhstan dispose d'une expérience positive qui nous a permis, outre le développement dynamique de notre économie, de mettre en place un mécanisme efficace de protection sociale. Dans cet effort de protection sociale – comme l'a relevé le Directeur général dans son rapport –, nous nous efforçons de mettre en pratique les principes du tripartisme pour rechercher des com-

promis viables qui nous permettent de respecter les droits et libertés fondamentaux au travail et de protéger la santé et la sécurité au travail, sans altérer le climat de l'investissement dans notre pays et sans ralentir la croissance économique.

La pluralité des moyens, exposés dans le rapport, de promouvoir le dialogue social, et le plan d'action proposé nous permettront de trouver des réponses à bon nombre de problèmes auxquels nous sommes confrontés. La République du Kazakhstan a été un des premiers pays de l'espace de la CEI à procéder à la création d'un système à plusieurs niveaux de négociation collective pour régler les relations sociales. En 1995, par décision du Président, M. Nazarbaïev, fut instituée l'obligation de conclure annuellement des accords généraux entre le gouvernement et les associations patronales et syndicales. Cette obligation valait à tous les niveaux.

En 1999, le Kazakhstan a ratifié toutes les conventions fondamentales, dont la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. En l'an 2000, fut adoptée la loi sur le partenariat social en République du Kazakhstan qui a jeté les fondements du tripartisme. Dans le même temps, ont été mises en œuvre des mesures constructives visant à donner corps au principe de liberté syndicale et au droit à pratiquer la négociation collective. Grâce à cela, le dialogue social inclut désormais tous les types de négociation et de consultation ainsi qu'un échange d'informations entre les représentants du gouvernement, les travailleurs et les employeurs. Les questions prioritaires pour la négociation sont les relations sociales de l'emploi, le taux de chômage, la pauvreté, la rémunération du travail, la protection de la santé et de la sécurité du travail, la protection sociale, etc. Tout cela nous a permis, au cours des dix dernières années, d'assurer une relative stabilité et cohésion sociales. Le nombre de contentieux et conflits du travail a considérablement diminué. En l'espace de trois années, de 1999 à 2001, on a vu une réduction par cinq du nombre d'actions revendicatives.

Le Kazakhstan, qui est attaché au respect et à la mise en œuvre des normes internationales dans le domaine du travail, accorde beaucoup d'importance à la coopération avec l'OIT. Au Kazakhstan, nous avons adopté un nouveau Code du travail en étroite coopération avec l'OIT, et nous entendons améliorer la nature de nos relations de travail.

Nous appuyons la décision de l'OIT de mettre le Kazakhstan sur la liste des pays qui mettent en œuvre les dispositions relatives aux principes des droits fondamentaux au travail et nous travaillons actuellement à un projet de memorandum de coopération avec l'OIT pour les trois années à venir. Nous considérons que le mécanisme de partenariat social doit être relevé au niveau international afin de servir de base à la mondialisation et pour assurer enfin la justice sociale. Nous estimons nécessaire d'éliminer la pauvreté et la migration illégale. La pauvreté est un autre problème international car les processus d'intégration du monde actuel n'ont pas pour autant éliminé la pauvreté dans les pays riches. Elle peut s'exporter à travers les flux migratoires, qu'ils soient légaux ou illégaux. Comme l'indique fort justement le rapport, la pauvreté restera toujours un problème pour le monde entier et nous devons nous y attaquer pour assurer la stabilité et le développement pacifique de l'économie mondiale.

Nous souscrivons pour l'essentiel au contenu du rapport et nous espérons qu'il sera accordé une plus grande attention à la sécurité sociale car, ainsi que nous l'avons entendu, l'économie de marché ne garantit pas le respect des principes fondamentaux de justice sociale.

Aussi, il nous paraît capital et primordial que tous les pays conjuguent leurs efforts au vu de la solidarité requise et de leur responsabilité pour les conséquences de la mondialisation et compte tenu de la nécessité de lui donner un visage juste et humain.

Original anglais: M. PATER (Ministre de la Politique sociale, Pologne)

C'est avec une grande satisfaction que nous avons pris connaissance du rapport du Directeur général sur le travail de l'Organisation pour 2002-03. C'est la preuve de l'importance des acquis de l'Organisation, qui sont le fruit d'efforts quotidiens.

La synthèse du Directeur général nous donne l'occasion de réfléchir à certains accomplissements de la Pologne réalisés, en étroite collaboration avec l'OIT, au cours des quinze dernières années.

L'Organisation a été l'un des principaux acteurs à avoir aidé la Pologne à créer des structures pour le dialogue social et à jeter les bases d'une législation nationale sur les relations du travail.

En étroite collaboration avec l'OIT, nous, le gouvernement avec les partenaires sociaux, avons tiré les leçons d'un partenariat actif, sur lequel nous avons fondé des réformes sociales ambitieuses.

L'OIT nous a également aidés à établir de nouvelles structures de marché du travail, des structures modernes qui n'existaient pas au début de notre phase de restructuration économique et sociale.

Aujourd'hui, nous nous efforçons de moderniser aussi bien notre marché du travail que nos politiques d'intégration sociale. Et nous comptons, là aussi, sur le vaste savoir-faire de l'Organisation.

Il y a bientôt un mois que nous avons rejoint l'Union européenne. Dans son programme d'assistance technique, l'OIT nous a beaucoup aidés à devenir membre de l'UE.

Le rapport du Directeur général nous incite également à porter notre regard vers l'avenir, vers les défis qui se présentent à nous et à l'Organisation. Nous nous trouvons maintenant au cœur du phénomène de la mondialisation dans le cadre duquel nous nous devons de trouver les bonnes réponses, tant au niveau national qu'international.

Nous devons faire en sorte que la mondialisation apporte autant de bienfaits possibles au plus grand nombre. Nous devons assurer le travail décent et offrir des opportunités réalistes à tous nos citoyens. Nous devons prévenir ou réduire l'exclusion sociale, passer d'un Etat-providence à une société de bien-être et de travail. Ce sont les objectifs de notre Organisation que l'on retrouve dans tous ses programmes clés. Nous les soutenons. Nous pensons que l'Organisation internationale du Travail, grâce à son tripartisme, a un potentiel énorme pour nous aider à forger le consensus social nécessaire pour atteindre nos objectifs.

Nous avons été très impressionnés par les travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Le rapport du Directeur général: *Une mondialisation juste. Le rôle de l'OIT* souligne d'ailleurs les mérites de l'action de cette

commission et invite la Conférence à examiner ces questions d'actualité.

Nous avons déjà parcouru un bon bout de chemin vers la mondialisation et nous concentrons nos efforts sur la manière d'assurer l'égalité des chances pour tous.

Les distances physiques et géographiques entre les peuples ne font que se réduire, tandis que la mondialisation accentue les disparités sociales entre eux. Mais ce fossé social n'est nullement une fatalité.

Moyennant une bonne gestion, les chances offertes par la mondialisation l'emporteront largement sur les risques latéraux. La bonne gouvernance est un préalable à la bonne gestion aux niveaux national et international. Nous pensons que chaque être humain doit avoir le droit d'être bien gouverné. Et j'ajouterais d'ailleurs que la Pologne a été l'un des pionniers en la matière, lorsqu'il s'est agi d'introduire cette notion, en 1998, dans le contexte de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

C'est pourquoi nous sommes très heureux de constater que la question de la bonne gouvernance trouve un large écho dans le rapport de la Commission mondiale.

S'agissant d'améliorer la gouvernance de l'économie mondiale, il y aurait bien des choses à dire. Mais nous devons faire notre part de travail au niveau local. Une bonne gouvernance, fondée sur la démocratie, l'équité sociale, l'Etat de droit et les droits de l'homme, permettra de mener des politiques nationales et locales de qualité et assurera le bon fonctionnement des institutions, qui doivent être en place si nous voulons que la mondialisation bénéficie à toutes les sociétés.

Nous devons continuer à tout faire pour améliorer les normes de bonne gouvernance dans notre pays. Nous savons que nous avons déjà bien avancé dans cette voie au cours des quinze dernières années, notamment grâce au savoir-faire de l'OIT. Nous avons été impressionnés par le soutien apporté par l'OIT à la mise en œuvre de nos politiques nationales visant à répartir au mieux les fruits de la mondialisation. A cet égard, nous sommes également favorables aux nouvelles initiatives intéressantes proposées par la commission dans son rapport.

Nous suivrons de près les discussions sur la mondialisation qui auront lieu dans cette enceinte.

Original anglais: M. MERITON (Ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Seychelles)

Je voudrais exprimer ma reconnaissance et mon soutien au Directeur général, M. Juan Somavia, pour son rapport bien conçu qui illustre les activités entreprises par l'OIT pour mettre en œuvre l'Agenda sur le travail décent lors du dernier exercice biennal.

J'apprécie hautement la somme d'énergie qu'il a fallu mobiliser pour rédiger un document aussi riche en enseignements et qui nous permet de mieux comprendre les problèmes profondément ancrés et toujours croissants qui grèvent ce monde depuis longtemps.

Le rapport nous invite à réfléchir sur les souffrances des 190 millions de personnes sans emploi et sur ce qu'elles doivent endurer chaque jour pour survivre. Ces personnes dépendent de notre appui et de notre engagement pour pouvoir jouir d'une vie décente.

Nous, les mandants de l'OIT, sommes tenus de montrer la voie à suivre pour lutter contre la pauvreté du monde, et je suis entièrement d'accord avec le Directeur général lorsqu'il dit que le travail est la principale issue à la pauvreté et que c'est la raison pour laquelle l'économie doit créer la possibilité d'investir, d'entreprendre, de créer des emplois et des moyens d'existence durables.

Il est très clair que le problème n'est pas un problème à court terme, comme l'avaient prédit les tenants de la mondialisation. Selon eux, la libéralisation des politiques commerciales devrait apporter des avantages très importants aux pays en développement et être, un jour, un élément essentiel pour éliminer la pauvreté. Les pays en développement attendent toujours que cette prédiction se réalise.

Dans l'intervalle, c'est le contraire qui s'est produit. L'avenir n'est pas plus radieux pour les pauvres qui deviennent plus pauvres alors que les riches deviennent plus riches, simplement parce que les règles du jeu sont favorables aux riches et défavorables aux pauvres.

Le temps est venu, pour les pays en développement, de rassembler leurs ressources et de définir des stratégies pour aller de l'avant dans ce nouvel environnement mondial. Il est également temps, pour les pays en développement, d'avoir la possibilité de commencer à sortir de la faim, du chômage, puis de la pauvreté.

En fait, nous ne saurions laisser la mondialisation décider de son propre cours. Elle doit être gérée de manière juste et équitable, et suivre des objectifs de développement établis. Pour parvenir à un développement durable, celui-ci doit être considéré comme un processus. L'amélioration de la qualité de la vie dépend de transformations sociales radicales.

Les complexités du monde d'aujourd'hui nécessitent de nouvelles initiatives politiques et un changement conceptuel radical dans le domaine politique.

Les meilleures politiques doivent être complétées par une volonté réelle, un engagement, et un couplage entre la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions corriger le déficit en matière de travail décent qui contraint de plus en plus d'hommes et de femmes aptes au travail à se battre pas seulement pour trouver un travail décent mais pour trouver un travail tout court.

Et, à ce stade, je voudrais féliciter le Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Mkapa, et la Présidente de la Finlande, M^{me} Halonen, pour avoir coprésidé les travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation qui a élaboré ce document qui montre la voie à suivre pour donner un visage humain à la mondialisation. Je salue également le courage et l'engagement des chefs d'Etat et de gouvernement africains qui sont convenus de convoquer cette année un sommet extraordinaire sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique.

Ce sommet sera le premier organisé pour trouver un cadre viable à la lutte contre le chômage et la pauvreté sur le continent. Le moment est venu pour l'Afrique de prendre en main sa propre destinée. Je suis convaincu qu'une telle initiative de la part des Chefs d'Etats africains va permettre d'adopter des mesures concrètes qui porteront leurs fruits.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de partager avec vous l'expérience de mon petit pays, les Seychelles, dans ce domaine. Nous avons réalisé la plupart des objectifs du développement pour le Millénaire. L'investissement dans le développement humain a été un élément essentiel de toutes politiques et de tous nos plans nationaux de développement depuis l'indépendance. L'accès à la gratuité de l'enseignement et des services de santé, à l'eau potable et à des services d'hygiène sûrs, et les politiques énergiques de promotion d'un emploi productif et librement choisi, ont contribué à la réduction de la pauvreté et à l'intégration sociale. Ceci a été possible grâce à une approche progressive de développement, centrée sur l'homme. Cependant cela a eu un coût, et les Seychelles, petit Etat insulaire en développement, doivent relever le défi d'assurer la viabilité du développement durable et d'un niveau de vie élevé. C'est dans ce cadre que le nouveau Président du pays, M. James Michel, a réaffirmé son attachement aux principes du dialogue social, du tripartisme et du partenariat dans le processus d'édification nationale.

Le succès des Seychelles n'est pas arrivé par hasard ou par accident. Il a nécessité une vision et une véritable volonté politique. C'est un but que de nombreux pays en développement peuvent atteindre grâce à un gouvernement engagé, des politiques adaptées et un effort concerté de la part de toutes les parties prenantes.

En conclusion, je voudrais demander à tous de penser de manière mondiale, en tenant compte des réalités locales spécifiques et d'agir en conséquence afin d'amener le changement. On ne pourra avancer que grâce à un développement bien géré, qui réconcilie le développement économique et la justice sociale, garantissant ainsi la dignité humaine, la paix et la prospérité de toutes les nations.

Original espagnol: M^{me} IGLESIAS (Ministre du Travail, Venezuela)

Au nom du peuple et du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, je transmets de fraternelles salutations, particulièrement au Président, que nous félicitons d'ailleurs pour son élection.

Je souhaite souligner la similitude entre les objectifs stratégiques exposés par le Directeur général du BIT, M. Somavia, dans son rapport et les objectifs établis dans la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela, qui servent de boussole à notre action en tant que gouvernement, notamment sur les points suivants: promouvoir les droits fondamentaux au travail et créer les possibilités pour les hommes et les femmes d'obtenir un revenu et un emploi décent, garantir l'efficacité de la protection sociale pour tous et renforcer le dialogue social.

La préoccupation croissante à l'égard des répercussions sociales et économiques de la mondialisation exige un meilleur suivi du respect des normes; elle exige également de la créativité pour que l'on puisse avancer vers la construction d'un Etat qui garantisse la justice sociale et consolide la démocratie, une démocratie pouvant assurer la participation de la population à l'élaboration de politiques qui répondent véritablement à ses attentes et à ses besoins, et cela dans tous les domaines, en particulier dans les secteurs économique et social.

La Constitution de la République bolivarienne du Venezuela, approuvée par le biais d'un référendum populaire, a permis de lancer un processus de changement visant à renforcer et à élargir les droits des travailleurs, par l'octroi d'un travail décent, digne et productif, et d'une protection et d'une sécurité sociale pour toute la population. Tout cela doit reposer sur un dialogue social solide comme instrument de démocratie.

L'impact de la mondialisation a imposé une dette sociale très lourde au peuple vénézuélien. L'énorme richesse pétrolière gérée durant le siècle passé n'a pas servi à garantir l'accès du peuple à un niveau de vie digne et décent. Bien au contraire, un grand pourcentage de la population vit encore dans la misère. Ces gens sont depuis toujours exclus des systèmes d'éducation et de santé et n'ont pas de possibilités d'avoir un revenu digne et un travail décent. C'est pourquoi notre devise actuelle est la suivante: «Pour vaincre la pauvreté, donnons le pouvoir aux pauvres.»

Si cette situation ne change pas, si on n'annule pas cette dette très lourde qui pèse sur le peuple, si on n'instaure pas une véritable justice, on ne pourra jamais accéder à la paix sociale, à la stabilité, à la bonne gouvernance, conditions nécessaires à un développement durable et productif.

La mission fondamentale de notre gouvernement est donc de garantir que toute la population jouit du droit à la santé, à l'éducation, à la protection sociale et à l'emploi. Il s'agit aujourd'hui d'inclure les exclus sans oublier personne.

Pour ce faire, nous avons développé un programme d'action dont les objectifs spécifiques sont les suivants: offrir des soins de santé primaires et des services de base aux habitants des quartiers les plus pauvres (jusqu'à présent, 12 millions de Vénézuéliennes et de Vénézuéliens en ont bénéficié); alphabétiser toute la population illettrée de notre pays (plus de 1,2 million de personnes ont appris à lire et à écrire en dix mois seulement); enfin, former un million de chômeurs, en les intégrant dans des coopératives de production en vue de développer une économie prospère. Toutes ces initiatives doivent plonger leurs racines dans le dialogue social pour construire une démocratie réelle et participative, dialogue auquel doivent être directement associés tous les acteurs sociaux, travailleurs et employeurs.

Au Venezuela, nous sommes convaincus que tous les pays du monde doivent dépasser les déclarations d'élites qui sont de plus en plus éloignées de la réalité de leur population. On ne peut plus prendre en otage le dialogue social ou les droits, ou la liberté syndicale, et se limiter à une conversation dans de beaux bâtiments, tandis que le peuple, c'est-à-dire les véritables acteurs, demeure à l'extérieur. C'est à ces gens qu'appartient le dialogue social, les droits syndicaux et la liberté d'association que nous proclamons de conférence en conférence.

Nous avons pu observer que, lorsque l'on dépasse le cadre des élites politiques, le dialogue social devient un instrument puissant pour la protection et la génération de sources d'emplois et afin de garantir le respect des droits au travail. Nous avons également observé que la participation de tous permet de renforcer les organisations sociales des travailleurs et des employeurs; on peut ainsi avoir des institutions publiques légitimes.

L'énorme participation du peuple à la conception de son propre destin a permis aux institutions dé-

mocratiques de notre pays de surmonter certaines difficultés, par exemple un coup d'Etat, le sabotage de l'industrie pétrolière et le lock-out de nombreuses entreprises. Nous sommes venus à bout de toutes ces difficultés. Actuellement, des organisations internationales, comme la CEPAL, indiquent que le Venezuela est l'un des pays qui connaît une très forte croissance économique, de l'ordre de 10,3 pour cent. Mais le plus important c'est que nous y sommes parvenus sans passer par des recettes néolibérales, c'est-à-dire que nous avons obtenu d'excellents résultats sur le plan économique sans limiter les droits sociaux, politiques et syndicaux. Au contraire, ces droits ont été élargis. C'est la raison pour laquelle nous avons entièrement confiance dans le dialogue, qui est le meilleur moyen de surmonter les difficultés et de renforcer la démocratie, de la rendre concrète et de faire en sorte qu'entre les mains du peuple elle devienne une démocratie économique, sociale et réelle.

Enfin, nous soulignons la volonté de notre peuple et de notre gouvernement de lutter pour la justice et la vérité, pour la défense de la souveraineté de toutes les nations et l'autodétermination de tous les peuples, pour la paix dans un monde que nous voulons pluriculturel, multi-ethnique, multipolaire, capable d'éradiquer la pauvreté jusqu'à ce qu'elle ne soit plus qu'un mauvais rêve appartenant au passé et que nous avons réussi à surmonter.

Original anglais: M^{me} GAWANAS (représentant, Union africaine)

Permettez-moi d'abord de dire que c'est pour moi un honneur de prendre la parole devant cette assemblée. J'aimerais, en particulier, remercier le Directeur général de l'OIT d'avoir invité l'Union africaine. Je vous transmets également les salutations du professeur Alpha Oumar Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine.

Cette Conférence est importante pour les gouvernements, pour les syndicats et pour les organisations d'employeurs, parce qu'elle représente un forum permettant d'aborder de nombreuses questions liées à l'emploi et qu'elle permet de donner la priorité à l'agenda social.

Nous sommes réunis ici, alors que la mondialisation continue à avoir des conséquences négatives pour nos peuples. L'Union africaine se félicite du rapport sur la dimension sociale de la mondialisation qui a pour objet une mondialisation plus équitable.

Le chômage, la pauvreté, la faim et la maladie continuent à toucher une grande partie de la population, en particulier sur le continent africain. L'Afrique est un continent riche, mais l'on dit parfois qu'elle n'arrivera pas à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Il y a un déséquilibre dans la répartition des ressources économiques qui met à mal la justice sociale et l'égalité. Dans la plupart des sociétés, l'écart se creuse entre l'économie dite formelle et l'économie informelle; cela signifie que les personnes qui travaillent dans le secteur informel sont exclues et privées de leurs droits et des prestations sociales.

Dans le cadre de ses efforts visant à s'attaquer à ce problème, l'Union africaine recommande une intégration sociale et économique des pays africains. Dans ses programmes, l'Union s'intéressera à la pauvreté et à l'exclusion sociale, problèmes étroitement liés, dans l'optique d'un développement so-

cial durable, sans oublier que l'être humain doit rester au cœur de tous les efforts de développement.

C'est dans ce cadre que la Commission de l'Union africaine organise un sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté qui se déroulera au Burkina Faso, en septembre 2004.

Selon l'orateur précédent, il est temps que l'Afrique choisisse une orientation. Je dois dire que le moment est opportun, après la création de l'Union africaine qui a entrepris de définir sa conception et sa mission pour le XXI^e siècle, et qui a lancé un programme stratégique de quatre ans censé créer les conditions d'une Afrique prospère, pacifiée et intégrée.

Cette approche intégrée inclura les programmes des Communautés économiques régionales (CER) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La mise en œuvre de cette conception signifie que la Commission de l'Union africaine devra collaborer avec ses partenaires internationaux et les organisations de la société civile et bénéficier de leurs orientations. L'Union africaine a également mis en place deux institutions majeures, le Conseil de la paix et de la sécurité et le Parlement panafricain. Tandis que le Conseil de la paix et de la sécurité est censé renforcer la compétence de l'Union africaine en matière de prévention et de règlement des conflits, la création du Parlement panafricain constitue une étape essentielle du processus devant permettre à l'Afrique de définir son avenir politique.

La question des travailleurs migrants est un thème important de cette Conférence. Les migrations de travailleurs sont une réalité historique actuelle de l'Afrique. Elles ont un impact sur les économies et les sociétés. Toutefois, il n'a pas été possible d'empêcher les migrations internes ou externes dues à certains facteurs tels que la pauvreté, les guerres civiles ou les conflits. L'Afrique est ainsi privée de l'un de ses atouts les plus précieux, ses cadres qualifiés. L'Afrique devrait s'efforcer de stopper cet exode des cerveaux si elle veut suivre le rythme du développement et encourager les Africains qualifiés à rester au service de leur pays. A ce titre, la Commission de l'Union africaine a élaboré un projet de cadre d'action sur les migrations en Afrique pour permettre une meilleure gestion des mouvements migratoires.

L'impact du VIH/SIDA sur tous les secteurs économiques et sociaux, en particulier sur la main-d'œuvre productive, ne sera jamais suffisamment souligné. Cette maladie touche surtout les jeunes et les femmes qui constituent la majeure partie de la population africaine. Si cette tendance se poursuit, nous allons perdre la moitié de notre force de travail au cours des prochaines dix années, au détriment du développement socio-économique durable de notre continent.

La Commission de l'Union africaine a donc fait figurer la question du sida au travail dans ses programmes, et devrait collaborer étroitement avec l'OIT en la matière. Elle a également décidé de promouvoir l'accès aux médicaments antirétroviraux salvateurs et la prévention. En adoptant cette approche intégrée pour parvenir à un développement durable, le continent africain ne peut pas perdre de vue les dimensions sociales et humaines, et doit assurer que le développement soit avant tout bénéfique pour les individus.

Dans de nombreux pays, les services sociaux connaissent une crise grave et les questions sociales sont reléguées au second plan, ce qui menace les moyens de subsistance de la population.

Pour terminer, j'aimerais rappeler que l'Afrique ne pourra atteindre les objectifs du développement que si les pays africains coopèrent entre eux et avec la communauté internationale, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile dans le cadre de partenariats; ce n'est qu'ainsi que l'on pourra créer des emplois productifs, élaborer des stratégies efficaces en matière de protection sociale, contrer les effets négatifs de la mondialisation, de la pauvreté et du VIH/SIDA sur les individus, les familles et les communautés d'Afrique et répondre aux besoins des individus en matière sociale, notamment des personnes démunies et des groupes vulnérables.

Cela ne sera possible que si nos responsables politiques font preuve d'un engagement sans réserve et bénéficient de l'aide nécessaire de la part des différents acteurs intéressés. C'est essentiel, parce que si nous laissons l'écart de développement se creuser entre l'Afrique et les autres continents, le développement socio-économique pour tous restera un vœu pieux, notamment pour le continent africain.

Original arabe: M. AZOZ (délégué des travailleurs, République arabe syrienne)

Je voudrais féliciter Monsieur le Président à l'occasion de son élection à la présidence de cette séance de la Conférence internationale du Travail, et nous espérons que le niveau de discussion sera à la hauteur de défis auxquels est confronté le monde du travail et des travailleurs.

La session de cette année de la Conférence internationale du Travail constitue un virage important, particulièrement pour les travailleurs, car leurs conditions de travail indiquent clairement qu'il y a injustice et privation infligées à un nombre croissant de personnes qui génèrent une indignation. Cela met à mal la sécurité et la paix internationales, y compris la paix sociale.

Nous pensons que le rapport préparé par le Directeur général du BIT constitue une base propice pour des dialogues constructifs visant à assurer un travail décent pour tous et pour aider les plus vulnérables et les opprimés, œuvrant ainsi à l'aboutissement de sa vocation en tant qu'organisation internationale.

Nous estimons que le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail en lien avec la convention n° 98 constitue un pas en avant visant à garantir le droit d'organisation et de négociation collective des travailleurs. Il s'agit d'un droit fondamental qui constitue une base permettant à la classe ouvrière de faire face aux répercussions négatives de la mondialisation.

La République arabe syrienne a ratifié cette convention ainsi que les conventions fondamentales de l'OIT.

Nous avons aujourd'hui 25 associations syndicales réunifiées au sein de la Confédération syndicale de la République arabe syrienne créée en 1938 qui travaillent en toute liberté. Nous contribuons aux efforts généralisés et soutenus de notre pays pour développer, moderniser et réformer l'économie et l'administration publique, lancés par le Président

Bashar al Assad, et un certain nombre de réformes importantes ont été mises en œuvre.

Un certain nombre de lois furent promulguées récemment visant à améliorer la rémunération des travailleurs en augmentant leurs salaires de 20 pour cent ainsi que le développement du système d'assurance sociale.

Des amendements du Code du travail et d'autres textes législatifs auront lieu prochainement, notamment en ce qui concerne les conditions de travail. Nous continuons d'œuvrer sans relâche pour obtenir un système visant un partenariat social basé sur le dialogue entre les partenaires sociaux.

Nous œuvrons sans relâche pour réaliser un développement durable et équilibré. Cependant, la République arabe syrienne et la région arabe doivent faire face à l'occupation et à l'embargo. La République arabe syrienne se voit infliger une sanction en vertu de la loi dite: «la loi sur la sanction contre la Syrie». Cela affectera négativement les efforts de développement de notre pays. Toute menace contre la paix dans cette région constitue en elle-même une menace contre la paix dans le monde entier, comme l'a indiqué la Déclaration de Philadelphie.

Ces sanctions et mesures punitives ont mis à mal notre pays. Cela s'est fait également à l'encontre de Cuba.

La région arabe souffre encore d'une situation explosive suite à l'occupation persistante de la Palestine ainsi que du Golan et du Sud-Liban. En outre, il y a l'occupation par les Américains et les Britanniques de l'Iraq, qui constitue une violation des conventions et des lois internationales.

Les travailleurs et le peuple de la Palestine, dont les territoires sont occupés, font l'objet des pires formes d'oppression, de discrimination et de persécution, y compris de la liquidation physique, qui constitue une des pires formes du terrorisme.

L'oppression et la persécution sont accompagnées par l'augmentation de colonisations et d'expropriations des terres par les forces de

l'occupation, et ceci avec le soutien moral et matériel des Américains.

Il est paradoxal dans ce cas que ces victimes de l'agression et de l'occupation se transforment du fait de l'application du critère deux poids deux mesures en un agresseur pour justifier les crimes perpétrés par l'occupant en prétendant qu'il s'agit d'une légitime défense.

Nous espérons que la mission de haut niveau aura le pouvoir de faire la part des choses dans cette situation, lors de sa prochaine visite dans la région. La mission de haut niveau a déjà montré dans son rapport que les conditions de vie que connaissent les travailleurs et les autres citoyens arabes des territoires palestiniens occupés ainsi que ceux du Golan syrien sont tragiques. Ils sont exposés à de graves violations de leurs droits et libertés de la part de l'occupant.

Les travailleurs et le peuple irakiens connaissent également une situation tragique du fait de l'occupation et des crimes perpétrés à leur encontre. Ces événements qui sont relayés par les médias internationaux concernent les exactions à l'encontre de prisonniers irakiens par les forces armées des Etats-Unis qui prétendent être intervenues en Iraq pour défendre la démocratie.

Cette oppression se traduit également par l'assassinat des cadres irakiens, la destruction des infrastructures, la spoliation de leur liberté, ce qui a aggravé l'instabilité et l'insécurité et risque d'avoir des conséquences désastreuses avec l'augmentation du chômage et l'établissement de décisions interdisant aux sociétés nationales irakiennes de participer à la reconstruction du pays.

Nous espérons que la session actuelle de la Conférence discutera des problèmes des travailleurs migrants, du développement des ressources humaines et d'autres questions soumises à la Conférence. Nous souhaitons que de nouvelles conventions répondant aux attentes des travailleurs et des peuples soient adoptées.

(La séance est levée à 13 h 15.)

Septième séance

Mercredi 9 juin 2004, 15 heures

Présidence de M. Maatough

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. MAATOUGH)

Nous allons continuer notre discussion sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M^{me} BAKOKO BAKORU (Ministre de la Parité, du Travail et du Développement social, Ouganda)

Je m'associe à mes collègues pour féliciter le Président de son élection méritée à la présidence de cette Conférence ainsi que les autres membres du bureau. Je suis certaine que, grâce à sa grande expérience, cette Conférence aura des résultats fructueux.

Le monde d'aujourd'hui est aux prises avec des difficultés complexes – je pense notamment aux répercussions de la mondialisation, au poids de la dette extérieure, à la pauvreté, au VIH/SIDA et aux migrations. A cet égard, je tiens à saluer les efforts du Directeur général et à le remercier pour la vigilance dont il a fait preuve ainsi que pour son analyse approfondie de la situation des travailleurs. Il a su recenser les grandes questions actuelles, les classer par ordre de priorité, proposer des plans d'action et les faire figurer parmi les questions que nous allons examiner. Je souscris aux propositions formulées dans le rapport du Directeur général.

Au niveau mondial, l'OIT a été créée essentiellement pour permettre l'établissement de la justice sociale. L'objectif majeur était d'instaurer dans le monde entier de meilleures conditions de vie et de travail et de garantir aux travailleurs des conditions de paix, d'égalité, de sécurité et de respect de la dignité humaine. C'est également le but que je poursuis à l'échelon de mon pays.

Sur ce point, je tiens à confirmer l'attachement de l'Ouganda au respect et à la promotion des principes et droits fondamentaux au travail. Ces principes sont consacrés par notre Constitution et intégrés dans les législations régissant les syndicats et les relations professionnelles. Mon pays a ratifié les conventions n^{os} 98 et 154 qui concernent l'organisation des travailleurs en vue de la justice sociale. La ratification de la convention n^o 87 est également envisagée.

L'Afrique reste le continent qui doit faire face aux conditions les plus difficiles. Elle possède les taux d'investissements et de productivité les plus bas et

enregistre les chiffres les plus élevés en ce qui concerne la dette extérieure, la prévalence du VIH/SIDA, le chômage et la pauvreté.

Je vais parler de deux éléments – le VIH/SIDA et la création d'emplois – en raison de leur lien avec la justice sociale. Je commence par le VIH/SIDA. L'Ouganda est l'un des pays qui a été le plus durement touché par l'épidémie. Alors qu'il était il y a vingt ans l'épicentre de l'épidémie, il a réalisé des progrès remarquables, malgré les ressources limitées dont il disposait. Ces progrès sont le fruit d'un engagement politique, de la lutte contre la stigmatisation, d'une attitude ouverte vis-à-vis de la maladie, et d'une politique préventive préconisant l'abstinence et l'utilisation de préservatifs. L'Ouganda tient à exprimer sa reconnaissance à l'OIT pour son appui technique et financier durable. Nous nous félicitons notamment de pouvoir bénéficier du programme de l'Organisation sur le VIH/SIDA. Nous adressons des remerciements tout particuliers au gouvernement italien, qui a financé le projet national de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA dans le monde du travail. L'épidémie représente toujours une menace importante, mais les Ougandais sont déterminés à lutter.

Conjugués, le VIH/SIDA et les migrations ont des conséquences dramatiques. Ces fléaux contribuent à réduire l'effectif – déjà restreint – de travailleurs qualifiés dont dispose l'Ouganda. Les travailleurs migrants laissent généralement leur épouse au pays pour s'occuper des enfants et des vieux. Dans leur pays de destination, ils cherchent un réconfort auprès de travailleurs du sexe qui ne cherchent souvent qu'à les exploiter. Leur attitude est certes compréhensible, mais le risque auquel il s'expose n'en est pas moins réel.

Il est impératif de traiter ensemble le problème du VIH/SIDA et celui des migrations, afin d'accroître la portée des mesures destinées à les résoudre. Il faut viser en priorité les populations mobiles et les travailleurs migrants et s'attacher en priorité à empêcher toute propagation de l'épidémie par les mouvements migratoires. Je propose donc aux gouvernements d'améliorer la politique salariale, et, par le biais de la négociation collective, de faire tout ce qui en leur pouvoir pour améliorer les conditions dans lesquelles s'effectuent les migrations ainsi que les conditions de travail des travailleurs migrants – en veillant notamment à ce que leur famille puissent les accompagner. Je considère qu'il est fondamental que les conjoints ne soient pas séparés, et c'est la raison pour laquelle je m'adresse au Directeur géné-

ral pour l'inviter à examiner de plus près les liens que l'on peut constater, partout dans le monde, entre le VIH/SIDA et les migrations.

Je vais maintenant aborder le problème de la pauvreté et celui du chômage, deux obstacles majeurs à la justice sociale. L'Ouganda approuve le rapport du Directeur général et les objectifs prévus pour les quatre prochaines années. Nous approuvons sans réserve la ratification universelle des conventions n° 87 et n° 98, et invitons l'OIT à collaborer étroitement avec les Etats Membres pour les aider à surmonter tous les obstacles rencontrés dans ce domaine.

Soucieux de lutter contre la pauvreté et de réduire le chômage, le gouvernement de mon pays a réexaminé le Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté (PEAP) en accordant une attention toute particulière aux questions relatives à la pauvreté et à l'emploi.

Je tiens à rappeler à cet égard que la pauvreté et le chômage sont plus élevés en Afrique que partout ailleurs dans le monde, ce qui s'explique par le fait que la mise en œuvre des politiques visant à fonder la croissance économique sur la création d'emplois doit se faire aujourd'hui dans le contexte de la mondialisation, ce qui fausse la donne pour l'Afrique.

Je tiens également à rappeler qu'il n'est pas possible d'examiner les questions touchant la liberté syndicale et les conditions de travail en dehors du contexte économique et sans tenir compte d'autres facteurs – comme la croissance démographique – susceptibles d'influer sur ce dernier. En effet, lorsque les emplois sont rares, la compétition est si âpre que ce qui compte par-dessus tout, c'est d'avoir un travail, et non les conditions dans lesquelles on va l'exercer. Un emploi de mauvaise qualité est toujours préférable à la famine.

Pour défendre les droits au travail, il est indispensable de créer des emplois. L'un ne saurait aller sans l'autre. La création d'emplois dans le pays est automatiquement restreinte lorsqu'il n'est pas possible d'accéder aux marchés mondiaux les plus lucratifs. En Afrique, le travailleur est totalement assujéti au règles du marché libéral, mais n'a pas pour autant la possibilité d'écouler ses produits sur les marchés mondiaux lucratifs, à cause de mesures protectionnistes comme les droits de douane, les quotas et les subventions. Les règles du jeu du marché mondial ne sont pas favorables à l'Afrique.

Les pays en développement doivent pouvoir obtenir la part de ces marchés qui leur revient de plein droit. Il s'agit là d'un point fondamental, tant pour les conditions de travail que pour les libertés qui s'y rapportent. C'est la raison pour laquelle j'invite le Directeur général à mobiliser toutes les institutions mondiales compétentes et à poursuivre son action jusqu'à ce que tous les marchés mondiaux fonctionnent sans exclusion qui ce soit. La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.

Original portugais: M. FATTORI COSTA (délégué des employeurs, Brésil)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Ray Guevara pour son élection à la présidence de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Cette élection récompense ses efforts et ceux de ses collègues, et son expérience dans l'examen

de sujets dont le bon traitement contribue à l'harmonie des relations entre le capital et le travail.

Je souhaite également saluer et féliciter les confédérations de l'industrie et du commerce de mon pays, pour la qualité remarquable du guide qu'ils ont préparé à l'attention de notre délégation pour cette Conférence.

Ces dernières années, le progrès technologique et la mondialisation qui vont de pair ont complètement bouleversé les modalités de production. Où produire et à quel prix, en fonction des marchés que l'on souhaite conquérir? Si auparavant les projets en vue de la prise de décisions ne pouvaient se faire qu'au bout d'un long moment de maturation et de préparation, aujourd'hui, avec la multitude des données statistiques disponibles grâce aux systèmes électroniques, ce processus s'est considérablement perfectionné et accéléré. Autre élément très important: les progrès de la communication et des télécommunications. Il suffit d'appuyer sur une touche pour envoyer et recevoir des messages qui, auparavant, prenaient des semaines, voire des mois, pour atteindre leurs destinataires. De même, un appel téléphonique de chez soi ou du bureau met à notre portée des personnes presque partout dans le monde, ce qui permet d'échanger des idées et de prendre des décisions en une fraction du temps auparavant nécessaire.

Tout aussi extraordinaires sont les progrès du transport des personnes et des produits. Aujourd'hui, on peut envoyer des personnes et des produits à l'autre bout du monde en moins de 24 heures.

Les navires de grande capacité rendent possible et moins cher le transport de grandes quantités à faible valeur ajoutée, comme les matières premières.

Les ports et les aéroports sont dotés aujourd'hui d'équipements qui permettent le déplacement rapide de volumes de frets énormes en de moins en moins de temps. Et pour que ces gains de productivité ne soient pas perdus dans des procédures administratives qui se justifiaient lorsqu'il y avait moins de pression, les entreprises et les gouvernements essayent d'éliminer la paperasserie et tout ce qui n'est pas strictement indispensable au contrôle des opérations.

La facilité des communications et des transports a bouleversé le processus décisionnel dans les entreprises. Les entreprises survivent et se développent, selon leurs résultats. Lorsque l'exploitation dans une ville ou dans un pays est meilleure, tout naturellement, on choisira de produire dans la ville ou le pays où les possibilités de profits sont plus élevées et, chaque fois qu'une entreprise délocalise sa production dans d'autres pays, le nombre de chômeurs dans le pays d'origine augmente.

C'est pourquoi un grand nombre de pays voient leur PIB et leur revenu par habitant croître de façon considérable, tandis que d'autres voient leur économie stagner ou reculer.

Pour renverser cette tendance de plus en plus grave, dans la mesure où des entreprises ne parviennent pas à maintenir leur part de marché, avec l'augmentation du chômage sur ces marchés, il ne suffit pas de prendre des mesures superficielles.

Le droit du travail envisage toujours de nouveaux droits dont le coût ne peut pas être transféré, ce qui rend parfois impossible la création d'emplois dans le secteur formel.

Dans mon pays, il y a une dichotomie très nette entre le progrès technologique, la législation du travail, la fiscalité et la capacité des petites et moyennes entreprises de respecter ce cadre réglementaire. Ces législations, à leur époque, étaient nécessaires et utiles mais elles ne tiennent plus compte de la réalité et des nécessités actuelles. Il faut donc les actualiser si l'on veut conserver les emplois existants ou en créer d'autres.

Notre Président Luis Inácio Lula da Silva, avec beaucoup de courage, a choisi le consensus avec les organismes financiers, contrairement à ce que l'on attendait de lui, à savoir la confrontation. Les résultats sont là pour montrer que c'était le bon choix. Nous espérons que les décisions dans le domaine du travail et dans le système fiscal seront prises avec le même courage dans notre pays.

Original portugais: M. LUQUINDA (Vice-ministre de l'Administration publique, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Angola)

Avant tout, je tiens à féliciter le Président de son élection à la conduite des travaux de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

La République d'Angola vit un des moments les plus importants de son histoire. La paix fait renaître l'espoir et crée les prémices d'une nouvelle ère pour les fils de l'Angola. Notre pays est ainsi en mesure de s'engager dans un processus de reconstruction nationale pour répondre aux exigences du développement économique et social et aux défis qui se posent à lui à court et à moyen termes. Il va de soi que l'une de nos grandes préoccupations est de réduire le chômage.

Le rapport intitulé: *Promouvoir l'emploi – Politiques, Compétences, Entreprises*, qui nous a été présenté, trace des lignes directrices pour la définition et la mise en œuvre de politiques visant à créer des emplois. Ce rapport suggère également des mesures pour lutter contre la pauvreté dans le monde.

Ces lignes directrices s'inscrivent dans des mesures d'ordre général, dont certaines, j'en suis sûr, sont déjà appliquées par des pays Membres de l'Organisation. D'autres exigent des compétences particulières et pour les adopter, nous aimerions pouvoir compter sur l'assistance du BIT.

La République d'Angola n'échappe pas à la règle. Elle est en train d'élaborer une série de programmes pour la reconstruction des infrastructures économiques et sociales qui ont été détruites par la guerre, et la création d'autres infrastructures. En outre, le pays est en train d'améliorer ses procédures pour attirer des investisseurs privés ce qui contribuera à créer des emplois et donc à lutter contre la pauvreté.

Dans son programme de stabilisation et de relance économique à court et à moyen terme, le gouvernement a créé des conditions et des moyens sûrs pour accélérer et assouplir le processus de création d'entreprises en resserrant les liens entre l'administration publique et le secteur privé, dans un esprit de transparence, de rapidité et d'efficacité. L'objectif est d'alléger considérablement les formalités à remplir pour créer une entreprise.

Un projet de loi sur le premier emploi a été récemment soumis à l'Assemblée. Ce texte qui s'accompagne d'une stratégie d'application, s'adresse aux en œuvre de cette législation personnes de 14 à 30 ans. Il permettra de répartir les res-

ponsabilités entre différents secteurs. L'idée est d'intégrer les jeunes dans le monde du travail.

Les partenaires sociaux, les universités publiques et privées, les ONG et diverses associations professionnelles ont également été invités à se prononcer sur ce projet de loi.

D'autres mesures seront prises dans le domaine de la politique de l'emploi. Par exemple, nous allons renforcer l'offre de formation en créant des centres de formation professionnelle dans tout le pays.

La formation professionnelle, associée à la création d'emplois, offrira des possibilités nouvelles à nombre de mes concitoyens, leur redonnera espoir en l'avenir et leur permettra de jouir de leurs droits de citoyens.

L'épidémie de VIH/SIDA est devenue une crise mondiale. C'est un des principaux obstacles au développement et au progrès social. Mon gouvernement craint que cette maladie ne se propage sur les lieux de travail. Une loi qui réglemente les méthodes, les comportements et la protection des travailleurs a déjà été approuvée. Les mesures prévues dans cette loi sont fondées sur le respect des principes fondamentaux des droits de la personne, les normes éthiques de la médecine, l'adoption de pratiques et attitudes de solidarité et le respect des personnes touchées par cette maladie. Elles doivent être observées dans les centres de travail et de formation professionnelle. Le gouvernement angolais entend mettre en place des programmes locaux qui permettent de faire face aux effets dévastateurs de la pandémie dans le pays.

La République d'Angola soutiendra les décisions concernant le secteur de la pêche et l'adoption d'une norme unique regroupant un ensemble d'instruments un peu dispersés, dont l'application sera plus ordonnée.

Je souhaite que les résultats de cette 92^e Conférence correspondent aux attentes de tous et que, dans chacun de nos pays, nous n'épargnions aucun effort pour lutter contre ce grand mal qui est un défi pour l'humanité, je veux parler du chômage.

Original anglais: M^{me} THIENHONG (Ministre du Travail, Thaïlande)

En premier lieu, j'aimerais féliciter le Président pour son élection à la présidence de la Conférence.

Je souscris au rapport du Directeur général sur la Commission mondiale, qui recommande que le travail décent devienne un objectif mondial afin de conférer une dimension sociale à la mondialisation. En tant que Membre de cette Organisation, le gouvernement thaï s'est engagé à transposer dans la pratique l'esprit du travail décent et nous avons fait à cet égard des progrès tangibles.

En ce qui concerne les normes du travail, le règlement ministériel sur la fixation du poids maximum a été promulgué en avril, ce qui permet de mettre pleinement en œuvre la convention (n° 127) sur le poids maximum, 1967. Pour mettre en œuvre la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, que nous avons ratifiée également, nous avons élaboré un plan national d'action pour définir et contrôler les mesures visant à éliminer les pires formes de travail des enfants en Thaïlande. Par ailleurs, notre ratification de la convention (n°138) sur l'âge minimum, 1973, a été enregistrée officiellement le mois dernier.

La traite des êtres humains et les problèmes liés aux migrations sont très préoccupants pour nous. Ces questions ne peuvent pas être résolues par un

seul gouvernement mais grâce à la mobilisation et à la coopération d'autres gouvernements. Nous avons signé des accords bilatéraux avec des pays voisins – la République populaire démocratique du lao, le Cambodge et le Myanmar – dans le but de réguler les flux migratoires et de réduire le nombre de personnes qui risquent d'être victimes de la traite des êtres humains.

Le gouvernement de la Thaïlande promeut l'emploi par le biais des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et, pour ce faire, il met l'accent sur le développement économique à l'échelon local et la création d'entreprises au sein des collectivités territoriales. Il a ainsi mis en place au niveau local et dans les zones urbaines de tout le pays, des programmes d'aide aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises.

Nous avons fermement l'intention de garantir une protection sociale pour tous et en particulier pour les travailleurs de l'économie informelle. Le règlement ministériel sur la protection des travailleurs à domicile a été promulgué au mois d'avril. En outre, le gouvernement de la Thaïlande a décidé d'instituer un régime d'assurance chômage qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet de cette année.

Plus important encore, une large participation et une coopération étroite de tous les acteurs, fondées sur une compréhension mutuelle et un véritable esprit de dialogue social, sont tout à fait essentielles pour que nos efforts soient couronnés de succès. Il reste encore beaucoup de travail à accomplir, mais je suis certaine que nous parviendrons à nos fins.

J'aimerais saisir cette occasion, pour remercier sincèrement l'OIT, au nom du gouvernement de la Thaïlande, de nous appuyer sans relâche dans nos efforts visant à ce que la mondialisation soit plus équitable pour tous.

Original anglais: M. DINUR (délégué gouvernemental, Israël)

Permettez-moi de féliciter le Président de la Conférence et les Vice-présidents pour leur élection. J'aimerais également les remercier pour la façon remarquable dont ils ont conduit cette Conférence. En effet, nos discussions et réunions ont déjà produit des résultats très constructifs. Je saisis également cette occasion pour féliciter le Directeur général, M. Somavia, pour l'excellente qualité du travail préparatoire en vue de cette Conférence.

L'Etat d'Israël éprouve le plus grand respect pour les valeurs de justice sociale, d'égalité, et pour la prévention de l'exploitation, telles que formulées dans les normes internationales du travail de l'OIT.

Ces valeurs, qui ont accompagné notre peuple pendant des milliers d'années avec notre héritage biblique, sont aujourd'hui inscrites dans nos lois et nos règlements nationaux.

Les changements entraînés par la mondialisation constituent d'importants défis eu égard à ces grandes valeurs sociales. Or, ces défis ne peuvent être relevés que si tous les partenaires sociaux s'efforcent de mettre l'accent sur la nécessité d'offrir un travail décent et les mêmes possibilités à tous les peuples et tous les pays.

Cette Conférence se penche également sur un autre sujet important, à savoir le développement des ressources humaines par la promotion de la formation professionnelle. L'Etat d'Israël n'est pas doté d'abondantes ressources naturelles, et par conséquent, nous considérons le capital humain comme notre ressource la plus importante. C'est pourquoi

dans notre pays, l'éducation et la formation professionnelle sont vues comme les sources d'enrichissement des ressources humaines, la main-d'œuvre hautement qualifiée et motivée étant considéré comme le moteur qui fait avancer l'économie nationale.

Deux ministères qui fonctionnaient auparavant de manière séparée, le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère du Travail, viennent de fusionner.

Dans le domaine de l'industrie, notre mission consiste à développer et à encourager le commerce et les affaires. Dans le domaine du travail, nous nous préoccupons de la promotion des ressources humaines, de la protection sociale et de la création d'emplois.

Indéniablement, l'économie de mon pays traverse en ce moment une période difficile. En effet, le taux de chômage est relativement élevé; il frappe 11 pour cent de la main-d'œuvre potentielle.

Pour faire redémarrer l'économie, notre gouvernement met en œuvre une politique qui prévoit notamment d'encourager les investissements dans les industries à fort coefficient de main-d'œuvre, tout en aidant les petites entreprises, en réduisant les impôts sur les revenus du travail et en améliorant la compétitivité de l'économie.

Parallèlement, Israël est également confronté à la tâche ardue de protéger les droits des travailleurs migrants temporaires, y compris ceux qui se trouvent en situation irrégulière.

Des mesures très strictes ont été prises contre ceux qui emploient des travailleurs étrangers sans papiers ainsi que contre les bureaux d'emploi qui ne respectent pas la législation du travail.

Je rappelle qu'Israël accorde une très grande importance à la lutte pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement d'Israël a affirmé son attachement aux principes de la convention n°182, et nous sommes en train d'achever les procédures techniques en vue de sa ratification.

Nous souhaitons que cette Conférence ne soit pas le lieu de déclarations et de débats politiques. Malgré cela, nous avons été les témoins malheureux, tout au long de la Conférence, d'une opposition de la part de représentants de certains pays. Nous tenons à souligner que l'Etat d'Israël tend la main en un geste de paix. Il est bien évident que la paix véritable entraînera toute la région vers de grandes réalisations et vers la prospérité sociale et économique.

Une nouvelle fois, j'aimerais remercier cette Organisation pour l'excellent travail accompli en vue de cette Conférence et pour exprimer le souhait sincère qu'elle soit un véhicule de promotion des valeurs fondamentales et des politiques de l'OIT.

Original anglais: M. DE GEUS (Ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Pays-Bas)

C'est pour moi un grand plaisir et un grand honneur d'avoir l'occasion de m'adresser à vous. J'aimerais féliciter le Président d'être à la tête d'une assemblée comme celle-ci, une assemblée à la fois intelligente, engagée et colorée.

Le rapport global de cette année décrit comment a évolué dans le monde le respect des droits syndicaux. En tant qu'ancien syndicaliste, c'est un sujet qui me tient à cœur. Un travail syndical vigoureux et énergique est d'une importance vitale comme nous le savons tous.

Prenez, par exemple, l'industrie textile: c'est le plus grand gisement d'emplois dans le monde. Mais c'est aussi un secteur dans lequel l'insécurité de l'emploi s'aggrave.

La demande accrue de souplesse signifie qu'il y a de moins en moins d'emplois permanents, de plus en plus de postes à temps partiel, de plus en plus de sous-traitance, de plus en plus de contrats souples, une expansion constante du secteur informel, de plus en plus de travail à domicile et de travail forcé.

En deux mots, moins de sécurité de l'emploi voire pas du tout, moins de protection sociale voire aucune et des conditions de travail mauvaises, parfois désastreuses.

Les normes fondamentales du travail qui figurent dans la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail sont plus importantes que jamais. Le respect des droits syndicaux est une condition vitale.

Les Pays-Bas sont un Membre actif de l'OIT et défendent vigoureusement les normes internationales du travail. La Déclaration et son suivi ont une importance considérable pour la liberté syndicale et la négociation, pour l'abolition du travail forcé et du travail des enfants, pour l'égalité de traitement et de rémunération.

Le rapport de la Commission mondiale imprime un nouvel élan aux normes fondamentales du travail. Même si celles-ci sont acceptées dans le monde entier, elles sont encore bafouées en bien des endroits.

D'autres questions abordées dans le rapport de la Commission mondiale sont la migration des travailleurs et le travail décent.

La mondialisation conduit à la migration des travailleurs. L'une des grandes questions, ces prochaines années, sera de savoir comment nous allons faire face à la migration.

Je suis heureux de voir que cette question importante est à l'ordre du jour de cette année. Ceci nous permet de discuter des questions stratégiques et fondamentales relatives à ce sujet. Les mouvements

de main d'œuvre dans le monde entier sont un fait avec lequel nous devons vivre à l'avenir. Nous devons ensemble voir comment améliorer les conditions des travailleurs migrants et également les possibilités qu'offrent ces migrations aux employeurs, aussi bien pour les pays d'accueil que pour les pays d'où sont originaires ces migrants.

L'Agenda pour un travail décent peut servir de base à la promotion d'emplois meilleurs et plus nombreux pour tous. Ce programme devrait être un instrument clé dans la lutte contre la pauvreté dans le monde.

A cette fin, l'OIT devra adopter une attitude plus vigoureuse au sein du système des Nations Unies. Le rapport de la Commission mondiale est absolument clair à cet égard. Une coopération internationale plus efficace et de meilleures communications entre les organisations internationales sont essentielles. Ne nous concentrons pas seulement sur ce que pourrait être l'OIT, mais aussi sur ce qu'elle devrait être, à savoir un protagoniste solide sur la scène internationale, avec une mission claire: améliorer les droits humains en matière sociale, sauvegarder et défendre le respect des normes fondamentales du travail.

Pour conclure, je dirai qu'à mon sens le fait que les accords conclus lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies ne fassent aucune mention du travail décent pour tous est une omission. Il ne fait aucun doute, en effet, que l'emploi décent est la façon la plus durable et efficace d'éliminer la pauvreté. L'OIT devra répéter très clairement ce message lors de l'examen du Sommet du Millénaire et lors de l'évaluation du Sommet social. L'OIT a un rôle actif à jouer dans le monde.

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. MAATOUGH)

La session est interrompue car nous allons recevoir le Président du gouvernement de l'Espagne, M. José Luis Rodríguez Zapatero.

(La séance est levée à 15 h 50.)

Neuvième séance

Mercredi 9 juin 2004, 16 h 45

Présidence de M. Wade

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Le PRÉSIDENT (M. WADE)

Nous allons poursuivre cet après-midi la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original portugais: M. PAIS ANTUNES (Secrétaire d'Etat du Travail, Portugal)

Au nom du gouvernement portugais permettez-moi de féliciter le Président, ainsi que les Vice-présidents pour leur élection à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail, qui, j'en suis certain, sera couronnée de succès.

Les rapports du Directeur général et le rapport du Président du Conseil d'administration ont été soumis à la Conférence; témoignent des activités diversifiées que les différents organes de l'OIT ont réalisées ces dernières années.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais féliciter le Directeur général et tous ses collaborateurs de leur action pour la défense de meilleures conditions de travail et de l'Etat de droit.

Au cours de cette conférence, nous avons entendu des interventions importantes sur la dimension sociale de la mondialisation. Nul n'ignore que la mondialisation lance de nouveaux défis. Elle pose des problèmes communs, de nature transversale à tous les pays; il est donc d'autant plus important, pour les surmonter, de pouvoir compter sur une organisation de l'envergure et du prestige de l'Organisation internationale du Travail, qui permet de mieux défendre le multilatéralisme dans le monde.

Permettez-moi de rappeler que le gouvernement du Portugal soutient pleinement le Directeur général lorsqu'il dit que l'OIT doit continuer à concentrer ses activités dans les domaines qui lui sont propres: l'élaboration des normes et le contrôle de leur application. La constitution de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation en est la preuve. Il a été dit que dans le gouvernement mondialisé où la bonne gouvernance repose sur les droits de l'homme, les valeurs de la société démocratique seront, de plus en plus, le défi du XXI^e siècle.

Je pense notamment à la défense du travail décent, des droits des travailleurs et des employeurs, à la promotion d'investissements plus pertinents, notamment dans la formation professionnelle,

l'amélioration des conditions de travail, la création et le maintien des emplois, la défense des enfants, le combat incessant pour l'élimination du travail des enfants et le soutien permanent à la famille.

L'Organisation internationale du Travail est certainement l'organisation la mieux placée, la plus qualifiée pour défendre les valeurs universelles qui doivent fonder la mondialisation. Certes l'OIT doit veiller à l'application et au contrôle des normes du travail. C'est pourquoi, j'aimerais rappeler que nous comptons sur l'OIT le premier défenseur de ces valeurs, sans oublier la réalité de la liberté syndicale et du droit de négociation collective.

La mondialisation lance des défis plus ou moins nouveaux, mais il faudra trouver des façons nouvelles de les relever. Tous les Etats, les représentants des employeurs et des travailleurs, avec l'aide de l'OIT doivent se concerter, dialoguer, pour défendre encore et toujours les valeurs de la vie et de la dignité de la personne humaine.

Je salue ici le tripartisme, une méthode qui présente des avantages indiscutables pour trouver des solutions. L'OIT en est la preuve et le Portugal a toujours travaillé dans ce sens. Il faut continuer à ratifier les conventions de l'OIT, dont l'actualité et l'importance ne sont pas à démontrer. Mais cela ne suffit pas, encore faut-il, dans ce contexte de mondialisation, garantir l'application réelle des dispositions des conventions. Tel est et tel restera l'un des objectifs centraux de l'OIT.

En guise de conclusion, au nom du gouvernement du Portugal, j'aimerais rappeler qu'hier comme aujourd'hui, aujourd'hui comme demain, vous pouvez compter sur nous pour défendre sans relâche les valeurs de la liberté et des droits de l'homme.

M. BARDE (*délégué des employeurs, Suisse*)

Les employeurs suisses ont pris connaissance avec intérêt du rapport sur une mondialisation juste, fruit des réflexions de vingt-six personnalités indépendantes, dont le suivi devra être assuré avec l'aval du Conseil d'administration et l'appui des partenaires sociaux. Ce rapport ne représente pas, en tant que tel, la politique de l'OIT et ses recommandations n'ont pas été unanimement acceptées par ses signataires. Il n'en reste pas moins que nombre des pistes qu'il ouvre méritent d'être explorées avec les autres institutions concernées et dans le respect des compétences de chacun et de chacune d'entre elles. Nous souhaiterions que le Bureau formule des propositions au Conseil d'administration quant aux réponses à apporter aux diverses questions évoquées dans ce rapport.

En tant qu'employeurs, nous croyons à la nécessité, aussi bien au niveau national qu'international, de conditions-cadres favorables au développement de l'économie et, par conséquent, de l'emploi.

Ces conditions-cadre impliquent notamment la participation démocratique, la transparence, une justice indépendante et le respect de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, en un mot, la recherche constante d'une bonne gouvernance aussi nécessaire aux citoyens qu'aux entreprises et aux travailleurs.

Les employeurs suisses sont attachés à ces principes. Ils estiment également important, hors des grandes envolées déclamatoires, d'assurer le développement de l'esprit d'entreprise et de celui des PME qui constituent une part essentielle du tissu économique.

Le libre échange et l'intégration économique doivent être favorisés, dans le respect des identités et des sensibilités des divers acteurs concernés.

A ceux ou celles qui en douteraient, il devrait suffire de rappeler les effets négatifs du protectionnisme qui, tout en confortant les situations de monopole, constituent un obstacle à la création, à l'innovation et à l'accès de tous au marché.

Comme le veut l'adage, la mondialisation implique de penser global et d'agir local. Cela suppose une responsabilité sur les plans économique et social que les employeurs sont prêts à assumer pour la part qui leur incombe, étant entendu qu'il appartient d'abord aux Etats de fixer les règles issues de leur propre législation ou en conformité avec leurs engagements internationaux.

Il convient d'être tout à fait clair à ce sujet, afin d'éviter des ambiguïtés qui ne peuvent que perturber le climat et les relations entre l'économie et le pouvoir politique.

Nous vivons à une époque et dans un monde où l'image joue un rôle grandissant. Sachons en tirer ce qui peut être favorable aux idées que nous défendons, mais sachons nous garder des déformations qu'elle induit.

En tant qu'employeurs, plutôt que de nous attacher à des promesses qui ne pourraient pas être tenues, nous continuerons de privilégier les approches concrètes et réalistes, celles-là même sur lesquelles patiemment se construit l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.

Original anglais: Mme CHRISTOVA (Ministre du Travail et de la Politique sociale, Bulgarie)

Tout d'abord, je souhaite au Président plein succès dans ses travaux à la présente session de la Conférence.

En premier lieu, je saisi l'occasion qui m'est donnée pour faire part de la satisfaction que m'inspire ce rapport complet consacré à des questions aussi importantes. Le thème du rapport et ses conclusions soulignent expressément le rôle central que joue l'OIT dans le processus conjoint de mise en place des conditions propices à une mondialisation juste. Ce rôle central a été relevé également par notre hôte d'honneur, le Président du gouvernement espagnol, dans ses commentaires détaillés sur la politique de gouvernance de la mondialisation.

La période, qui devait durer longtemps, d'ajustement des économies et des institutions nationales aux problèmes qui se posent à l'échelle

mondiale, préoccupe vivement le gouvernement bulgare. Pour répondre à cette préoccupation, le gouvernement a adopté le nouveau modèle de politique sociale qui nécessite une coordination entre les différentes politiques économiques, financières et sociales. L'approche intégrée repose sur des relations stratégiquement importantes entre les institutions économiques, financières et sociales. Cette approche revêt la plus haute importance lorsque l'on recherche des solutions et que des décisions politiques complexes doivent être prises.

A cet égard, je dirais que le nouveau modèle bulgare, en matière de politique sociale, constitue une réponse préalable à la recommandation formulée dans le rapport du Directeur général. Cette recommandation prévoit une intégration complète de haut-niveau pour résoudre les différents problèmes économiques et sociaux qui se posent à l'échelon national et ce, dans le contexte d'une mondialisation juste.

Ce qui est particulièrement important, c'est la conclusion selon laquelle, pendant le processus de mondialisation, le concept de travail décent devrait devenir un objectif mondial. Des politiques actives, en ce qui concerne le marché du travail, jouent un rôle crucial pour jeter les bases socio-économiques de l'économie dans le contexte d'une économie mondialisée. A cet égard, un plan national d'action sur l'emploi en 2004 a été adopté au début de cette année.

Grâce aux programmes d'emploi, quelque 112 000 personnes devraient trouver une emploi cette année. La préférence est donnée aux employeurs qui offrent des emplois aux personnes appartenant aux groupes vulnérables de population et nous garantissons l'accès à un emploi légal et à l'assurance sociale et santé. Par ailleurs, nous avons entièrement réformé le système d'assistance sociale, lequel continuera de s'inspirer des principes fondamentaux d'un meilleur ciblage et d'une grande efficacité des prestations sociales. A la suite de ces mesures, le taux de chômage a baissé, pour la première fois, pendant la période de transition, passant de 18 pour cent en 2001 à 12 pour cent d'après les données d'avril 2004.

La mise en valeur des ressources humaines en Bulgarie nécessite un renforcement de l'aptitude à l'emploi et des qualifications de la main-d'œuvre qui devraient être adoptées à la demande du marché. A cet égard, nous avons lancé une enquête nationale très large, en vue de déterminer les besoins spécifiques des différentes entreprises. Le système d'éducation et de formation professionnelle nationale sera adapté aux besoins identifiés dans les conclusions de l'enquête.

Si l'on garantit un travail décent et des moyens fiables de subsistance, tous pourront bénéficier de l'égalité des chances.

Une condition préalable importante à une mondialisation juste, est la mise en œuvre du principe du dialogue social. En Bulgarie, les partenaires sociaux prennent part à la rédaction et à la mise en œuvre des différentes composantes de la politique, politique économique, financière et sociale intégrée. A cet égard, des mesures ont été mises en place au début de l'année dernière avec la participation active des syndicats et des organisations d'employeurs, en vue de l'enregistrement obligatoire des contrats de travail. Des seuils minimums d'assurance sociale par secteur et par profession ont également été introduits. Grâce à cette mesure, plus

de 306 000 contrats de travail sont sortis du marché gris. Les recettes ainsi effectuées se montent à environ 240 millions d'euros. Ces mesures se sont avérées un outil très important de lutte contre l'économie informelle et de protection des droits fondamentaux des travailleurs à la protection sociale.

Je puis vous assurer aujourd'hui que nous envisageons organiser régulièrement des forums tripartites sur la mondialisation pour permettre à tous les participants de procéder à un large échange de vues.

La coopération entre les Etats Membres de l'OIT sera ainsi renforcée en vue d'une mondialisation juste, y compris aux niveaux régional et sous-régional.

Original anglais: M. DE PAYVA (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Singapour)

Le Congrès national des syndicats de Singapour se joint aux autres délégués pour féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Les discussions sur les travailleurs migrants sont tout à fait opportunes. Quelque 175 millions de personnes résident à l'extérieur du pays où ils sont nés ou dont ils ont la nationalité. Chaque année, des millions d'hommes et de femmes quittent leur foyer et franchissent les frontières de leur pays en quête d'un travail décent et de meilleures chances pour eux-mêmes et leur famille. La migration est devenue maintenant une question importante et elle a de profonds retentissements sur les travailleurs et les sociétés.

Emigrer peut être une expérience positive, mais beaucoup trop de travailleurs migrants souffrent de conditions de travail de vie médiocres. Les travailleurs migrants doivent faire face à la triste réalité qu'ils sont parmi les individus les plus vulnérables et les plus exploités de la planète. Leurs droits, en tant que travailleurs, leur sont souvent déniés, surtout lorsqu'ils se trouvent en situation irrégulière. Certains souffrent d'abus et de violence parce qu'ils sont soumis à des travaux forcés ou se retrouvent dans une situation de traite.

Le défi que doit relever la communauté internationale consiste à faire en sorte que la migration soit profitable à tous et à l'orienter de manière qu'elle serve le bien-être des travailleurs et la justice sociale. Les syndicats du monde entier partagent la même mission, à savoir, protéger tous les travailleurs, locaux ou migrants, contre toute discrimination sur les lieux de travail, contre l'exploitation, les abus et les actes de violence.

Le Congrès des syndicats de Singapour s'intéresse au bien-être de tous les travailleurs. Le mouvement syndical a toujours reconnu et accepté la nécessité pour les travailleurs migrants de compléter les ressources humaines parfois limitées et apprécie leur contribution à la croissance et au développement de Singapour. En fait, une étude locale a permis de constater que, lorsque le nombre des travailleurs migrants ayant un permis de travail augmente de 1 pour cent le nombre des travailleurs locaux qualifiés augmente de 2,6 pour cent et celui des travailleurs non qualifiés et 1,4 pour cent.

Lors de la Conférence ordinaire des délégués du Congrès national des syndicats de Singapour, qui a eu lieu en octobre 1998, le mouvement syndical a demandé au gouvernement de redoubler d'efforts

pour lutter contre le problème des employeurs sans scrupules qui ont recours à des travailleurs clandestins. Au fil des ans, les partenaires sociaux tripartites ont renforcé leurs efforts pour protéger les intérêts des travailleurs migrants à Singapour.

Il existe à Singapour une réglementation, des politiques ainsi que des dispositions législatives rigoureuses pour garantir la santé, la sécurité, le logement, la rémunération des travailleurs migrants et des sanctions très sévères sont infligées aux employeurs qui ne les respectent pas.

Les travailleurs migrants peuvent s'affilier à des syndicats à Singapour. Ils représentent près de 17,5 pour cent des membres des syndicats, la majorité étant dans le secteur de la construction navale, du bâtiment, de l'industrie manufacturière et de l'hôtellerie. Dans certains syndicats, la proportion de travailleurs migrants atteint 70 pour cent. Les travailleurs migrants bénéficient des mêmes protections, des mêmes services et prestations que les adhérents locaux. Parfois, les syndicats ont négocié des cotisations plus faibles, des subventions étant versées par les entreprises.

Les travailleurs migrants à Singapour ont également la possibilité d'améliorer leurs compétences et leurs perspectives de carrière. Beaucoup acquièrent de nouvelles compétences, attestées par un certificat d'aptitude professionnelle.

En mai 2002, l'Association des consommateurs de Singapour, une organisation à but non-lucratif fondée par le Congrès national des syndicats de Singapour en 1971, a lancé un programme visant à accréditer les agences de placement de travailleurs domestiques étrangers. Dans le cadre de ce programme, il est obligatoire que toutes les agences de placement qui gèrent des travailleurs domestiques étrangers soient accréditées à partir de juin 2004 avant de pouvoir renouveler leurs licences. Ces agences doivent prouver qu'elles appliquent des pratiques équitables et qu'elles ont mis en place un système de médiation et de conseil et d'autres pratiques visant à préserver les intérêts des travailleurs domestiques étrangers.

Le forum des travailleurs migrants de notre Congrès met en oeuvre divers moyens et initiatives en vue de renforcer et d'améliorer les politiques et programmes destinés à protéger les intérêts et le bien-être des travailleurs migrants à Singapour. Nous demandons aux gouvernements et aux employeurs de faire en sorte que le bien-être et les droits des travailleurs à Singapour soient préservés et nous continuerons de travailler de concert avec eux, à cette fin.

Les questions qui sont à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail cette année correspondent aux défis que nous devons relever aujourd'hui. Nous attendons avec impatience la deuxième série de discussions sur la formation et la mise en valeur des ressources humaines avec notre déléguée des travailleurs, M^{me} Halimah Yacob, porte-parole du groupe des travailleurs.

Le moteur de nos économies, aujourd'hui, ce sont les connaissances et les nouvelles technologies. Il est donc tout à fait impératif d'aider chaque individu à acquérir au moins des connaissances et des compétences de base pour s'adapter au changement et bénéficier de la mondialisation. Comme en atteste la présence des délégations de travailleurs de gouvernements et d'employeurs qui participent chaque année à la Conférence internationale du Travail, nous reconnaissons et acceptons notre responsabili-

té partagée de travailler ensemble pour parvenir à un développement durable et un travail décent pour tous.

La difficulté consiste à faire des progrès véritables et mesurables. Nos travailleurs et leurs familles pourront bénéficier d'une meilleure vie non grâce à ce que nous disons mais grâce à ce que nous pouvons faire ensemble.

Original anglais: M. KANÍK (Ministre du Travail, des Affaires sociales et de la Famille, Slovaquie)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter Monsieur Ray Guevara de son élection à la présidence de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail, et je lui souhaite, ainsi qu'aux Vice-présidents élus plein succès dans leurs travaux.

La République slovaque, en même temps que neuf autres Etats, est devenue membre de l'Union européenne, le 1^{er} mai 2004, franchissant ainsi l'une des étapes les plus importantes de son histoire.

Nos objectifs communs, les objectifs de l'Organisation internationale du Travail et des pays membres de l'Union européenne, nous amènent à déployer des efforts pour contribuer à la création de conditions propices à la croissance de l'emploi, à la réduction du chômage et au développement du travail décent tel qu'il est défini dans les objectifs stratégiques de l'Organisation.

Les économies avancées de l'Union européenne et les pays de l'OCDE, tout comme l'économie de la République slovaque, se débattent avec trois problèmes fondamentaux qui empêchent de corriger les déséquilibres sur le marché de l'emploi.

Il s'agit, en particulier, de la capacité insuffisante des acteurs économiques de créer des emplois productifs, du manque de motivation à occuper un emploi régulier et des distorsions et rigidités du marché du travail.

En Slovaquie, ces trois problèmes constituent un redoutable défi car ils ont pendant très longtemps entravé le développement de notre marché du travail et ont freiné, en particulier, la baisse des taux de chômage.

C'est pour cette raison que nous avons soumis, l'année dernière, au Parlement qui l'a adopté, un projet de modification profonde du régime de sécurité sociale qui est une condition préalable pour réduire les cotisations. Depuis le 1^{er} janvier 2004, la part patronale des contributions a été réduite de plus de 3 pour cent, et cette tendance à la baisse va se poursuivre au cours des prochaines années.

Le deuxième problème est le manque d'intérêt à occuper un emploi salarié.

C'est un problème qui est lié essentiellement au caractère démotivant des prestations sociales. Une différence minimale entre une prestation sociale et le revenu tiré d'un emploi régulier a pour effet que souvent les personnes préfèrent recevoir passivement des prestations sociales.

A compter du 1^{er} janvier 2004, nous avons entièrement modifié le régime de sécurité sociale, nous avons introduit des prestations liées à des activités et nous avons rendu les instruments qui régissent le marché de l'emploi plus transparents, tout cela en conformité avec le principe selon lequel il faut que le travail paie, c'est-à-dire que même si une activité est peu rémunérée c'est toujours mieux que pas d'activité du tout. Avec l'aide des autorités publiques, des associations civiles et caritatives et des églises, nous avons amélioré le système des travaux

publics. Ces derniers renforcent les partenariats locaux et consolident le lien social et l'intégration.

Le troisième problème: la rigidité et les distorsions du marché du travail – résulte essentiellement d'une législation inappropriée. C'est la raison pour laquelle ma première décision dans le cadre de mon mandat de ministre du Travail a été de modifier le Code du travail. Ce fut une lutte politique difficile et qui s'est accompagnée d'après négociations avec les partenaires sociaux.

Et j'apprécie d'autant plus le fait que nous ayons adopté cette loi extrêmement importante après avoir recueilli le consensus de tous les partenaires sociaux.

Grâce également aux changements susmentionnés, le taux de chômage en Slovaquie a baissé et la tendance à la baisse du chômage s'accroît.

La nouvelle politique sociale est devenue une incitation importante et a entraîné la croissance des investissements étrangers et la création d'emplois nouveaux. L'année dernière, l'emploi a augmenté de près de 2 pour cent, ce qui est un bon indicateur d'un développement solide du marché de l'emploi.

Nous sommes confrontés à de graves problèmes. L'intégration dans l'Europe et le processus de mondialisation fait peser de lourdes contraintes sur les relations industrielles et les marchés du travail de nombreux pays. Je pense que la meilleure voie est celle de l'ouverture et de la souplesse dans le respect de l'esprit d'entreprise, de l'initiative et de la libre initiative des individus. Ce choix tient aussi compte toutefois de la nécessité d'offrir à ceux qui en ont le plus besoin soutien, protection et aide.

Je souhaite à tous les participants à la 92^e session de la Conférence d'échanger beaucoup d'idées stimulantes, d'avoir des discussions constructives et le courage, si essentiel, d'adopter des solutions rigoureuses mais nécessaires.

Original anglais: M. THAPALIYA (délégué des employeurs, Népal)

Au nom du conseil de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie des employeurs du Népal et au nom des employeurs du Népal, je vous adresse à tous nos salutations très cordiales à l'occasion de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Au nom des employeurs du Népal, je tiens également à féliciter très chaleureusement le Président et les Vice-présidents pour leur élection.

Permettez-moi de remercier très sincèrement le Directeur général pour son rapport très complet, ainsi que l'OIT pour son rôle dans la construction de meilleures relations de travail dans le monde. Le thème *S'organiser pour plus de justice sociale* exige des employeurs et des travailleurs qu'ils s'engagent pour la survie et la croissance de leurs organisations respectives et de l'Organisation dans son ensemble.

Au Népal, nous entretenons un dialogue permanent avec nos partenaires sociaux. Mais nous avons le sentiment que trop de liberté, et trop de droits, peuvent causer une instabilité sociale qui porte préjudice à l'investissement et à la croissance, privant ainsi un nombre croissant de chômeurs de leurs droits à l'emploi.

La main-d'œuvre migrante est un phénomène mondial, et cela parce qu'une économie développée a besoin de davantage de travailleurs dotés de différentes compétences; or les pays en développement

ont beaucoup de main-d'œuvre, mais dépourvue de qualifications. Les gens passent d'un niveau de développement à un autre dès lors que des occasions se présentent. Et, partout, on accuse les employeurs de faire preuve de mauvaise foi, d'employer des travailleurs migrants et ce, toujours pour leur propre bénéfice. Mais c'est loin d'être vrai.

Dans un contexte donné, nous tous employeurs aimerions accorder des conditions équitables aux travailleurs migrants. Mais le problème, comme la plupart des employeurs ont pu le constater, c'est que les travailleurs migrants aimeraient avoir le meilleur des deux sociétés, ce qui provoque une situation conflictuelle entre les employeurs et les travailleurs migrants, et les employeurs se voient pointés du doigt comme étant des exploités.

Par ailleurs, il risquerait également d'y avoir un conflit entre les employeurs et la société en général qui accuserait les employeurs d'accueillir des hordes de travailleurs indésirables. Donc, la protection du travailleur migrant doit être vue de façon plus globale, en tenant compte de considérations socio-politiques et économiques, et ne pas se limiter au côté affectif ou émotionnel.

La philosophie traditionnelle reposant sur l'Etat-providence ne fonctionne pas forcément dans le contexte, en perpétuelle évolution, de la mondialisation qui exige des travailleurs qu'ils se recyclent régulièrement pour améliorer leur employabilité dans un vaste système d'emploi fondé sur la flexibilité. C'est pourquoi, la notion de mise en valeur des ressources humaines doit être redéfinie sur le plan tant philosophique que pratique.

Je suis certain que tous mes collègues ici sont parfaitement au courant du conflit qui sévit actuellement dans la société népalaise. Dans une telle situation, c'est d'abord le secteur économique qui est le plus fortement touché, et les employeurs sont toujours en première ligne. Les employeurs des pays en développement doivent assumer la charge de former les gens pour leurs homologues des pays développés. Même si la société récolte des devises, la charge pesant sur les employeurs pour la formation et le recyclage des employés est relativement élevée, sans compter la perte, en termes de compétence que cela entraîne.

Ainsi, nous avons constaté, de par notre expérience, que le manque de compétitivité des sociétés déchirées par des conflits, ne vient pas nécessairement d'une faiblesse interne des dirigeants, mais peut découler du conflit extérieur.

Je crois que, dans une société comme la nôtre, l'OIT doit envisager de jouer un rôle plus important dans le développement des ressources humaines.

Nous, partenaires sociaux du Népal (employeurs, travailleurs et gouvernement), prenons très au sérieux les principaux programmes de l'OIT (l'élimination du travail des enfants, promotion du travail décent, amélioration de la compétitivité et de la productivité).

Les employeurs népalais entretiennent un dialogue permanent avec le gouvernement et certains organismes internationaux pour mettre en place des mécanismes permettant de venir en aide aux entreprises dans les zones en proie à des conflits.

Dans le contexte actuel, il convient de s'intéresser non seulement aux besoins en matière de sécurité sociale, mais également aux besoins engendrés par les conflits.

Notre confédération est très reconnaissante au Directeur général pour le soutien que nous avons reçu de l'OIT au cours de toutes ces années et nous souhaitons voir s'accroître cette coopération fructueuse.

Nous avons besoin des bons vœux et de la coopération de tous nos amis pour sortir de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons.

Original espagnol: M. IYANGA DJOBA MALANGO (Ministre adjoint, Ministère du Travail et à la Sécurité sociale, Guinée équatoriale)

Mesdames, Messieurs, avant tout, je souhaite transmettre un salut de paix et de solidarité de la Guinée équatoriale et de son Président, chef d'Etat et président fondateur du parti démocratique de Guinée équatoriale, M. Obiang Nguema Mbasogo, à tous les peuples du monde et, en particulier, aux hommes et femmes des nations représentées ici qui se sont engagées à trouver des solutions pour améliorer le monde du travail, et à relever les grands défis auxquels sont confrontés les citoyens du monde entier en cette ère moderne, dont le sort ne dépend pas uniquement des politiques internes de leurs pays d'origine, mais aussi des décisions qui sont prises au-delà de leurs frontières.

Au début de ce débat sur le rapport du Président du Conseil d'administration et sur le rapport du Directeur général, permettez-moi, en mon nom propre et en celui de la délégation qui m'accompagne, de me joindre aux intervenants qui m'ont précédé pour vous exprimer nos sincères félicitations pour votre élection, à l'unanimité, en qualité de Président de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous sommes convaincus que, sous votre conduite, avec votre savoir-faire et votre impulsion, les travaux de cette session seront couronnés de succès. Nous félicitons aussi les Vice-présidents et le Bureau de la Conférence.

Nous avons lu attentivement le rapport du Directeur général consacré cette année à l'exécution du programme de l'organisation en 2002-03. Nous avons aussi lu d'autres documents qui feront l'objet de débats lors de cette session de la Conférence. Nous ne pouvons que féliciter le Directeur général et ses collaborateurs de la qualité des documents et de l'effort accompli par le Bureau international du Travail pour réaliser les objectifs stratégiques de l'Organisation. Nous les félicitons également de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que de l'exécution en 2002-03 du programme approuvé par le Conseil d'administration et par les organes directeurs de l'OIT.

Pour des raisons de protocole, et comme le temps est compté, nous ne parlerons que de quelques unes des questions qui sont à l'ordre du jour.

La République de Guinée équatoriale est un Etat à vocation universaliste et solidaire. Non seulement nous sommes Membre de l'OIT, et nous faisons de notre mieux pour respecter nos obligations vis-à-vis de cette Organisation, mais nous sommes aussi intégrés à l'échelle internationale, comme le démontre le versement de nos contributions financières et, surtout, la ratification de toutes les conventions fondamentales de cette Organisation. De même, nous sommes présents dans presque toutes les organisations du système des Nations Unies et dans les organisations interrégionales, régionales et sous-régionales de notre région.

A propos du rapport du Directeur général concernant l'exécution du programme en 2002-03, nous pouvons affirmer que, dans le cadre des normes, des principes et des droits fondamentaux au travail, nous avons ratifié toutes les normes à ce sujet – liberté syndicale, travail forcé, égalité entre les sexes, abolition du travail forcé et du travail des enfants, discrimination sous toutes ses formes, etc. Nous promouvons le respect des obligations qui découlent de ces instruments internationaux et celui d'autres obligations constitutionnelles en adaptant, avec le concours du Bureau international du Travail, notre législation et nos pratiques aux prescriptions de ces instruments en vue de répondre aux exigences internationales qui ont trait au travail décent.

Concernant l'emploi, le gouvernement a instauré un climat qui favorise l'investissement de capitaux, tant nationaux qu'étrangers, un climat qui a conduit à l'adoption de normes qui favorisent l'investissement et qui favorise la paix, la stabilité politique et la concorde, qui attire les investisseurs et protège ses investissements. Nous invitons tout homme d'affaires de bonne foi à exercer son activité en République de Guinée équatoriale, où il sera reçu à bras ouverts. Toutefois, nous devons lancer un appel et dénoncer l'attitude négative de ceux qui, se faisant passer pour des hommes d'affaires, essaient de perpétrer des actes terroristes et des actes de déstabilisation du pays, comme cela a été le cas le 6 mars de cette année. Un groupe de mercenaires de différentes nationalités ont essayé de perpétrer un attentat. Grâce à la volonté divine et à la collaboration de pays amis de la République de Guinée équatoriale, ainsi qu'à l'excellent travail de nos forces de sécurité, un bain de sang a pu être évité au sein du peuple pacifique de Guinée équatoriale. C'est pourquoi devant cette Organisation, nous voulons que l'on défende une paix mondiale durable fondée sur la justice sociale, sur une structure tripartite représentant des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, et dans tout le système des Nations Unies. Nous condamnons ces actes qui ne contribuent ni à la croissance économique nécessaire pour la promotion de l'emploi, ni à la paix sociale, ni à la sécurité des peuples, comme le préconise l'Organisation et l'ensemble du système des Nations Unies.

Nous avons choisi la voie de l'OIT et nous sommes résolus à continuer d'agir pour améliorer le monde du travail. Ce chemin n'est pas sans embûches. Comme vous le savez, nous sommes un pays en développement qui manque beaucoup de capital humain pour mener à bien son développement. Nous faisons partie des pays à revenus moyens grâce au pétrole, mais, lorsque ces gisements ont été découverts, les infrastructures étaient très détériorées, voire parfois absentes.

Je souhaite terminer cette modeste intervention en présentant tous mes vœux de succès à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail et j'espère que ses conclusions contribueront à un monde plus humain et solidaire. Notre délégation s'engage de toutes ses forces à réaliser cet objectif.

M. WIJFFELS (*représentant, Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires*)

Mon intervention n'est pas destinée à commenter le rapport si riche du Directeur général, sauf à noter

la parfaite convergence de ses analyses comme de ses recommandations avec celles qui nous sont propres. Elle se propose seulement de s'inscrire dans la dynamique engagée politiquement avec l'OIT le 27 mai 2004 en tenant, à l'invitation du Directeur général, l'assemblée générale annuelle de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, ici au siège de l'OIT.

Vos préoccupations, Monsieur le Président, sont les nôtres. Vos ambitions sont les nôtres. Vous avez le privilège de réunir de manière tripartite les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

Nous, nous avons la chance dans nos conseils, au plan national, de rassembler autour des partenaires sociaux différents responsables de nos sociétés civiles. Nos avis aux gouvernements sont le fruit d'un patient travail d'écoute, d'analyses communes et de recherches de compromis ou plutôt de la ligne acceptable par le plus grand nombre ayant participé aux avis de nos conseils, et mettent les partenaires sociaux au défi de fonder les actions aussi sur l'intérêt général sans exclusive et sans aucune prétention au monopole. Nous pensons être un élément représentatif de la société civile organisée.

Conscients de cette caractéristique et de cette responsabilité, nous avons décidé en 1999 de tenter de développer au plan international ce que nous savons faire les uns et les autres au plan national, c'est-à-dire promouvoir et pratiquer le dialogue social.

Nous sommes aujourd'hui près de 50 institutions venant de tous les continents, du Conseil économique et social de Chine au tout récent Conseil du Brésil, de la Commission tripartite de Corée au Conseil national d'Algérie, décidés à travailler ensemble au sein de l'association internationale qui m'a mandaté aujourd'hui.

Travailler ensemble, cela veut dire écouter les priorités de tous, du Nord et du Sud sur un sujet d'intérêt général. C'est rechercher des outils communs d'analyse, c'est tenter de définir une ligne d'action commune sur les grands thèmes de travail définis par les Nations Unies.

L'année 2004 voit le début d'une collaboration entre l'OIT et les conseils économiques et sociaux et institutions similaires du monde. Sur tous les sujets difficiles auxquels nous sommes confrontés: mondialisation, flux migratoires, travail des enfants, promotion économique et sociale de la femme, nos conseils peuvent, en amont de vos travaux, vous communiquer les nôtres, et en aval de vos décisions, tout mettre en œuvre pour qu'elles s'incarnent efficacement dans nos réalités.

Je suis venu, en conclusion, au nom de notre association internationale, vous dire que nous sommes, dans ce contexte, totalement à la disposition de l'OIT.

Original anglais: M. AMAN (Ministre du Travail et de l'Emploi, Bangladesh)

Nous félicitons chaleureusement le Président et les autres membres du bureau pour leur élection. Nous sommes convaincus que sous leur direction, la Conférence sera un succès. Nous leur garantissons notre soutien et notre coopération.

Nous remercions le Directeur général pour son rapport intitulé *Exécution du programme 2002-03 de l'OIT* qui fournit un compte rendu exhaustif et ciblé des progrès réalisés au cours de l'année pas-

sée. Nous avons suivi avec admiration les efforts déployés pour inscrire le travail et l'emploi au nombre des priorités mondiales. Le Directeur général mérite nos félicitations sincères. Nous sommes convaincus qu'au cours de son deuxième mandat, il aidera l'Organisation avec son dévouement et son engagement habituels à aborder les questions relatives au travail.

L'OIT a amélioré sa capacité à concentrer les ressources disponibles sur les objectifs clés et sur les programmes prioritaires.

La coopération technique et l'assistance technique sont des outils essentiels pour atteindre les objectifs de l'OIT. Il importe que ces activités soient renforcées pour nos pays. Nous exhortons les Membres de l'OIT à dégager des ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins.

Nous souhaitons remercier sincèrement la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation pour un rapport qui arrive à point nommé, un rapport objectif et exhaustif. Le Directeur général de l'OIT mérite également nos remerciements pour les efforts consentis pour l'établissement de cette commission, le choix de ses membres et pour les avoir aidés dans leurs tâches.

Le potentiel de la mondialisation est certes considérable, mais comme cela est souligné dans le rapport, ses bénéfices ne sont pas répartis de façon équitable. Cela est vrai notamment pour les pays défavorisés tels que les pays les moins avancés. Nous pensons que des efforts coordonnés sont nécessaires pour que des règles plus justes régissent le commerce international, l'investissement et la finance. Il est impératif que les intérêts des pays les moins avancés, le maillon faible de la chaîne du développement, soient protégés grâce à l'octroi d'un traitement spécial et différencié. Nous appuyons sans réserve la mise en route des initiatives de cohérence des politiques telles que recommandée dans le rapport de la commission. Pour le Bangladesh, la réduction de la pauvreté dépend d'une croissance durable et de la création d'emplois. A cet effet, des efforts nationaux et internationaux doivent être consentis. Le travail décent doit faire partie des préoccupations mondiales. Je tiens à faire référence au programme pilote sur le travail décent de l'OIT au Bangladesh.

Je remercie le Directeur général pour avoir inclus mon pays dans ce projet. Eu égard au fort taux de chômage et au niveau élevé de la pauvreté de ce pays, l'Agenda du travail décent de l'OIT revêt une importance particulière pour le Bangladesh. Je suis heureux de constater que l'OIT travaille en étroite collaboration avec mon gouvernement pour mettre en œuvre ce programme.

La question du mouvement des personnes physiques est primordiale pour un pays tel que le Bangladesh. Nous pensons que le travail, qui est un facteur important de production, devrait bénéficier de la même mobilité que les autres facteurs de production. Toutefois, des règles claires et des réglementations précises doivent être établies. Le secteur des services apparaît comme l'un des secteurs les plus importants de nos économies, de même qu'au plan international.

Les énormes bénéfices potentiels à la fois pour les pays d'origine et les pays de destination résident dans le mouvement des personnes physiques en tant que prestataires de services. Nous sommes satisfaits de constater que l'OIT a accordé une large place à cette question. Nous pensons qu'il est manifeste-

ment nécessaire de créer un cadre multilatéral qui garantirait des règles transparentes uniformes pour le mouvement transfrontière des prestataires de services. En étroite collaboration avec l'OIT et avec le soutien de nos partenaires de développement, nous avons réussi à éliminer le travail des enfants dans de nombreux secteurs, et notamment dans le secteur des vêtements où notre expérience est aujourd'hui prise comme modèle. Le gouvernement du Bangladesh, sous la direction dynamique et éclairée du Premier ministre, la Begum Khaleda Zia, s'est engagé à éliminer les pires formes de travail des enfants. Sous son égide, des programmes et des solutions alternatives ont été mis en œuvre, notamment des incitations financières spéciales pour encourager la scolarisation des enfants et éviter l'abandon scolaire pour des raisons économiques.

En conclusion, l'insuffisance de nos ressources nous a empêché de prendre bien d'autres mesures telles que des filets de sécurité sociale. Grâce aux progrès et à la croissance économique nous espérons atteindre nos objectifs.

Original russe: M. GRYSCHENKO (délégué des employeurs, Ukraine)

C'est pour moi un grand honneur de vous saluer au nom des employeurs d'Ukraine, d'exprimer ma reconnaissance à vous, M. le Président de la Conférence, à vous M. Somavia et aux organisateurs de la Conférence pour les conditions remarquables de travail, pour l'atmosphère de dialogue constructif qui ne manquera pas de donner des résultats positifs.

A l'examen des questions à l'ordre du jour, nous réalisons l'importance de l'analyse consacrée à l'application de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Nous estimons que, pour appliquer de façon efficace les clauses de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, il faut créer un système de priorités permettant, dans le cadre du programme de l'activité de l'Organisation internationale du Travail, de développer plus avant les droits des organisations des travailleurs et des employeurs.

La tâche la plus pressante pour nous est la formation d'une représentation unifiée et forte des employeurs au niveau national, régional et sectoriel. C'est un travail difficile car il y a douze ans, l'Ukraine ne comptait qu'un seul employeur, l'Etat. Et dans le lexique des hommes d'Etat et des hommes politiques ce mot n'existait pas.

L'Ukraine partage l'inquiétude de la communauté mondiale à propos du risque de propagation du VIH/SIDA. Nous saurons gré à l'Organisation internationale du Travail de ses efforts constructifs pour atténuer les conséquences de l'épidémie du SIDA. Les employeurs souhaitent assurer l'égalité de droit aux travailleurs, telle qu'elle est inscrite dans notre Code du travail, actuellement en préparation. Nous souhaitons également que soit écarté tout risque d'extension de cette maladie.

Pour régler ce problème, il nous faut parvenir à un compromis rationnel avec nos partenaires sociaux et nous sommes convaincus que le plus important à cet égard, c'est le processus du dialogue social, c'est-à-dire la recherche d'un équilibre entre les intérêts propice au progrès économique et social.

Nous répondons de l'efficacité des mesures prises en Ukraine sous l'égide de l'Organisation internationale du Travail. Dans l'avenir comme dans le

présent, nous saurons gré à l'OIT de son assistance technique et des conseils de ses experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT en Ukraine et pour l'étude des problèmes de l'emploi liés à l'évolution des marchés du travail, la lutte contre la pauvreté, les moyens d'endiguer le commerce et le trafic d'être humains.

Les employeurs fondent de grands espoirs dans les nouveaux programmes de coopération avec l'Organisation internationale du Travail, le gouvernement et les partenaires sociaux. Un tel programme a été initié lors d'une réunion avec des représentants de la Confédération des employeurs de Suisse.

L'année passée a été marquée par l'entrée de la Fédération des employeurs d'Ukraine à l'Organisation internationale des employeurs. Cela nous permettra de participer à l'élaboration de normes internationales dans le domaine des rapports sociaux du travail et nous offre de nouvelles possibilités de développement.

Les questions qui nous intéressent aujourd'hui sont très variées. Au premier plan, il y a les problèmes liés à l'entrée de l'Ukraine à l'Organisation mondiale du commerce; au rapprochement des frontières de l'Union européenne à celles de l'Ukraine; à l'intégration dans l'espace économique mondial; à la participation à la division internationale du travail; à l'application des normes juridiques internationales; à la normalisation et aux procédures d'homologation.

Mais les processus de mondialisation ne sont nullement identiques. Nous comprenons bien que l'intégration de l'Ukraine à l'espace économique mondial suppose non seulement une ouverture des marchés, mais aussi l'application simultanée d'une série de mesures pour défendre le marché intérieur, empêcher les importations sauvages, créer des protections pour les producteurs nationaux.

La fin du XX^e siècle a été marqué par la chute du mur de Berlin en tant que symbole du rideau de fer et d'enfermement de la société. Le monde est devenu plus ouvert. Après dix années de crise l'économie ukrainienne a commencé à se relever. Quarante-huit millions d'habitants de l'Etat européen qu'est l'Ukraine, d'une superficie égale à la France, sont maintenant convaincus que l'intégration européenne leur offre de grandes possibilités, a fortiori sachant que le centre géographique de l'Europe se trouve en Ukraine.

Mais le fait que l'Ukraine soit devenue limitrophe de l'Union européenne déclenche des tendances qui ne sont pas sans susciter certaines inquiétudes dans notre pays. Est-ce que les actions discriminatoires de certaines institutions européennes vis-à-vis de l'Ukraine ne sont pas les signes avant-coureurs de l'émergence d'un nouveau rideau de fer dressé par l'Union européenne, susceptible de bouter le grand peuple ukrainien hors de sa famille européenne?

Nous autres employeurs sommes très inquiets. Nous observons déjà une baisse de l'activité économique dans les régions frontalières. Si on refusait d'accorder à l'Ukraine le statut de pays ayant des relations relevant de l'économie de marché, si l'entrée de l'Ukraine à l'OMC était assortie de conditions discriminatoires, la croissance économique et le renforcement de la stabilité sociale s'en trouveraient ralentis d'autant.

Nous appelons l'Organisation internationale du Travail à examiner séparément ces processus politi-

co-économiques, à rechercher les moyens d'atténuer les conséquences sociales et économiques pour les pays voisins de l'Union européenne et à étudier leurs incidences sur la division internationale du travail et sur le développement des ressources en main-d'œuvre.

Nous comprenons que l'essentiel de la responsabilité nous incombe. Nous espérons que la communauté mondiale et l'Union européenne feront preuve de compréhension. Nous vous remercions.

Original portugais: M. VAZ DE ALMEIDA (Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité, Sao Tomé-et-Principe)

J'ai l'honneur et le grand plaisir de joindre ma voix à celle des délégués et des illustres invités présents dans cette grande assemblée pour, en mon nom personnel et au nom de la délégation qui m'accompagne, féliciter le Président d'avoir été élu à la tête de la Conférence internationale du Travail. Les félicitations que je lui adresse expriment la volonté politique qui anime toujours davantage le gouvernement dont je fais partie, et la volonté d'approfondir les relations qui existent avec l'OIT et le BIT.

Permettez-moi de profiter de cette merveilleuse occasion pour faire quelques brèves considérations sur le brillant discours qu' a fait le Directeur général.

Les thèmes traités dans ce discours touchent des questions qui relèvent du monde du travail et ont une très grande signification car ils font état des questions et des problèmes qui se posent au niveau international et tracent des pistes qui doivent nous mener à plus de bien-être, nous, les Etats Membres de l'OIT.

L'occasion nous est offerte cette année de réfléchir sur des questions comme la liberté d'association, la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective au travail. En dépit des innombrables difficultés que connaît la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, nous attachons une attention toute particulière aux questions qui sont traitées dans le brillant rapport que nous a présenté le Directeur général du BIT. Dans ce sens, et afin de mettre à jour les lois n^o 4, 5 et 6 de 1992 qui sont, respectivement, la loi sur la grève, la loi syndicale et la loi du régime juridique des conditions individuelles de travail, le gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe a ratifié les conventions n^{os} 87 et 98 en juin 1992.

A propos des libertés et des droits, le gouvernement, par le biais de la loi de 2003 sur la révision constitutionnelle dans son article n^o 35, a institutionnalisé la liberté d'association qui donne aux citoyens le droit, en toute liberté et sans aucune autorisation, de constituer des associations pour autant qu'elles ne transgressent pas les lois ou ne compromettent pas la Constitution et l'indépendance nationale.

Au cours de la 91^e session de cette Conférence, nous avons saisi cette occasion pour annoncer publiquement notre engagement de ratifier certaines conventions qui sont adoptées à nos législations. Aujourd'hui, au cours de cette 92^e session, grâce aux immenses efforts que nous avons déployés en dépit du manque de cadres dans notre pays, nous sommes fiers de pouvoir dire du haut de cette tribune que le gouvernement a satisfait à toutes les procédures prévues dans la Constitution de l'OIT pour ratifier dix de ses conventions, les conventions

n° 105 sur l'abolition du travail forcé, n° 183 sur la protection de la maternité, n° 184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, n° 154 sur la promotion de la négociation collective, n° 151 sur la protection du droit de l'organisation et processus de fixation des conditions de travail dans la fonction publique, n° 135 sur la protection et les moyens à mettre à la disposition des représentants des travailleurs dans l'entreprise, n° 138 sur l'âge minimal d'admission à l'emploi, n° 29 sur le travail forcé obligatoire, convention sur les pires formes de travail infantile, n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999 et la convention n° 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs et le milieu de travail.

Nous sommes conscients que, pour respecter nos obligations en tant que Membre de l'OIT, nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. Nous savons parfaitement que notre législation du travail souffre encore de grandes lacunes et c'est pour cette raison et dans le but de combler ces lacunes que nous avons déjà élaboré une loi générale du travail qui sera examinée par nos diverses institutions, puis approuvée par l'Assemblée nationale. De la même manière, nous envisageons de réviser la loi syndicale et la loi sur la grève.

Je suis heureux d'informer cette auguste assemblée de quelques mesures qui peuvent être considérées comme des réussites au niveau de la concertation sociale. Cette concertation a été institutionnalisée dans notre pays il y a cinq ans. L'entente entre ses membres est notoire et elle doit être soulignée. Toutes les questions économiques, sociales et liées à la vie des travailleurs de Sao Tomé-et-Principe font l'objet de débats en vue de décisions consensuelles.

La négociation collective est pour nous une pratique embryonnaire et ses résultats sont encore modestes en raison du manque de diversité de nos entreprises.

Toutes les actions que je viens d'évoquer, en particulier la composition tripartite de la délégation de Sao Tomé-et-Principe aux Conférences internationales du Travail, sont autant de signes de notre respect pour la pratique du tripartisme instituée par l'Organisation internationale du Travail.

Enfin, permettez-moi de solliciter encore la coopération technique du BIT pour améliorer l'efficacité de l'action du ministère que j'ai l'honneur de diriger. Permettez-moi aussi d'exprimer ma confiance dans la qualité des travaux qui se dérouleront ici.

Nous attendons les conclusions de cette grande réunion, conclusions que chaque délégation transmettra à son gouvernement.

Original anglais: M. KEARNEY (représentant, Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir)

Pour l'OIT, le travail décent est essentiel pour le développement, l'élimination de la pauvreté et la protection des droits de l'homme dans un monde de plus en plus interdépendant. Mais le travail décent n'est qu'un rêve pour les millions de travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir; un rêve que rendent inaccessible la baisse des salaires, la détérioration des conditions de travail et l'aggravation de l'exploitation.

Développement durable? Les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir sont aujourd'hui dans la tourmente. Des millions d'emplois sont déplacés du

fait de la concurrence acharnée que se livrent les pays, passant outre les normes du travail pour essayer d'acquérir des parts de marché. Au Bangladesh, plus de la moitié du 1,8 million d'emplois de la fonction publique pourrait disparaître à la fin de l'année à cause de la libéralisation des échanges. Le gouvernement du Bangladesh n'a pas augmenté le salaire minimum depuis 1994; il ne fait pas appliquer la législation du travail et interdit les syndicats dans les zones franches d'exportation. Mais loin de préserver l'infrastructure industrielle, l'absence de travail décent sape le développement et rend un développement durable impossible.

Réduction de la pauvreté? Dans la plupart des pays d'Amérique centrale, l'industrie du vêtement est pratiquement la seule source d'emplois. Les travailleurs du secteur disent qu'eux-mêmes et leurs communautés se trouvent dans une situation pire qu'avant l'industrialisation. A noter que, dans cette région, les femmes qui travaillent dans la confection souffrent davantage de malnutrition que toute autre catégorie de population.

Les droits de l'homme – en réalité la liberté d'association, qui est un droit fondamental –, n'existent pas dans de nombreux pays.

A Sri Lanka, les travailleurs de Workwear Lanka ont été menacés, brutalisés et licenciés pour avoir voulu créer un syndicat. En Ouganda, des syndicats qui regroupent pourtant 100 pour cent des effectifs de nombreuses entreprises attendent d'être reconnus depuis plus de dix ans. Les conséquences sont catastrophiques. Les travailleurs de Apparel Tristar Ltd. (Ouganda) sont de véritables prisonniers: ils n'ont pas le droit de quitter le lieu de travail, sont obligés de travailler lorsqu'ils sont malades et battus par les contremaîtres. Les femmes sont licenciées quand elles sont enceintes et sont victimes de harcèlement sexuel. Elles doivent parfois partager les toilettes et même les dortoirs avec les hommes.

En Haïti, des travailleurs de la zone franche Ouanaminthe sont en grève cette semaine en raison de traitements inhumains: brutalités, intimidation, déshabillage forcé de dirigeantes syndicales, enlèvements et non-paiement des salaires. Les entreprises concernées sont presque toujours situées dans des zones franches d'exportation et les gouvernements nationaux sont inefficaces, incompétents ou trop indifférents pour faire appliquer les normes internationales du travail ou même leur propre législation du travail. Souvent, ils sont de connivence avec les exploiters. Ces gouvernements nuisent non seulement à leurs travailleurs et à leur propre population mais aussi, dans un monde interdépendant, aux travailleurs du monde entier.

L'Indonésie a pris des mesures pour mettre en œuvre une législation du travail moderne. Aujourd'hui, les investisseurs étrangers et nationaux disent qu'ils risquent de ne plus pouvoir conserver ou créer des emplois à cause de la concurrence d'autres pays asiatiques où la législation est moins rigoureuse et n'est pas appliquée.

Pourquoi une marque comme «Nike» est-elle obligée de se doter d'une infrastructure par l'application des normes internationales du travail dans toute la chaîne d'approvisionnement? Elle ne devrait pas avoir à faire le travail du gouvernement de la République populaire de Chine. «GAP» ne devrait pas avoir à pallier les manquements du gouvernement d'El Salvador. Si les gouvernements fai-

saient leur travail, il n'y aurait pas besoin d'initiatives volontaires pour éviter l'exploitation des travailleurs.

Lorsque les gouvernements décident de promouvoir le travail décent, les effets sont spectaculaires. Jusqu'à l'année dernière, aucune des 350 usines de vêtements du Guatemala n'avait de syndicat. Mais après l'intervention du gouvernement dans deux entreprises à problème – Choi Shin et Cima textiles –, il n'a pas fallu plus de six semaines pour que les syndicats soient reconnus et les problèmes en question résolus. On le voit, la détermination des gouvernements peut favoriser le travail décent. Les campagnes de l'OIT en faveur du travail décent ne réussiront que si les Etats Membres y adhèrent. L'OIT doit d'urgence lancer une nouvelle campagne sur le thème: «gouvernements, réveillez-vous!». Une telle campagne aurait pour but d'amener les gouvernements du monde entier à ratifier les conventions fondamentales de l'OIT, à promulguer et appliquer la législation correspondante et, d'une manière générale, à promouvoir le travail décent.

On ne saurait accepter que les gouvernements qui ne prennent pas ces mesures compromettent l'action de leurs voisins. L'OIT devra passer de la persuasion aux sanctions, si l'on veut véritablement parvenir au développement durable, réduire la pauvreté et préserver les droits de l'homme partout dans le monde.

Dans un monde interdépendant, il est essentiel de disposer de règlements et de normes du travail applicables à l'échelle mondiale. La communauté internationale doit veiller à ce que les gouvernements promeuvent et appliquent des mesures en faveur du travail décent. Faute de quoi, elle devrait leur interdire l'accès aux marchés mondiaux.

Voilà qui pourrait faire prendre conscience à ces gouvernements des violations graves des droits des travailleurs dans des secteurs comme le textile, l'habillement et la chaussure dans beaucoup de régions. Alors, le travail décent ne sera plus un rêve mais une réalité.

Original anglais: M. PODDAR (délégué des employeurs, Inde)

Permettez-moi de présenter mes félicitations les plus chaleureuses à Monsieur le Président à l'occasion de son élection à la présidence de cette Conférence, une Conférence qui sera historique dans le cadre des débats que nous avons engagés avec le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Nous avons confiance que ce débat sera révélateur et pourra aboutir à des conclusions adéquates.

Je souhaite également adresser ma reconnaissance aux architectes de ce rapport qui ont su refléter laborieusement cette mondialisation sous tous ses aspects.

On reconnaît désormais que la mondialisation est injuste et elle appuie certains pays industrialisés. C'est notre position exprimée aussi bien à l'OMC que dans d'autres forums.

D'un côté, des biens manufacturés ont été libéralisés et de l'autre les biens agricoles demeurent protégés. Il en va de même pour le capital et la technologie qui sont libéralisés contrairement aux mouvements du travail. Cela entrave les économies qui reposent sur l'agriculture et sur la main-d'œuvre qualifiée.

Le commerce mondial a augmenté plus rapidement que le PIB durant les deux dernières décennies, actuellement il n'est pas uniforme. Cependant, les pays à faible revenu ne représentent que 3,4 pour cent du flux mondial d'exportation alors qu'il est de 75,2 pour cent pour les pays à revenus élevés. Le flux entrant des investissements étrangers directs pour les 12 pays en développement pendant les années quatre-vingt-dix a été environ 74,7 pour cent, tandis que le reste du monde, à savoir 176 pays, ne représentaient que 25,3 pour cent.

Il est heureux de constater que la mondialisation a pu aider 200 millions de personnes à sortir de la pauvreté en Asie de l'Est alors que 550 millions de travailleurs vivent avec moins d'un dollar par jour et plus de 1100 millions vivent dans une pauvreté absolue. La mondialisation n'a pas pu aider ces travailleurs à changer leur vie. Le chômage a augmenté de 186 millions en 2003 en Asie et en Afrique subsaharienne. Ces indicateurs posent un défi à la mondialisation. Il est nécessaire que celle-ci offre une assise socio-économique avec un visage humain vis-à-vis de l'économie mondiale, comme le dit la Déclaration de Philadelphie, «La pauvreté partout est une menace à la prospérité dans le monde.» Il est temps que la mondialisation prenne un autre visage. J'ai été très heureux d'écouter M. Somavia au début de cette Conférence et je souscris à ses propos, selon lesquels il ne saurait y avoir de mondialisation sans localisation. Nous avons besoin de gouvernements nationaux efficaces qui s'appuient sur une gouvernance efficace et transparente. Le développement économique doit avoir un visage social. Cela est enraciné dans notre système et dans nos valeurs, et je serai tenté de mentionner les propos du Premier ministre de l'Inde, Jawahar Lal Nehru, lorsqu'il s'est adressé à la Quatrième Conférence régionale asiatique en 1957, et je cite en substance «l'Inde est préoccupée par l'augmentation de la production, car si nous ne produisons pas de richesses nous ne pourrions pas améliorer la vie de nos citoyens. Mais cette production de la richesse doit également prendre en compte les aspects humains et sociaux de ce processus. Même si nous les oublions, ils se rappelleront à nous, car les gens ont une conscience politique et ne tolèrent plus bien des choses qu'ils toléraient par le passé.»

Il est nécessaire de nous rendre compte que les citoyens sont conscients politiquement, et c'est sur cette base que les élections récentes en Inde ont été gagnées par le gouvernement actuel, à savoir le programme de mondialisation à visage humain.

Le rôle de l'OIT est très important dans ce domaine, et il est nécessaire de maintenir la dimension humaine de la mondialisation dans les pays en développement et dans les pays sous-développés. Avec la mondialisation, les mouvements transfrontières des individus ont connu un essor important. Du fait que le nombre d'emplois créés est insuffisant dans la plupart des pays, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques nationales et internationales pour réguler les migrations transfrontières de nature à renforcer la croissance et le développement d'une manière ordonnée en offrant à tous des possibilités égales. La mondialisation a encouragé l'externalisation de certains procédés pour accroître l'efficacité des entreprises et toute tentative d'enrayer cette tendance ou de restreindre l'exode des cerveaux par le biais de mesures législatives

pourrait entraver la mondialisation. Ce dont nous avons besoin, c'est d'affiner ce processus pour le rendre plus participatif et non sélectif. Je suis persuadé que ce débat résoudra ces contradictions.

Avant de conclure, je souhaite remercier l'OIT pour ce rapport, qui est excellent, mais qui est en deçà de nos attentes et ne nous indique pas clairement le chemin à suivre. Je pense que ce débat va nous permettre d'aboutir à des conclusions concrètes pour sa mise en œuvre.

Original anglais: M^{me} LUCERO (représentante, Fraternité des syndicalistes d'Asie)

Monsieur le Président de la Conférence, Mesdames et Messieurs, c'est un véritable honneur et une occasion rare pour la Fraternité des syndicalistes d'Asie de prendre la parole devant la 92^e session de la Conférence de l'OIT. Au nom de cette Fraternité, je tiens à vous garantir notre coopération dans la tâche difficile qui consiste à examiner et à évaluer conjointement nos efforts passés et à tirer les enseignements de notre expérience pour être en mesure de prévoir un futur commun et des actions concertées en vue de créer un meilleur monde du travail pour tous.

Le Rapport du Directeur général présenté au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur les principes et les droits fondamentaux au travail et intitulé *S'organiser pour plus de justice sociale* est un travail exemplaire de recherche et d'analyse, un témoignage de compétence et d'objectivité, et une référence fiable pour tous les partenaires sociaux en quête d'une société plus juste et plus humaine.

En coopération étroite avec les fonctionnaires des bureaux de l'OIT dans la région d'Asie et grâce à leur expertise technique, la Fraternité a mené, au cours de l'année écoulée, plusieurs conférences consultatives stratégiques avec les principaux dirigeants et militants syndicaux dans la région. Lors de deux de ces réunions, à Jakarta et Kuala Lumpur, des dirigeants nationaux de premier plan de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de la Thaïlande, du Cambodge, du Pakistan, du Bangladesh, de Sri Lanka, de l'Inde, de Hong-kong (Chine) et de la Corée du Sud, se sont réunis pour mieux sensibiliser et faire comprendre les droits fondamentaux au travail. Un lien a ainsi été créé permettant l'échange systématique en matière d'information, d'éducation et de communication, et de proposer des mesures stratégiques pour une réponse cohérente et concertée à l'échelle régionale à des questions transversales liées à la Déclaration et à l'agenda du travail décent.

Le dialogue multilatéral entre partenaires sociaux a été largement utilisé pour mener ces activités et a donné lieu à des engagements sincères pour mieux respecter et utiliser ces principes et ces droits pour parvenir à un développement socio-économique et politique viable pour tous.

Suite aux décisions adoptées lors de ces réunions d'évaluation et de suivi, plusieurs projets et activités ont été conçus pour assurer le suivi de la mise en œuvre et la ratification des conventions de l'OIT par, notamment, les programmes de développement socio-économique de la Fraternité.

Des informations concernant la Déclaration et des demandes à l'action sont publiées régulièrement dans notre lettre d'information *Visions et jalons* qui est distribuée à nos affiliés et à nos partenaires et traite de questions telles que les assassinats de nos dirigeants syndicaux au Cambodge et en Inde, ainsi

que des conditions de travail particulièrement répressives et des violations du droit à la liberté d'association des travailleurs dans divers pays de la région. La cause des migrants, la situation du travail dans les entreprises multinationales et dans les zones franches d'exportation et les conditions de travail précaires des travailleurs de l'économie informelle ont toujours été au centre de l'ordre du jour immédiat et des préoccupations. Nous nous sommes engagés à étudier et à analyser de manière objective la situation lamentable dans laquelle se trouvent nos travailleurs, et plus particulièrement les femmes, qui sont privés de systèmes de sécurité sociale dans l'économie mondiale néo-libéralisée, ainsi que la diminution de l'appartenance syndicale qui en découle.

La fraternité des syndicalistes asiatiques exprime sa solidarité unanime avec la tâche consistant à capitaliser les progrès réalisés pour promouvoir la liberté syndicale et le droit à la négociation collective dans un environnement mondial en mutation.

Nous appuyons les objectifs recommandés par l'OIT pour les quatre prochaines années, concernant la ratification universelle des conventions n^{os} 87 et 98, le plan d'action actualisé, le renforcement du cadre institutionnel et des activités consultatives et de sensibilisation.

Original laotien: M. PHENGKHAMMY (Ministre du Travail et des Affaires sociales, République démocratique populaire lao)

Au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, permettez-moi d'exprimer l'honneur qu'elle a de participer à la 92^e session de la Conférence internationale du travail.

J'aimerais aussi féliciter le Président et les vice-présidents pour leur élection. Je suis convaincu que, sous leur conduite éclairée et expérimentée, la Conférence réalisera des objectifs.

La récente épidémie de grippe aviaire et de SRAS a eu un effet négatif sur le développement socioéconomique et sur la vie et la santé de la population de la région et du pays. Pour faire face à la crise, le gouvernement a appliqué des procédures et des mesures en coordination avec d'autres pays de la région. Conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organisations internationales, nous avons pu remédier à cette situation. Aujourd'hui, ces maladies ont été éradiquées dans notre pays.

Pour atteindre les objectifs généraux fixés par le gouvernement dans un cadre quinquennal (2001-05), nous avons placé l'accent sur la mise en œuvre de programmes majeurs – éradication de la pauvreté, stabilisation des cultures itinérantes, éradication de la production d'opium, etc. Le succès de ces programmes exige des ressources financières et humaines. Par conséquent, le développement des qualifications et de la formation, surtout en ce qui concerne les anciens exploitants de cultures itinérantes et les producteurs d'opium, a une importance énorme pour notre pays. La politique judicieuse du gouvernement a eu le soutien des pays amis et les organisations internationales, ce qui nous a permis de progresser. Entre autres organisations, l'Organisation internationale du Travail nous a fourni aide et assistance dans la réalisation de nombreux projets liés à la formation, à l'organisation de séminaires, à la prévention de l'exploitation des travailleurs, à la traite de femmes et d'enfants, etc.

Avec la mondialisation, les sciences et les technologies se sont développées rapidement et ont permis aux pays du monde entier d'introduire plus rapidement le progrès moderne dans leur développement national. Cependant, c'est aussi un défi pour nous et surtout pour les pays en voie de développement et pour les pays les moins développés. La mondialisation exige des consultations mutuelles, une coopération et une aide approfondies. La République démocratique populaire lao continuera d'appliquer sa politique de coopération avec les pays de l'ANASE, les pays voisins, les pays amis du monde entier, les organisations internationales et les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour obtenir les ressources et l'expérience nécessaire pour le développement qualitatif de la main-d'œuvre au Laos et pour promouvoir le développement national socioéconomique, ce qui devrait permettre au pays de s'intégrer progressivement avec les pays de l'ANASE et à l'échelle régionale, de quitter la catégorie des pays les moins développés et de libérer son peuple de la pauvreté d'ici 2020.

Je suis convaincu que grâce à la grande expérience que l'OIT a acquise en fournissant une assistance à ses Etats Membres partout au monde une aide plus importante sera accordée aux pays en voie de développement.

Nous souhaitons un plein succès à cette Conférence sous la direction éclairée de son président et des vice-présidents.

Original anglais: M. ZHARIKOV (représentant, Fédération syndicale mondiale)

La Fédération syndicale mondiale se réjouit que l'actuelle session de la Conférence de l'OIT concentre son attention sur l'exécution des programmes, la dimension sociale de la mondialisation, les droits au travail ainsi que la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés.

En effet, en dépit de déclarations d'intentions solennelles, de programmes d'action qui ont été adoptés à Copenhague et au Sommet du Millénaire et en dépit des efforts de l'OIT, la situation économique et sociale dans le monde, loin de s'améliorer, empire. Selon les statistiques de l'OIT, le chômage en 2003 est sans précédent, la pauvreté se propage et s'aggrave. Environ 80 pour cent ou plus des travailleurs dans la plupart des Etats Membres n'ont pas la possibilité de créer des syndicats et de négocier des conventions collectives.

Les conventions nos 87 et 98 ne sont pas observées par un certain nombre d'employeurs et de gouvernements. La violation flagrante des droits syndicaux se poursuit dans plusieurs pays. Une grande majorité des gigantesques sociétés transnationales interdisent à leurs employés d'exercer le droit d'association, et bien souvent les syndicats créés par ces salariés ne sont pas reconnus.

Au nom de la mondialisation, de la libéralisation et de la privatisation, des stratégies sont imposées, qui font table rase de pratiquement tous les acquis syndicaux du siècle dernier. Le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, poursuivent des politiques qui peuvent être assimilées à du néo-colonialisme.

Alors que l'occupation et le génocide en Palestine et dans les territoires occupés de Syrie et du Liban se poursuivent, entraînant des violations des droits

humains et syndicaux et des libertés comme le confirme le rapport du Directeur général, un autre Etat arabe, l'Iraq est actuellement occupé en violation du droit international, entraînant la suppression des droits des travailleurs et du reste de la population et même la torture. En dépit de l'opinion de la grande majorité des Etats membres des Nations Unies, les sanctions unilatérales cruelles prises contre Cuba et la Syrie sont en augmentation.

Qu'est-ce qui ne va pas dans le monde? Les actions revendicatives récentes des populations et des syndicats dans le monde donnent une réponse claire. Elles réclament non seulement des déclarations, mais aussi des solutions réelles aux problèmes croissants. Elle ne croient plus aux promesses et aux déclarations. Elles condamnent résolument l'unilatéralisme.

Nous soutenons les directions principales des activités de l'OIT, notamment sa campagne en faveur du travail décent pour tous et le suivi à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Comme souligné au cours du forum syndical mondial, qui s'est tenu récemment à Mumbai en Inde, les syndicats sont prêts à créer un front commun pour protéger les droits et les intérêts des travailleurs et réaliser un plus grand consensus au sein de l'OIT sur les questions principales. Le progrès dans cette direction dépend également de l'élimination de la pratique de deux poids, deux mesures qui est appliquée dans certains cas et de la tentative d'utiliser l'OIT à des fins politiques qui n'a rien à voir avec son mandat et avec sa nature.

Il est aussi essentiel que l'OIT adopte une position plus ferme face aux politiques de la mondialisation néolibérale à leurs effets, et qu'elle étende son influence aux institutions économiques comme le suggère la Commission sur la dimension sociale de la mondialisation.

Nous proposons que l'OIT crée un indice du développement syndical qui évalue la mesure dans laquelle les conventions fondamentales sont appliquées, afin de savoir précisément qu'elle est la mesure de non-exécution de ces conventions. L'OIT devrait inviter vivement les employeurs, et en particulier les sociétés transnationales, à indiquer dans leurs rapports annuels la mesure dans laquelle les conventions de l'OIT sont respectées par leurs sociétés dans les différents pays.

Nous réitérons qu'il est nécessaire que tous ceux qui sont concernés déploient des efforts pour assurer que le véritable dialogue social au sein de l'OIT comporte toutes les tendances aux niveaux régional et international et reflète les principes et les pratiques en vigueur dans toutes les agences des Nations Unies, afin de garantir que toutes les régions et tous les intérêts soient représentés de manière adéquate.

Il est essentiel également que ACTRAV développe une coopération avec toutes les tendances du mouvement syndical, notamment dans le domaine des projets et des cours destinés à l'éducation des travailleurs.

Il est nécessaire également de garantir que les commissions de l'OIT soient à l'abri des efforts déployés par certains pays, pour imposer des sanctions à l'encontre des pays qui ne sont pas d'accord avec les politiques de mondialisation néolibérales.

Je voudrais conclure, mais aussi ajouter, que ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est de joindre

nos efforts pour infléchir le cours négatif du développement mondial. Il ne s'agit pas simplement d'engager un débat à ce sujet. C'est une question d'intérêts et nous devons nous battre à cette fin.

Original anglais: M. KAIRELIS (délégué gouvernemental, Lituanie)

Tout d'abord, je voudrais féliciter le Président pour son élection et pour la façon dont il dirige cette Conférence.

La Lituanie a accueilli favorablement le cadre stratégique et le budget adoptés il y a quatre ans qui ont déterminé les quatre objectifs prioritaires de l'OIT et les stratégies censées permettre de les atteindre. D'après les rapports du Directeur général et du Président du conseil d'administration, nous notons avec satisfaction que l'orientation choisie était la bonne. Le cadre stratégique est devenu l'instrument essentiel de la bonne gouvernance de l'Organisation et d'une gestion du Bureau axée sur les résultats de la période du rapport qui montrent de grandes réalisations dans la mise en œuvre de ce cadre.

La campagne de ratification des huit conventions fondamentales a porté ses fruits. Le taux de ratification a augmenté. J'ai le plaisir de vous dire que la Lituanie est l'un des 103 pays qui ont ratifié toutes les conventions fondamentales sur le travail.

Cependant, l'augmentation du nombre de ratifications cache certaines réalités: le système de supervision des normes continue malheureusement à enregistrer des violations dans certaines régions du monde et l'OIT doit s'y intéresser de plus près.

Nous approuvons les efforts du Conseil d'administration visant à mettre au point des instruments plus efficaces en faveur d'une assistance technique dans le domaine des normes et en faveur d'activités de promotion; nous pensons, nous aussi, que cela doit faire l'objet d'une discussion avec les partenaires sociaux et les gouvernements des pays intéressés.

S'agissant de l'adoption de normes du travail nouvelles, nous notons avec satisfaction la première tentative visant à consolider les normes d'un même domaine. Nous suivons avec grand intérêt les progrès réalisés à propos de la convention maritime consolidée, et sommes impatients de connaître les conclusions du Groupe de travail tripartite de haut niveau sur les normes du travail maritime.

Le gouvernement lituanien s'intéresse particulièrement à l'emploi et à la création d'emplois. Il va de soi que sans emploi, les objectifs de travail décent et de prospérité ne peuvent être atteints et le niveau de vie ne peut être amélioré. Nous félicitons donc l'OIT d'avoir créé un Agenda global pour l'emploi fin 2001 afin d'intégrer les efforts de promotion d'un emploi productif et décent dans tous les pays. Cela nous a beaucoup aidés pour élaborer une politique nationale qui a permis de faire reculer le chômage de façon significative. Nous sommes également favorables à l'orientation prise par l'OIT en faveur de la protection sociale, orientation qui se traduit par la création de partenariats avec d'autres institutions et organisations et par l'élaboration d'instruments pratiques. Nous pensons que l'établissement d'un réseau d'organisations partenaires et d'une base de connaissances nous aidera à mettre au point des stratégies sur la protection sociale. S'agissant des objectifs stratégiques de l'OIT, la Lituanie tient à promouvoir et à renforcer le dialogue social et le tripartisme.

Un partenariat social qui fonctionne bien est une condition nécessaire à la mise en place de solutions socialement équilibrées.

Nous, en tant qu'Organisation tripartite, sommes convaincus que l'OIT continuera à inciter ses mandants à renforcer le partenariat social.

En créant une Commission mondiale en 2002, l'OIT a montré qu'elle attachait une grande importance à la dimension sociale de la mondialisation. Le rapport de la Commission a suscité de nombreuses réactions et servira certainement de base à une discussion plus large.

En mai, grâce au soutien de l'OIT, le gouvernement lituanien a accueilli une conférence tripartite régionale à laquelle ont participé les États baltes et les pays nordiques; M. Somavia, Directeur général, en était l'invité d'honneur.

Les participants à la Conférence ont fait part de leurs opinions sur certains aspects régionaux et sur les problèmes liés à la dimension sociale de la mondialisation; ils se sont intéressés aux mesures à prendre aux niveaux national et international pour tirer davantage parti de ce processus. Il est urgent d'agir aux plans national et international et de mettre en place une coopération entre les institutions afin d'influer sur le processus de mondialisation.

Nous attendons que l'OIT donne davantage d'orientations sur les moyens d'élaborer les autres mesures mentionnées dans le rapport.

En tant que membre du Conseil d'Administration de l'OIT, la Lituanie est d'avis que cet organe a réussi à mener à bien les tâches qui lui avaient été confiées au cours de l'année écoulée. Elle l'invite à continuer à fixer des priorités claires et à aller de l'avant.

Je conclurai en adressant tous mes vœux de succès au Directeur général et aux membres du Conseil d'Administration et du Bureau; j'espère que le fonctionnement de l'OIT restera suffisamment souple pour permettre à l'Organisation de faire face aux problèmes d'un monde qui évolue sans cesse.

Je voudrais conclure en souhaitant de nouveaux succès au Directeur général, à l'administration et au Bureau dans notre monde qui change très rapidement.

Original espagnol: M. FERNÁNDEZ FAJALDE (Ministre du Travail, Bolivie)

Avant toute chose, je tiens à saluer cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail en relevant l'importance de cet événement. En effet, dans l'histoire des peuples, les sujets les plus sensibles liés à l'être humain sont ceux qui ont trait au travail, aux droits sociaux, à la distribution équitable de la richesse et à la quête de la justice sociale.

Actuellement, la dynamique des mouvements sociaux, tout particulièrement en Amérique latine, cherche à modifier les marques d'injustice découlant d'une vision faussée d'un monde mondialisé et de l'application d'un modèle économique, fondé sur une perception orthodoxe et rigide de l'économie de marché, qui n'a fait qu'engendrer la paupérisation de secteurs sociaux importants, augmenter le chômage, précariser le travail, abolir la qualité protectrice du droit du travail et, par conséquent, aggraver la pauvreté.

Face à cette situation à laquelle mon pays est confronté de façon dramatique et malgré le sérieux conflit social que nous connaissons, le gouverne-

ment du président Carlos Mesa Gisbert a décidé de déployer de larges efforts pour faire du dialogue et de la concertation le mécanisme le plus approprié pour le règlement des problèmes qui ont trait à la réalité de la Bolivie. Ainsi, le ministère du Travail a décidé de donner la priorité à la création d'un Conseil national des relations professionnelles de structure tripartite, de fonctionnement stable et permanent.

Les spécialistes et les conseillers du Bureau international du Travail ont apporté leur appui à notre objectif, à savoir, créer un mécanisme valable pour consolider le dialogue social en Bolivie. Nous sommes convaincus que l'on ne pourra remédier à la détérioration des conditions d'emploi et à l'accroissement de la pauvreté qu'à travers une modification conséquente des relations entre l'Etat et la société. Par conséquent, il est essentiel de créer un espace de compréhension institutionnalisé entre les travailleurs, les employeurs et l'Etat.

Nous nous sommes également fixé comme priorité complémentaire l'éradication des pires formes de travail des enfants. Outre que c'est là une conséquence de l'appauvrissement aigu des catégories les plus vulnérables de la société bolivienne, c'est également un facteur qui génère des sentiments profonds de solidarité. En effet, il est important pour chaque Etat de garantir à ses enfants l'accès sans restriction à l'éducation, et l'on ne peut accepter que des milliers d'enfants, dans le cas de la Bolivie, plus de 800 000, soient intégrés si précocement au marché du travail.

Il incombe à l'Etat et à la société de former ce cadre social. A cet effet, nous luttons contre le travail des enfants par le biais d'une commission inter-institutionnelle chargée d'éradiquer progressivement ce phénomène dans les régions où l'on cultive la canne à sucre et dans la zone occidentale d'activité minière.

Il faut aussi mentionner les efforts déployés à différents niveaux de l'Etat, pour créer des emplois décents et permanents, le déficit d'emplois ayant puissamment contribué par le passé à aggraver la crise sociale.

Des mesures incitatives ont été prises pour les petites et micro-entreprises dans le secteur économique de l'Etat, l'objectif étant de faire en sorte que des secteurs importants de la société expriment leur capacité créative en participant à la création d'unités productives.

En outre, des projets ont été élaborés pour encourager l'artisanat national qui représente une expression culturelle particulièrement riche et permet également de créer des emplois. Des programmes de formation ont également été mis sur pied pour le développement de petites et micro-entreprises, et d'ateliers d'artisanat. Il s'agit d'améliorer l'accès au crédit et de créer des marchés pour encourager ces activités productrices.

Sur la base des efforts déployés par le ministère du Travail et malgré les difficultés auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui dans le cadre de ce conflit social, nous croyons au retour de la démocratie et de la tolérance.

Nous sollicitons l'appui et les conseils du Bureau international du Travail qui, nous l'espérons, continuera de soutenir nos efforts pour atteindre nos objectifs institutionnels et nos objectifs gouvernementaux, à savoir, essentiellement, créer un nouveau cadre pour le règlement de la question sociale. Ce cadre devra reposer sur le dialogue démocratique, la

mondialisation solidaire, la concertation et le consensus, conçu comme une voie nouvelle pour promouvoir les relations professionnelles sous l'égide du tripartisme dans le millénaire qui vient de commencer.

Original arabe: M^{me} MINT BILAL OULD YAMAR (Ministre de la Fonction publique et de l'Emploi, Mauritanie)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux.

C'est pour moi et pour la délégation de la République islamique de la Mauritanie un grand honneur de féliciter chaleureusement les membres et le président pour leur élection au bureau de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail, je leur présente mes vœux de plein succès.

Je souhaite également saisir cette occasion pour féliciter le Directeur général du BIT et saluer ses efforts pour la préparation de ce rapport important.

Le travailleur est au cœur des préoccupations du Président de la République, et c'est durant son mandat que nous avons jeté les bases d'un développement durable qui prend en compte toutes les dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles. Désireux de réaliser ces objectifs, le gouvernement veille au suivi et à l'application de ce plan de développement ambitieux qui s'inscrit dans une stratégie globale de lutte contre la pauvreté, associée à une campagne d'envergure pour propager la connaissance et le savoir garants d'une vie meilleure. A cet égard, tous ces acquis réalisés sur une courte période ont permis d'améliorer le niveau de vie des citoyens et la situation des travailleurs.

C'est ainsi que l'emploi, la lutte contre l'analphabétisme, la pauvreté, la maladie et le chômage ont été des questions centrales dans la politique de notre gouvernement. Dans la lutte contre l'analphabétisme, par exemple, une campagne d'envergure a été lancée englobant aussi bien le secteur privé que le secteur public, avec pour objectif l'amélioration du niveau de vie des travailleurs et l'accroissement de leur productivité.

Soucieux d'améliorer la situation des travailleurs, le Président de la République a décidé d'une augmentation des salaires de 28 pour cent. Cette augmentation a suivi une série d'augmentations de salaires ayant eu lieu les années précédentes. En outre, nous allons prochainement ratifier un règlement spécial pour les inspecteurs du travail garantissant leur neutralité et ceci en application des dispositions de la convention (n^o 81) sur l'inspection du travail, 1947, ratifiée par la Mauritanie.

Dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre la pauvreté, notre pays, par l'intermédiaire de la Commission des droits de l'homme, s'est engagé dans la lutte contre la pauvreté par l'intégration et le financement de nombreux projets pour enrayer la pauvreté dans les zones ciblées.

L'amélioration de la législation du travail est au premier chef des préoccupations de notre gouvernement. En effet, notre pays a récemment adopté un nouveau Code du travail à la suite de la ratification de toutes les conventions fondamentales pertinentes.

En ce qui concerne les libertés syndicales, nous veillons à fournir aux organisations syndicales un climat propice qui leur permet d'exercer leurs droits dans une démocratie pluraliste avec une plus grande liberté.

Enfin, en ce qui concerne les ressources humaines, nous avons lancé des programmes ayant pour

objectif prioritaire le renforcement des structures de formation existantes, généraliser la formation professionnelle et améliorer sa qualité. Nous sommes déterminés à atteindre cet objectif.

Nous voudrions également souligner la nécessité d'améliorer la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés.

Le chemin est encore plein d'écueils, mais nous sommes déterminés à atteindre nos objectifs. Nous sommes déterminés à vaincre pour des lendemains meilleurs.

Original russe: M. SCHERBAKOV (représentant, Confédération générale des syndicats)

Permettez-moi d'abord de féliciter sincèrement le Président à l'occasion de votre élection en vous souhaitant beaucoup de succès dans votre travail.

Aujourd'hui, nous examinons les résultats du travail effectué par l'Organisation internationale du Travail au cours des deux années écoulées. Cette période fut compliquée et riche en événements dans le cadre desquels le BIT a dû remplir des tâches stratégiques.

La lecture du rapport du Directeur général révèle que l'OIT est à la hauteur de l'énorme tâche qu'elle doit accomplir. Nous apprécions l'esprit de suite et l'opiniâtreté avec lesquelles l'Organisation internationale du Travail met en œuvre l'Agenda du travail décent qui, comme on peut le lire dans le rapport, peut être considéré comme le concept de base du Millénaire qui commence.

La Confédération générale des syndicats est d'accord avec les principales orientations du travail de l'OIT exprimées dans le Programme de lutte contre la pauvreté. Pour les pays de la CEI où de 29 à 49 pour cent de la population vit en deçà du seuil de la pauvreté, ce programme acquiert une grande importance.

Nous considérons qu'un des axes principaux de l'activité de l'OIT doit être le développement, le perfectionnement, la création de normes et le renforcement du contrôle et du respect des normes internationales du travail, ainsi que l'application méthodique de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Le nombre croissant de ratifications témoigne que l'opinion mondiale se rend de plus en plus compte de l'importance des normes de l'OIT sur le plan social et sur le plan du travail.

Partisan de la campagne de l'OIT pour la ratification des normes du travail, notre syndicat contribue à son succès sur le territoire de la communauté des Etats indépendants. En fait, un nombre sans précédent d'Etats de la CEI ont ratifié presque toutes les conventions fondamentales. On ne saurait cependant s'arrêter en si bon chemin. Il n'y a pas longtemps, notre syndicat s'est de nouveau adressé à l'Assemblée interparlementaire des Etats membres de la CEI, en les appelant à apporter leur concours à la ratification d'un groupe supplémentaire de conventions de l'OIT qui ont une très grande importance pour le syndicat et les travailleurs de la région, en particulier dans les conditions de la période de transition.

Mais la ratification des normes internationales du travail n'est pas un but en soi. Il faut encore veiller à leur strict respect, à ce qu'elles soient reflétées dans la législation nationale et dans la réalité politique. C'est vrai, en particulier, pour la défense des droits et intérêts des syndicats.

Il est extrêmement important que le Directeur général considère le dialogue social comme un facteur immuable des relations du travail: nous ne pouvons que souscrire à l'argument selon lequel le succès de notre action suppose des partenaires sociaux forts et indépendants. Et il nous semble que l'OIT devrait s'employer davantage à consolider les positions des partenaires sociaux dans les pays de la CEI.

Naturellement, ce qui nous importe le plus, c'est d'avoir des syndicats indépendants et représentatifs. Mais il ne faut pas oublier les organisations d'employeurs responsables, sans lesquelles nous ne pouvons guère espérer mener un dialogue fructueux.

Pour cela, notre syndicat est prêt à accorder son aide au bureau régional de Moscou de l'OIT.

Nous sommes d'accord que la présentation annuelle de l'Organisation internationale du Travail de rapports globaux sur le respect et l'application des principales conventions est une source importante d'informations supplémentaires. Mais il serait souhaitable que la discussion sur ces rapports aux conférences de l'OIT débouchent sur des conclusions ou des recommandations concrètes. Le mécanisme de contrôle de l'OIT s'en trouverait considérablement renforcé.

En conclusion, je voudrais dire que nous apprécions hautement le travail du Conseil d'administration du BIT pour la création d'une Commission internationale sur la dimension sociale de la mondialisation. Cet organisme pourra apporter une grande contribution à l'Agenda du travail décent.

Le rapport de la commission présente une grande valeur pour les syndicats et mérite d'être étudié attentivement. Nous espérons que l'activité de la commission se poursuivra et se développera.

Original arabe: M. SAED (représentant des travailleurs, Palestine)

Je félicite le Président à l'occasion de son élection à la tête de cette Conférence. Je viens d'un petit pays par sa taille mais grand par sa signification humaine et religieuse et par son patrimoine. Les regards de millions d'individus épris de paix convergent vers ce pays.

Et pourtant, cette paix avec la présence du gouvernement Sharon est encore lointaine. Un gouvernement qui n'inscrit à son ordre du jour que la programmation de meurtres d'individus, l'implantation de colonies, l'annexion de terres et les moyens d'appliquer les pratiques et les mesures oppressives et barbares contre le peuple palestinien.

A partir de septembre 2000, ce gouvernement a déclaré une guerre terroriste continue, ce qui a entraîné des pertes humaines et matérielles parmi le peuple palestinien, les premiers touchés étant les travailleurs palestiniens et leurs familles.

Des milliers d'enfants, de travailleurs, de femmes et de dirigeants ont trouvé la mort ou ont été blessés ou arrêtés.

L'économie palestinienne est dans une situation catastrophique. Le gouvernement israélien a réoccupé nombre de villes, de villages et de camps palestiniens en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. Il a procédé à la destruction des réseaux d'eau, d'électricité, des maisons, des usines et des terres cultivées. La dernière en date de ces opérations a été celle de Rafah le 18 mai 2004. Deux cent vingt mille Palestiniens qui travaillaient dans des entre-

prises israéliennes se sont ainsi retrouvés sans travail. Le même nombre de travailleurs qui étaient occupés dans les territoires palestiniens se sont également retrouvés au chômage. Ainsi, et selon les statistiques des Nations Unies, le chômage et la pauvreté ont touché plus de 2 millions de Palestiniens, ce qui représente un taux de chômage supérieur à 70 pour cent de la population.

Les travailleurs ont perdu pendant cette période plus de 1,3 milliards de dollars. Pire encore, le gouvernement de Sharon a construit le mur de séparation ségrégationniste sur les terres palestiniennes, a usurpé davantage de terres et a transformé les agglomérations palestiniennes en immenses ghettos.

Par conséquent, nous invitons instamment la communauté internationale à étudier les besoins essentiels et humains des Palestiniens pour créer des emplois décents aux travailleurs et revitaliser l'économie palestinienne détruite par l'occupation.

Nous appelons toutes les instances internationales et tous les gouvernements à appuyer le Fonds palestinien pour l'emploi et la sécurité sociale, créé par l'OIT, que nous remercions en raison de la gravité de la situation et pour nous permettre de réduire le chômage, de nous débarrasser de la pauvreté et d'atteindre nos objectifs.

Il est nécessaire que ce fonds puisse nous aider à résorber le chômage et à éradiquer ou du moins alléger le poids de la pauvreté. Je pense que les aides dont nous avons besoin ne dépasseront pas le prix de quelques chars et de quelques avions F16, qui ne sèment que la mort et la destruction.

La Fédération générale des syndicats de Palestine, grâce à votre appui et à votre encouragement, a été la première à appeler à un dialogue entre toutes les parties du conflit au Moyen-Orient. C'est la raison pour laquelle nous avons souscrit à toutes les initiatives de paix, depuis les accords de Madrid jusqu'à la Feuille de route. Mais il est clair que le gouvernement israélien ne veut pas la paix; au contraire, il ne cesse de torpiller la paix en faisant fi du droit international et en dénigrant toutes les valeurs humaines sur lesquelles repose la communauté internationale. Voilà la démocratie israélienne dont les avions aujourd'hui lancent des bombes et dont les chars tuent des enfants et des femmes qui sortent dans les rues pour manifester contre les crimes de l'occupant.

Aujourd'hui, nous caressons l'espoir d'obtenir votre soutien pour mettre un terme aux pratiques inhumaines du gouvernement israélien et réclamer le droit et la justice en mettant un terme aux effusions de sang et aux massacres qui gonflent les rangs des victimes innocentes. Notre peuple subit aujourd'hui les crimes de guerre les plus ignobles que connaît le monde contemporain.

Nous espérons que cette tragédie cessera un jour. Il faut que nos travailleurs, leurs enfants et leurs petits-enfants puissent dessiner leur avenir et vivre dans deux Etats indépendants, qui coexistent dans la paix en vertu des Résolutions 187, 191, 242 et 338 adoptées par la Communauté internationale.

Original hongrois: M. GASKÓ (délégué des travailleurs, Hongrie)

Tout d'abord je voudrais féliciter le Président de son élection et vous souhaiter plein succès pour cette Conférence.

C'est un plaisir et un privilège que de participer à cette 92^e session de la Conférence internationale du

Travail et de représenter les syndicats et les travailleurs hongrois à l'occasion de cet événement prestigieux.

Pour nous, le rapport du Directeur général est très important car il aborde de très nombreuses questions qui présentent encore un grand intérêt pour les travailleurs hongrois. L'une de ces questions est la mise en œuvre des principes fondamentaux de l'OIT, et je voudrais m'arrêter sur ce sujet.

La Hongrie a ratifié la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, mais je dois dire que la législation hongroise et la jurisprudence récente démontrent que la protection des responsables syndicaux n'est pas véritablement une réalité en Hongrie. Cela est vrai même si la législation, la Constitution et le Code du travail garantissent le fonctionnement des syndicaux et la protection des responsables syndicaux. Les dispositions pertinentes de la convention n° 98 de l'OIT ont été reprises dans notre Code du travail. En vertu de la législation actuelle, l'employeur a l'obligation de coopérer avec les syndicats, et les responsables syndicaux ont droit à une protection au titre de la législation du travail. Cette protection signifie que l'accord de la direction syndicale est nécessaire si un responsable doit être licencié pour des raisons ordinaires. Si les motifs du renvoi ne sont pas ordinaires, la direction du syndicat doit être notifiée, et elle peut s'opposer à ce licenciement si elle le souhaite.

Autrefois, les employeurs renvoyaient les responsables sans le consentement préalable de la direction du syndicat. Cette pratique a maintenant changé. Actuellement, les dirigeants de l'entreprise saisissent les tribunaux pour défendre leurs intérêts économiques afin de compenser l'absence de notification légalement nécessaire préalablement à un renvoi et que les responsables du syndicat ont refusé de fournir.

Généralement, malheureusement, les tribunaux fournissent ces attestations car à leur avis, les arguments des employeurs sont plus importants que la protection des travailleurs.

En conséquence de cette pratique, la protection des responsables syndicaux n'est pas garantie, la plupart des recours engagés se terminent, souvent, par le renvoi de ces responsables.

Le responsable syndical est suspendu de son emploi pendant la durée de la procédure. Le syndicat est donc affaibli durant le litige qui peut traîner pendant des années. La relation quotidienne avec les membres du syndicat est malaisée, et le travail du syndicat s'en ressent.

Du fait de cette pratique préjudiciable, la protection des intérêts des syndicats est plutôt limitée en Hongrie en raison de la législation actuelle.

Et ce n'est pas là la seule manière par laquelle les entreprises ont nui au bon fonctionnement des syndicats. Il est difficile de faire respecter les lois qui garantissent le bon fonctionnement des syndicats et la coopération obligatoire.

Je pense que le législateur hongrois devrait s'interroger. La réglementation actuelle visant la protection des responsables syndicaux atteint-elle véritablement son but? A notre avis, ce n'est pas le cas, car les lois qui devraient protéger les responsables syndicaux, en fait, ne sont pas efficaces. Nous suggérons donc qu'elles soient revues afin de ren-

forcer la protection des intérêts des responsables syndicaux.

J'espère que les efforts constants de l'OIT et les décisions sages qu'elle prendra nous permettront de résoudre ce problème. Dans cette espérance, je voudrais vous remercier de votre aimable attention.

M. PETCU (délégué des travailleurs, Roumanie)

Permettez-moi d'adresser mes chaleureuses félicitations au Président de la Conférence pour son élection à cet important poste et d'exprimer au nom des travailleurs roumains la conviction que, sous sa présidence, la Conférence sera un succès.

Je suis honoré également de transmettre les félicitations des travailleurs roumains au Directeur général pour l'excellent rapport présenté à la Conférence.

Avec votre permission, je vais vous présenter quelques préoccupations des travailleurs roumains, et évoquer les problèmes auxquels ils sont confrontés ainsi que leurs aspirations pour la prochaine période.

Le Code du travail adopté par le Parlement de la Roumanie, en décembre 2002, est entré en vigueur le 1^{er} mars 2003. Ce code est l'expression du plus profond tripartisme et reflète la volonté claire de tous les partenaires sociaux de Roumanie d'avancer par étapes concrètes vers les valeurs établies dans les conventions et les recommandations de l'Organisation internationale du Travail, dans les Directives de l'Union européenne et dans les bonnes pratiques des sociétés démocratiques modernes.

Quoique le Code du travail roumain promeuve de telles valeurs, il a été et continue d'être la cible de démarches destructives qui, malheureusement, émanent de certaines compagnies multinationales qui agissent également dans notre pays, compagnies qui, à leur tour, s'identifient à des pays ayant des systèmes démocratiques exemplaires.

Le Conseil des investisseurs étrangers de Roumanie est la pointe de l'épée de cette démarche.

Le temps de travail, les droits des travailleurs d'être protégés contre d'éventuels abus de l'employeur, le droit à la formation professionnelle continue, le droit à la présomption d'innocence représentent des valeurs contestées par les investisseurs étrangers qui font des pressions constantes sur le gouvernement de la Roumanie pour que ne soient pas ratifiés ces droits figurant dans le Code du travail. Les confédérations syndicales de Roumanie sont opposées à ces démarches destructives, comme elles en ont informé, au début de l'année, les instances internationales, y compris l'Organisation internationale du Travail. Nous profitons aussi de cette occasion pour adresser nos remerciements à tous les organes de l'OIT qui nous ont appuyés afin de concevoir, soutenir et promouvoir le Code du travail.

Dans notre pays, le droit à l'action collective est garanti par la Constitution et par la loi. Malheureusement, les mécanismes stipulés dans la loi relatifs aux différends professionnels et certaines ambiguïtés qui persistent encore dans celle-ci signifient que l'exercice du droit de grève est un exercice long, difficile et onéreux qui vide pratiquement le droit du contenu.

Nous demandons une fois de plus au gouvernement de Roumanie de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour accélérer la révision de cette loi

dans le but d'harmoniser ses dispositions avec la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et avec la Charte sociale européenne révisée. Les syndicats de Roumanie sont prêts à exercer leur rôle constructif de partenaires sociaux également dans ce domaine.

Dans le secteur privé roumain ou le secteur privé dans lequel l'employeur est étranger, le droit des travailleurs à la libre association est limité.

Il est rare de trouver des membres ou des organisations syndicales dans ces unités et, même si les travailleurs manifestent leur volonté d'adhérer à un syndicat, ils sont la plupart du temps soumis à des mesures de rétorsion ou d'intimidation.

De telles situations existent dans tous les secteurs mais surtout dans le système bancaire privé, dans le domaine des assurances et également du commerce.

De la même manière, il est étonnant de constater qu'il n'existe pas la plus petite structure syndicale au sein de la police roumaine, alors que le secteur a été démilitarisé depuis plus d'un an.

Les travailleurs roumains ont prouvé qu'ils représentent une partie active du système de l'ONU et de l'OIT, et qu'ils doivent respecter toutes les obligations qui en découlent. Les travailleurs roumains sont également engagés dans l'effort national visant à s'aligner sur les normes européennes, d'adhérer à l'Union européenne selon la projection établie, c'est-à-dire en 2007.

Vous pouvez compter sur nous pour tout ce qui concernera le soutien et la promotion des valeurs de l'OIT dans la lutte pour un développement durable, la lutte contre la pauvreté par le travail, et dans la lutte pour un monde de la paix.

M. NDITABIRIYE (Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Burundi)

En prenant la parole devant cette auguste assemblée, je voudrais commencer par présenter mes félicitations à M. Milton Ray Guevara pour son élection à la présidence de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Nul doute que sous sa direction les travaux de la présente session connaîtront le succès escompté.

Au cours de mon intervention, je me limiterai à quelques considérations sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation qui a été présenté par leurs Excellences M. Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, et M^{me} Halonen, Présidente de la Finlande.

Lors de la présentation de ce rapport au Conseil d'administration du BIT en mars 2004, j'avais eu l'honneur de m'adresser à M. Mkapa, en lui indiquant que pour lui c'était l'ouverture d'un autre grand chantier, une lourde responsabilité consistant à convaincre ses pairs, les dirigeants de ce monde, à s'engager personnellement, sincèrement et durablement pour un changement effectif du visage de la mondialisation. En effet, comme le souligne le rapport, la mondialisation doit être vue à travers les yeux des femmes et des hommes qui la jugent à sa capacité de fournir des possibilités de travail décent et de répondre aux besoins essentiels que sont la nourriture, l'eau, la santé, l'éducation, le logement ainsi qu'un environnement viable pour les générations actuelles et futures.

Il est heureux aujourd'hui de constater l'engagement sans faille du président Mkapa et de la présidente Halonen pour une mobilisation de la communauté internationale afin qu'elle adhère et

mette en œuvre les conclusions et recommandations de ce rapport.

La communauté internationale va certainement adhérer aux conclusions et recommandations de ce rapport, tant celles-ci sont pertinentes. La principale question qui se pose est de savoir si elle va promouvoir leur mise en œuvre.

Permettez-moi de vous demander si, vous, vous y croyez réellement ou si vous faites semblant d'y croire pour être en ordre et en paix avec votre conscience.

Je ne vous demande pas de me répondre mais je souhaite que vous essayiez de vous mettre à la place des populations et des pays qui sont victimes de la mondialisation pour analyser leur perception de certaines valeurs comme la solidarité, l'équité, les droits de l'homme, la dignité humaine qui constituent le fondement commun des aspirations de l'ensemble de l'humanité et sur lesquelles doit se baser la gouvernance de la mondialisation.

Pour les nombreux travailleurs des pays pauvres, l'analyse est très simple et elle peut se résumer dans ces quelques considérations faites à un travailleur pauvre par un travailleur riche. Voici ce qu'il lui dit: faites de la bonne gouvernance pour rembourser les dettes qui vous écrasent grâce à la générosité des pays riches. Au cas où vous ne l'auriez pas compris, c'est cela la solidarité entre les pays pauvres et les pays riches.

Pour ce qui est de l'équité, chacun a ce qu'il mérite: la prospérité aux riches, la misère aux pauvres.

Si vous avez faim et qu'en plus il y a trop de maladies comme le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose, etc., vous avez la liberté de mourir au nom du respect des droits de l'homme. Tout ce qu'on vous demande c'est de le faire dans la dignité.

Vous souffrez du manque de capacités nationales, il faut investir dans l'éducation et la compétence. Pour vous aider dans cette tâche noble mais coûteuse, nous allons organiser la fuite des cerveaux et rapatrier par charter les clandestins analphabètes.

Ces propos vous auront peut-être choqués, mais dites-moi, comment est-ce que l'Homme avec un grand H peut-il accepter de voir cohabiter des fortunes colossales et la misère totale? Comment, dans ces conditions, l'homme s'arrange-t-il avec sa conscience quand il fréquente les églises, les temples, les synagogues et les mosquées pour dire à Dieu qu'il l'aime et qu'il aime ses semblables?

A mon avis, le visage de la mondialisation ne changera pas si quelque chose de fondamental ne change pas chez l'homme. C'est, de mon point de vue, la dimension morale de la mondialisation. Restons optimistes malgré tout.

Original anglais: M. TILAHUN (délégué des employeurs, Éthiopie)

C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Au nom de la Fédération éthiopienne des employeurs et en mon nom propre, j'adresse mes félicitations au Président pour son élection.

Concernant les normes du travail, le rythme des transformations économiques, sociales et politiques susceptibles de concerner des millions d'Africains est encore lent, les Africains et ceux qui les soutiennent ne doivent pas relâcher leurs efforts.

Pour pouvoir parler d'amélioration des normes du travail, il faut que les affaires prospèrent et que les gens trouvent un emploi et gagnent leur vie. Le renforcement des capacités de l'Institution des employeurs est une priorité; il leur permettrait d'améliorer leurs compétences afin de transformer l'économie et d'engager un dialogue social efficace avec les partenaires sociaux, notamment le gouvernement.

La mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et des principes des droits de l'homme fait partie intégrante de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT. Nous nous sommes engagés en faveur de cet agenda lors de la Conférence de l'année dernière. Mais avant de proposer un travail décent et de mettre en œuvre la Déclaration de l'OIT et les principes relatifs aux droits de l'homme de façon durable, les employeurs doivent œuvrer en faveur d'une économie durable qui supporte les effets de la mondialisation et de la libre concurrence, effets qui ne sont pas les mêmes pour tous. Comme nous l'avons souligné l'année dernière, les employeurs ont besoin du soutien de leurs partenaires sociaux pour garantir un certain équilibre de l'économie afin de pouvoir rivaliser dans le monde entier avec les autres économies. L'OIT œuvre en faveur de la promotion de l'esprit d'entreprise, de l'accès au marché mondial et de l'amélioration des compétences en gestion; ce sont autant d'éléments dont ma délégation souhaite souligner l'importance pour une gestion économique efficace dans les pays en développement, y compris en Éthiopie.

La Fédération des employeurs éthiopiens accorde une grande importance au maintien des normes du travail internationales puisque seul le travail fait la différence. Les conventions et les recommandations de l'OIT ont fourni des principes directeurs tout au long de notre programme lorsque nous abordions les questions relatives au travail avec nos partenaires sociaux. Un nouveau décret a été pris en Éthiopie qui régleme les relations d'emploi et crée une administration du travail efficace. La révision du droit du travail est une étape cruciale pour l'harmonisation des relations industrielles car elle fournit des mécanismes destinés à résoudre les conflits du travail et fixe des normes fondamentales du travail fondamentales.

La protection sociale est un des problèmes clés qui touche 90 pour cent de notre population. A l'exception des fonctionnaires et de quelques hommes d'affaires du secteur privé, la majorité des employeurs n'offrent pas de système de protection sociale à leurs travailleurs. Cette absence de protection sociale explique en grande partie la pauvreté dans notre pays. A cet égard, même si elle a été récemment reconstituée, notre fédération adopte des réformes radicales conformément à la stratégie du gouvernement en matière de développement. Ses ressources et son énergie sont consacrées aux activités de développement visant à accélérer la croissance économique et à réduire la pauvreté.

Le renforcement du tripartisme et du dialogue est un thème tout aussi important qui est indiqué dans le rapport du Directeur général. Le dialogue social est et restera un des instruments indispensables pour le progrès de la civilisation. A cet égard, il convient de signaler que la réunion régionale africaine qui s'est tenue en Éthiopie l'année dernière a beaucoup contribué à promouvoir de bonnes relations entre

les partenaires sociaux. Nous pensons que des réunions régionales de ce type sont une excellente plate-forme pour un dialogue social efficace.

A l'ordre du jour de cette Conférence, la création d'emplois décents constitue une priorité. C'est un défi important à relever pour les partenaires sociaux dans le monde en développement. Les investisseurs auront besoin d'un environnement commercial attrayant, et d'incitations à investir afin que les affaires prospèrent. C'est ainsi que des emplois pourront être créés, et que des conditions de travail décent pourront être offertes.

Il est grand temps pour nous tous de conjuguer nos efforts et de développer une formule gagnante pour mettre en œuvre les stratégies et les idées exposées dans le rapport de l'OIT. Je tiens à souhaiter plein succès à cette Conférence mais aussi à souligner que ma Fédération est résolue à préconiser et à mettre en œuvre les stratégies indiquées dans le rapport. Encore une fois, je tiens à remercier l'OIT qui nous a fourni une assistance technique et non technique, et je tiens aussi à insister sur le fait que l'OIT doit continuer d'accorder son soutien à notre fédération afin de lui permettre de prendre ses responsabilités.

Original anglais: M. MARICA (Ministre du Travail, du Développement technologique et de l'Environnement, Suriname)

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président pour son élection à cette Conférence. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à la présidence ainsi qu'aux distingués délégués de cette session de la Conférence internationale du Travail.

Encore une fois, notre pays en tant qu'Etat Membre de l'OIT, est satisfait du rapport du Directeur général qui nous montre les avancées de l'OIT. Nous avons l'intime conviction que l'OIT réussira à réaliser les quatre objectifs stratégiques définis par le Directeur général.

En tant que ministre du Travail, du Développement technologique et de l'Environnement du Suriname, c'est pour moi un grand plaisir d'annoncer que le Suriname s'est engagé à mettre en œuvre les objectifs stratégiques dans sa politique nationale. A cet égard, le Parlement a récemment approuvé la ratification de trois instruments de l'OIT, dont la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Les deux autres instruments ratifiés sont la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, et l'instrument pour l'amendement de la Constitution de l'OIT.

En accord avec l'objectif stratégique visant à renforcer le tripartisme et le dialogue social, le Suriname a ratifié la convention relative aux consultations tripartites. En général, ce sont là des principes approuvés et respectés par la société du Suriname. Récemment, les travaux préparatoires du ministre du Travail, du Développement technologique et de l'Environnement ont été couronnés par la création d'une consultation tripartite.

Le Suriname a adopté récemment la loi qui stipule la création du Conseil constitutionnel économique

et social tripartite. Ce conseil offrira un forum permettant aux trois partenaires sociaux d'offrir ensemble au gouvernement et au plus haut niveau des conseils sur les questions sociales, économiques et politiques afin d'aboutir à des accords entre les trois partenaires sociaux.

Soucieux de créer des chances égales pour les hommes et les femmes, et désireux de garantir un emploi décent et d'augmenter la productivité, le gouvernement du Suriname s'est joint au Programme de promotion de la coopération employeurs-travailleurs (PROMALCO) mis en œuvre par le bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes et nous avons, à cet égard, convoqué en avril de cette année un atelier sur l'amélioration de la productivité auquel ont participé tous les partenaires sociaux. Les recommandations de cette réunion sont aujourd'hui une des priorités de notre gouvernement.

L'ordre du jour de la Conférence de cette année montre que les travailleurs migrants suscitent un intérêt tout particulier. Le Suriname doit faire face à de nombreux défis dans la gestion des flux de migration. Le Suriname en tant que pays d'origine, de transit et d'accueil doit gérer des flux de travailleurs réguliers et intermittents, qualifiés et sous-qualifiés. Je suis heureux de cette discussion et j'espère la mise en œuvre d'un plan d'action qui nous permettra de remédier à ce problème.

Au nom du gouvernement du Suriname, nous réitérons notre engagement aux principes du travail décent définis par l'OIT et à la promotion des principes et des droits fondamentaux au travail.

Mais permettez-moi de dire que, malgré tous les efforts louables déployés par l'OIT et par la communauté internationale pour instaurer un travail décent et éliminer la pauvreté, il n'en demeure pas moins que ces efforts seront inutiles si la mondialisation ne bénéficie pas à tous.

Comme vous le savez, les pays en développement doivent eux aussi tirer profit de la mondialisation. Mais ils en sont encore exclus. C'est pourquoi j'appelle toutes les nations influentes à intervenir pour que la mondialisation bénéficie à tous car c'est le seul moyen efficace de résoudre les problèmes économiques actuels.

Le PRÉSIDENT (M. WADE)

Nous voilà arrivés au terme de nos travaux de cet après-midi. Avant de lever la séance, je passe la parole au Greffier de la Conférence.

RATIFICATION DE CONVENTIONS INTERNATIONALES DU TRAVAIL PAR LA BELGIQUE ET LA SUÈDE

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

J'ai le plaisir d'annoncer à la Conférence que le 9 juin 2004, la Belgique a déposé l'instrument de ratification de la convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993 et que la Suède a déposé l'instrument de ratification de la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001.

(La séance est levée à 19 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Sixième séance</i>	
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>)	1
<i>Orateurs:</i> M. Athauda, M. Al-Khatib, M. George, M. Silwal, M. Chen, M. Ng, M. Stijepović, M. Pond, M ^{me} Hunt, M. Neffati, M. Dalley, M. Kilic, M. Aloewie, M. Ivala, M. Meyer, M. Sarbu, M. Allam, M. Latif, M. Winn, M. Grönlund, M. Taliadoros, M ^{me} Karagousova, M. Pater, M. Meriton, M ^{me} Iglesias, M ^{me} Gawanas, M. Azoz	
<i>Septième séance</i>	
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>)	24
<i>Orateurs:</i> M ^{me} Bakoko Bakoru, M. Fattori Costa, M. Luquinda, M ^{me} Thienthong, M. Dinur, M. De Geus	
<i>Neuvième séance</i>	
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>).....	29
Ratification de conventions internationales du travail par la Belgique et la Suède	47
<i>Orateurs:</i> M. Pais Antunes, M. Barde, M ^{me} Christova, M. De Payva, M. Kanik, M. Thapaliya, M. Iyanga Djoba Malango, M. Wijffels, M. Aman, M. Gryshchenko, M. Vaz De Almeida, M. Kearney, M. Poddar, M ^{me} Lucero, M. Phengkhammy, M. Zharikov, M. Kairelis, M. Fernández Fajalde, M ^{me} Mint Bilal Ould Yamar, M. Scherbakov, M. Saed, M. Gaskó, M. Petcu, M. Nditabiriye, M. Tilahun, M. Marica	